

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 5 JUIN 2014

VOLUME 210

DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER et MARIE-CLAUDE MICHON pour le
Procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me MÉLISSA CHARLES par l'Association de la
construction du Québec
Me CLAUDE MAGEAU pour Dessau
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des
élections du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME et Me MICHEL DÉCARY pour le Parti
libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	8
JOSEPH CRISTOFARO	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	11
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	20
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	22
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	23
GUY DESROSIERS	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	25
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	45
MICHEL LAGACÉ	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	51
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FÉLIX RHÉAUME	99
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	105
JACQUES A. TREMBLAY	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	108
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	220

VOLUME 210
Le 5 juin 2014

- 4 -

KAZIMIR OLECHNOWICZ

INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU

235

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
168P-1826 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Joseph Cristofaro et sa conjointe aux partis politiques provinciaux	17
38P-1827 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Michèle Vadnais aux partis politiques provinciaux	30
38P-1828 : Données du directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Pierre Allaire aux partis politiques provinciaux	35
38P-1829 : Données du directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Jean-Guy Blanchette aux partis politiques provinciaux	39
38P-1830 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant	

	les dons faits par Carol Vadnais aux partis politiques provinciaux	43
169P-1831 :	Lettre de David Whissell du 11 février 2008 - Lettre d'appui aux projets d'infrastructures sportives	60
169P-1832 :	Évaluation budgétaire numéro 1 par Dessau du 30 octobre 2008 - Ville de Saint-Sauveur-des-Monts, Complexe aquatique de la Vallée	75
169P-1833 :	Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Michel Lagacé aux partis politiques provinciaux	87
169P-1834 :	Lettre de Jean Beaulieu au MELS du 18 novembre 2008 et réponse du 24 novembre 2008 en liasse	89
170P-1835 :	Fiche de conformité normative et d'appréciation technique - Saint- François-d'Assise	170

VOLUME 210
Le 5 juin 2014

- 7 -

170P-1835a : Supplément au dossier Saint-François-
d'Assise (501314) Courriels en liasse

171

167P-1823a : Supplément au dossier Saint-Siméon
(501314) - Courriels en liasse

196

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:36:41)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Bon matin à tous. Est-ce que les
9 avocats peuvent s'identifier pour les fins de
10 l'enregistrement, s'il vous plaît?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le
13 Commissaire. Paul Crépeau pour la Commission.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

16 Me MÉLISSA CHARLES :

17 Bonjour. Mélissa Charles par l'Association de la
18 construction du Québec.

19 Me CLAUDE MAGEAU :

20 Bonjour, Madame la Présidente. Claude Mageau pour
21 Dessau.

22 Me CHRISTINA CHABOT :

23 Bon matin à tous. Christina Chabot pour le
24 Directeur général des élections du Québec.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
3 l'Association des constructeurs de routes et grands
4 travaux du Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
7 constructeurs de routes et grands travaux du
8 Québec.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
11 Québec.

12 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

13 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
14 ingénieurs du Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
17 du Québec.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
20 Québec.

21 Me PIERRE POULIN :

22 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
23 criminelles et pénales. Bonjour.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Est-ce que vous pourriez vous lever pour

1 l'assermentation, s'il vous plaît?

2

3

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 JOSEPH CRISTOFARO, administrateur et propriétaire
7 d'entreprises

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je n'ai pas compris quelle était votre profession,
13 Monsieur Cristofaro.

14 R. Administrateur et je suis propriétaire
15 d'entreprises aussi.

16 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[1]** Vous êtes en affaires.

18 R. Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[2]** Je vais vous demander, Monsieur Cristofaro, de
21 parler un petit peu plus...

22 R. Ah! Pas de problème.

23 Q. **[3]** ... en direction du micro.

24 R. Pas de problème.

25 Q. **[4]** Parfait.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Alors, Madame la Présidente, nous avons... juste
3 peut-être pour le bénéfice de nos participants et
4 du public, on a interverti un petit peu l'ordre des
5 témoins ce matin pour vous présenter deux
6 témoignages relativement courts, monsieur
7 Cristofaro et celui de monsieur Desrosiers, qui
8 reviendront terminer des sujets qu'on avait laissés
9 en plan il y a un certain temps, mais il fallait
10 terminer à ce moment-ci. Alors, ce sera très très
11 bref avec monsieur Cristofaro.

12 Q. **[5]** Bonjour, Monsieur Cristofaro. Alors, vous vous
13 êtes décrit comme homme d'affaires et vous
14 faites... vous êtes en affaires dans la région de
15 Laval?

16 R. De Laval, oui.

17 Q. **[6]** Votre bureau se trouve là. Je vous ramène
18 rapidement dans le vif du sujet. En deux mille sept
19 (2007), à un dîner d'homme d'affaires qui a eu lieu
20 à l'Hippoclub, l'Onyx à Laval où vous y étiez avec
21 des amis, je vous parle de peut-être monsieur
22 Blanchette, monsieur Vadnais, monsieur Allaire.
23 Est-ce que ça vous rappelle...

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[7]** O.K. Est-ce qu'il y a un monsieur Bernard

1 Trépanier qui s'est présenté à ce dîner-là, à cet
2 endroit-là à ce moment-là?

3 R. Il était à l'endroit, il était dans l'hippoclub,
4 là.

5 Q. **[8]** À l'hippoclub.

6 R. Oui.

7 Q. **[9]** O.K. Peut-être juste nous expliquer, est-ce que
8 c'est un événement qui était provoqué ou c'est une
9 rencontre ordinaire?

10 R. Non, c'est tous les jours, on se rencontrait là.

11 Q. **[10]** O.K. Puis c'est le dîner, là.

12 R. C'est un lunch d'affaires, bien...

13 Q. **[11]** Un lunch d'affaires où tous des gens qui sont
14 en affaires dans la région se retrouvent, un groupe
15 d'amis.

16 R. Oui.

17 Q. **[12]** Alors, quand je vous parle de monsieur
18 Vadnais, on parle de monsieur Carol Vadnais.

19 R. Oui.

20 Q. **[13]** Celui qui était connu, le joueur de hockey?

21 R. Oui, celui qui est agent de... immobilier.

22 Q. **[14]** Immobilier. Monsieur Blanchette, monsieur
23 Jean-Guy Blanchette qui est?

24 R. Mon associé.

25 Q. **[15]** Votre associé en affaires. Est-ce qu'il y a un

1 monsieur Allaire qui est là?

2 R. Oui. Monsieur Allaire, c'est le propriétaire d'une
3 boutique, bien, une boutique... oui, une boutique.

4 Q. **[16]** Alors, vous, vous êtes tous ensemble à une
5 même table?

6 R. Oui.

7 Q. **[17]** Est-ce...

8 R. Bien, pas une table, alentour du bar.

9 Q. **[18]** Autour du bar. Et est-ce qu'il y a d'autres
10 personnes aussi, là, présentes dans votre groupe
11 ou...?

12 R. Ah! Il y a peut-être une quinzaine de personnes.

13 Q. **[19]** Une quinzaine de personnes. Monsieur
14 Trépanier, là on parle bien de monsieur Bernard
15 Trépanier qui a déjà témoigné ici à la
16 Commission...

17 R. Oui.

18 Q. **[20]** ... et qui était connu beaucoup dans le milieu
19 des élections à Montréal?

20 R. Oui.

21 Q. **[21]** Il se présente là?

22 R. Il était là, il s'est présenté là. Les va-et-vient
23 on les regarde pas, mais, je veux dire, il était
24 là.

25 Q. **[22]** Le connaissez-vous? Le connaissez-vous à ce

1 moment-là?

2 R. À vue, oui.

3 Q. **[23]** Oui, à vue. Et qu'est-ce qu'il fait monsieur
4 Trépanier à ce moment-là?

5 R. Bien là, il gage sur les courses comme tout le
6 monde, puis il parle aux gens. C'est la seule chose
7 qu'il faisait.

8 Q. **[24]** Il parle aux gens. Est-ce qu'il fait des
9 demandes? Est-ce qu'il vous demande quelque chose à
10 vous ou aux gens de votre groupe?

11 R. À moi, non, mais il doit avoir demandé à monsieur
12 Blanchette parce que, un peu plus tard, monsieur
13 Blanchette m'a demandé de... si je voulais faire un
14 chèque de trois mille dollars (3 000 \$) pour le
15 Parti libéral, donc... j'ai dit « oui ». On est
16 associés ensemble depuis trente-sept (37) ans,
17 trente-huit (38) ans, donc j'ai pas posé de
18 question plus que ça.

19 Q. **[25]** Est-ce que... mais, est-ce qu'il vous a
20 expliqué dans quelles circonstances monsieur
21 Blanchette... pourquoi monsieur Blanchette vous
22 fait cette demande-là?

23 R. Bien, il m'a demandé... il m'a dit que Bernard lui
24 avait demandé, donc s'il y avait du monde qu'il
25 connaissait qui voulait faire des chèques de trois

1 mille dollars (3 000 \$).

2 Q. **[26]** Bon. Alors, faire des chèques de trois mille
3 dollars (3 000\$). Mais, est-ce que c'est juste
4 faire un chèque ou il y a un échange?

5 R. Et que c'était pour être remboursé.

6 Q. **[27]** De quelle façon?

7 R. Cash.

8 Q. **[28]** Cash. Alors, est-ce qu'effectivement vous avez
9 accepté, vous, cette demande-là?

10 R. Oui.

11 Q. **[29]** Et vous avez fait un chèque...

12 R. Oui.

13 Q. **[30]** ... une contribution politique au Parti
14 libéral...

15 R. C'est ça.

16 Q. **[31]** ... de trois mille dollars (3 000 \$). Et
17 c'est...

18 R. Oui.

19 Q. **[32]** ... et vous vous rappelez que c'est en deux
20 mille sept (2007).

21 R. Deux mille sept (2007), oui.

22 Q. **[33]** Madame Blanchette, je vais vous demander de
23 mettre l'onglet... le seul onglet à l'écran. Et
24 vous allez voir, Monsieur Cristofaro, un tableau
25 préparé par le... des données qui proviennent du

1 directeur général des élections.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Vous le produisez?

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Oui, la pièce?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Alors, 168P-1826.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 1826.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Oui.

12

13 168P-1826 : Données du Directeur général des
14 élections du Québec (DGE) concernant
15 les dons faits par Joseph Cristofaro
16 et sa conjointe aux partis politiques
17 provinciaux

18

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[34]** Monsieur Cristofaro, on y voit, là, Joseph
21 Cristofaro et même en deux mille treize (2013),
22 Giuseppe Joseph Cristofaro, c'est toujours vous,
23 ça?

24 R. Oui, c'est moi.

25 Q. **[35]** O.K. Alors, des contributions entre deux mille

1 quatre (2004) et deux mille treize (2013) et on en
2 voit une en deux mille sept (2007) de trois mille
3 dollars (3 000 \$) au Parti libéral.

4 R. C'est ça.

5 Q. **[36]** Est-ce que cette année-là vous avez fait
6 d'autres contributions que...

7 R. À l'ADQ.

8 Q. **[37]** À l'ADQ. O.K. On la voit aussi. Maintenant,
9 est-ce que c'est la seule contribution que vous
10 avez faite au Parti libéral en deux mille sept
11 (2007)?

12 R. Oui.

13 Q. **[38]** Bon. Alors, c'était aussi le maximum. O.K.
14 Alors, c'est ce chèque-là que vous avez remis. Vous
15 l'avez donné à monsieur Blanchette?

16 R. À monsieur Blanchette. Monsieur Blanchette l'a
17 donné à monsieur Trépanier un peu plus tard, là.

18 Q. **[39]** O.K. Et vous, vous avez touché votre trois
19 mille dollars (3 000 \$)...

20 R. La même journée, même.

21 Q. **[40]** ... la même journée.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[41]** Vous saviez que vous agissiez, à ce moment-là,
24 à titre de prête-nom?

25 R. Oui.

1 Q. **[42]** O.K. Ce sera les seules questions que j'avais
2 pour le témoin.

3 (09:44:23)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[43]** À ce moment-là, avez-vous pensé aux sanctions
6 que vous pourriez avoir si... si on découvrait que
7 vous agissiez comme prête-nom?

8 R. Non.

9 Q. **[44]** Vous avez jamais craint vraiment que le
10 Directeur général des élections avait les... entre
11 guillemets, les outils ou les...

12 R. Honnêtement? Non.

13 Q. **[45]** Faisait les efforts pour détecter ce genre de
14 choses là? Jamais?

15 R. Non.

16 Q. **[46]** Merci.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[47]** Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Est-ce que les parties auront des questions pour
21 monsieur Cristofaro?

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 J'en aurais.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Venez. Madame...

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Oui, Madame.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, bien... j'allais vous le demander après mais
5 je note, Maître Décary. Est-ce que d'autres
6 personnes auront des questions à poser? Non? O.K.

7 Me DENIS HOULE :

8 Peut-être une, Madame.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui? Parfait. Madame Desrosiers, l'onglet qui vient
11 d'être déposé, est-ce que c'est bien 168P-1811?

12 Mme DESROSIERS :

13 1826.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ah, 1826. O.K. Merci.

16

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Q. **[48]** Bonjour Monsieur. Je suis Estelle Tremblay, je
19 représente le Parti québécois. J'aimerais savoir
20 qui vous a remboursé en cash?

21 R. Bien, c'est Jean-Guy Blanchette. Moi, j'ai pas
22 parlé avec Bernard Trépanier.

23 Q. **[49]** Et d'où venait cet argent?

24 R. Aucune idée.

25 Q. **[50]** Vous, vous n'avez eu aucun contact avec

1 monsieur...

2 R. Bien, à part de lui dire « Bonjour » dans le bar
3 même, non.

4 Q. **[51]** Est-ce que vous avez demandé à monsieur
5 Blanchette d'où venait l'argent?

6 R. Non.

7 Q. **[52]** Est-ce que toutes les contributions qui ont
8 été montrées tout à l'heure à la pièce 1826 ont été
9 également remboursées?

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[53]** Seulement cette contribution-là?

12 R. Seulement celle-là.

13 Q. **[54]** Aucune autre n'a été remboursée?

14 R. C'est ça.

15 Q. **[55]** Est-ce que monsieur Blanchette vous a expliqué
16 pour quelle raison ce procédé allait se passer en
17 deux mille sept (2007)?

18 R. Non. Comme je vous dis, on était associés depuis
19 trente-sept (37) ans, donc...

20 Q. **[56]** Vous ne lui avez jamais demandé pourquoi?

21 R. Non.

22 Q. **[57]** Ni même récemment?

23 R. Non.

24 Q. **[58]** Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Décary?

3

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

5 Q. **[59]** Bonjour Monsieur Cristofaro.

6 R. Bonjour.

7 Q. **[60]** Mon nom est Michel Décary. Je suis l'avocat du
8 Parti libéral du Québec. Je ne tiens pas à
9 connaître la société dans laquelle vous et votre
10 associé êtes reliés ou impliqués, mais est-ce que
11 votre société fait affaire avec le Gouvernement du
12 Québec?

13 R. Oui. On fait avec le ministère de l'Éducation.

14 Q. **[61]** Avec le ministère de l'Éducation? Et, est-ce
15 qu'il y a déjà eu un lien entre cette contribution
16 et quelque avantage que vous auriez pu recevoir ou
17 quelque contrat que vous auriez pu recevoir du
18 ministère de l'Éducation?

19 R. Pas à ma connaissance. Non, pas à ma connaissance.

20 Q. **[62]** Et lorsque ça a été fait, votre associé vous a
21 pas fait de représentations à savoir pourquoi
22 donner s'il y avait des liens avec... avec le
23 gouvernement ou des promesses...

24 R. Non, pas du tout.

25 Q. **[63]** ... qui auraient pu être faites de vous donner

1 des contrats ou quoi que ce soit?

2 R. Non.

3 Q. **[64]** Merci. Pas d'autres questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Décary. Maître Houle?

6

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

8 Q. **[65]** Bonjour Monsieur Cristofaro, Denis Houle pour
9 l'Association des constructeurs de routes et grands
10 travaux du Québec. Je regarde le tableau, c'est
11 fourni par le Directeur général des élections et le
12 trois mille dollars (3000 \$) de deux mille sept
13 (2007) est traité exactement comme vos autres dons
14 au Parti libéral que vous dites avoir faits d'une
15 façon légitime. C'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[66]** Ça veut dire qu'en plus, en deux mille sept
18 (2007), vous avez... vous vous êtes prévalu d'un
19 crédit d'impôts?

20 R. Oui.

21 Q. **[67]** Alors que vous aviez été remboursé en...

22 R. Oui.

23 Q. **[68]** ... au comptant?

24 R. C'est parce que... c'est... je mettais ça tout
25 ensemble puis je donnais ça au comptable.

1 Q. [69] Merci, Monsieur.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Maître Houle. Alors, je comprends que c'est
4 la fin du témoignage de monsieur? Parfait, alors
5 merci beaucoup, Monsieur Cristofaro.

6 R. Bienvenue.

7

8 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

9

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY DESROSIERS, comptable professionnel agréé,
7 analyste-enquêteur pour la Commission.

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. [70] Bonjour, Monsieur Desrosiers.

13 R. Bonjour.

14 Q. [71] Alors je comprends que dans le cadre de votre
15 travail, ici, d'analyste-enquêteur à la Commission,
16 on vous a demandé de faire une enquête et de
17 rencontrer différents témoins autour de cet
18 événement-là que monsieur Cristofaro vient de
19 conter. Vous l'avez rencontré, entre autres,
20 monsieur Cristofaro?

21 R. Oui.

22 Q. [72] Et les différentes autres personnes qu'il a
23 mentionnées dans son témoignage?

24 R. Oui.

25 Q. [73] Alors, peut-être je vous demanderais de nous

1 résumer, de nous raconter qu'est-ce que votre
2 enquête... qui vous avez rencontré, qu'est-ce que
3 ces personnes-là vous ont dit et qu'est-ce qu'il en
4 est des différentes contributions politiques de ces
5 personnes-là à cette occasion-là.

6 R. Alors, si on reprend le déroulement de cette petite
7 enquête-là, ça s'est déclenché à partir d'une
8 lettre anonyme qui a été reçue, là, à la
9 Commission, qu'on a datée du onze (11) avril deux
10 mille treize (2013). À l'époque, il faut se
11 rappeler que nous sommes en plein milieu du
12 témoignage de monsieur Bernard Trépanier. Monsieur
13 Trépanier, lui, témoignait... les dates, c'était...
14 il a témoigné le vingt-six (26), vingt-sept (27),
15 vingt-huit (28) mars, ainsi que le quinze (15) et
16 seize (16) avril deux mille treize (2013). Dans la
17 lettre anonyme, ça nous... puis je peux vous la
18 lire rapidement, là.

19 Q. **[74]** Peut-être le résumer, mais ça pointait une
20 situation?

21 R. C'est ça. Il y a simplement un paragraphe, là. La
22 question était « Pourquoi ne pas demander sous
23 serment aux personnes mentionnées dans cette lettre
24 s'il est exact que Bernard Trépanier, en retour
25 d'un chèque de trois mille dollars (3000 \$) au nom

1 du PLQ leur a remis trois mille dollars (3000 \$) en
2 argent comptant au restaurant de Tony Accurso,
3 l'Onyx. Et les noms étaient : Jean-Guy Blanchette,
4 en deux mille sept (2007); Carol Vadnais, en deux
5 mille sept (2007); Michel Vadnais, en deux mille
6 sept (2007); Joseph Cristofaro, en deux mille sept
7 (2007) ainsi que Pierre Allaire, en deux mille six
8 (2006). Et sur la lettre, ça indique « J'étais
9 présent et je connais Trépanier ».

10 Q. [75] Alors, qu'est-ce que vous avez fait comme
11 enquête?

12 R. Alors dans... au moment où c'est reçu, nous, ça
13 passe, la procédure à l'interne, ça passe par le
14 directeur des opérations des enquêtes qui est
15 monsieur Robert Pigeon. Ça passe aussi, comme ça
16 touchait le financement des partis politiques et on
17 était, la structure à l'interne était de diviser
18 les enquêteurs-analystes par bloc, le responsable
19 du bloc du financement des partis politiques était
20 l'enquêteur Éric Roy. Alors, eux reçoivent ça. Moi
21 je fais partie de l'équipe qui regarde le
22 financement des partis politiques et, ensuite,
23 monsieur Roy nous assigne à mon collègue qui était
24 le lieutenant André Comeau et moi, de rencontrer
25 ces cinq personnes-là.

1 Q. **[76]** Oui. Et l'avez-vous fait?

2 R. Oui.

3 Q. **[77]** À quelle date et qui vous avez rencontré?

4 R. On a fait ça au mois de juin. La décision de
5 rencontrer les gens a été prise le dix (10) juin
6 deux mille treize (2013) et dans la semaine du dix
7 (10) au quatorze (14) ce qu'on a fait, c'était de
8 revoir si ces gens-là avaient effectivement
9 contribué au Parti libéral. On a regardé les listes
10 qui étaient disponibles sur le site du Directeur
11 général des élections, on avait aussi les listes de
12 contributions des partis politiques, du Parti
13 libéral pour les différentes années. On a fait ça.
14 On a aussi cherché les coordonnées de ces témoins-
15 là, bien, en tout cas, de ces personnes-là, étant
16 les adresses, les numéros de téléphone, tout ça, et
17 ça, ça s'est fait du dix (10) au quatorze (14). Et
18 le dix-sept (17) juin, le lundi suivant, nous
19 étions prêts à partir pour aller rencontrer ces
20 gens-là.

21 Q. **[78]** Et vous les avez rencontrés?

22 R. C'est ça. La première personne qu'on a rencontrée
23 de façon chronologique c'est madame Michèle
24 Vadnais. Mon collègue André Comeau l'avait
25 contactée au téléphone. On l'avait retracée; elle,

1 elle travaille à Longueuil. Alors on a pris rendez-
2 vous avec elle et nous sommes allés à Longueuil
3 pour la rencontrer sur son lieu de travail.

4 Q. **[79]** Qu'est-ce que vous dit madame Vadnais en
5 référence avec cet élément-là d'une contribution au
6 Parti libéral du Québec en deux mille sept (2007)?

7 R. Alors madame Vadnais, ce qu'elle nous dit, c'est
8 que, effectivement, elle est au courant de la
9 contribution de trois mille dollars (3000 \$)
10 qu'elle a faite au Parti libéral puis elle ne
11 fréquentait pas le restaurant l'Onyx. En fait,
12 c'était son père qui est monsieur Carol Vadnais qui
13 était là-bas et elle a fait sa contribution, en
14 fait, à la demande de son père, là, pour Bernard
15 Trépanier.

16 Q. **[80]** Et elle a effectivement, bon, fait un chèque
17 de trois mille dollars (3000 \$)?

18 R. Oui.

19 Q. **[81]** Est-ce qu'elle a été remboursée? Est-ce
20 qu'elle vous dit qu'elle a été remboursée en argent
21 comptant pour cette contribution-là?

22 R. Ce qu'elle nous dit c'est qu'elle a posté un chèque
23 de trois mille dollars (3000 \$) puis qu'elle ne se
24 souvenait pas exactement de quelle manière elle
25 avait été remboursée, ni par qui, mais qu'elle

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Pardon?

3 LA GREFFIÈRE :

4 1827?

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 1827.

7 LA GREFFIÈRE :

8 D'accord. Merci. C'est quoi le numéro d'onglet?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Ça va être au nom de madame Michèle Vadnais.

11 R. C'est l'onglet 2.

12 Q. **[83]** Oui. Voilà, c'est la bonne. Alors il s'agit
13 effectivement du tableau du Directeur général qui
14 établit une contribution de trois mille dollars
15 (3000 \$) en deux mille sept (2007).

16 R. Oui.

17 Q. **[84]** Alors, est-ce que madame Vadnais vous a dit
18 d'autres choses en relation avec cette
19 contribution-là?

20 R. En fait, elle nous dit que c'est la seule année où
21 elle a fait une contribution politique et c'est
22 corroboré par ce qu'on retrouve sur le site du DGE.

23 Q. **[85]** O.K. On continue. Est-ce que vous avez vu
24 d'autres personnes qui vous étaient pointées dans
25 cette lettre-là?

1 R. Oui. Ensuite, la deuxième personne qu'on a
2 rencontrée c'est monsieur Pierre Allaire. Alors
3 monsieur Allaire, lui, est propriétaire d'un
4 commerce, c'est des vêtements de distinction pour
5 hommes à Laval. Alors on s'est rendus à son
6 commerce le mardi. Puis - juste revenir - le lundi,
7 c'est que le lundi matin on a été rencontrer madame
8 Vadnais et ensuite nous nous sommes dirigés vers
9 Laval pour aller cogner aux portes des quatre
10 autres personnes. Chez les quatre autres personnes,
11 on avait deux personnes où on n'a pas eu de
12 réponse. Monsieur Blanchette, on avait rencontré sa
13 conjointe et monsieur Cristofaro on avait rencontré
14 sa bru, et à partir de là, on a pris rendez-vous
15 avec ceux-là - je pourrai y revenir. Mais monsieur
16 Allaire, lui, son commerce est fermé le lundi, ça
17 fait qu'on s'était présentés à son commerce.

18 Q. **[86]** Oui.

19 R. C'était fermé et on est retournés le lendemain, le
20 mardi. Ça fait que le lendemain matin, le mardi, on
21 se présente à son commerce, il était au courant que
22 nous étions sur le cas de...

23 Q. **[87]** De ces contributions-là.

24 R. ... de ces contributions-là qui avaient été faites
25 par Bernard Trépanier. Parce qu'il faut dire que

1 c'est un groupe qui se connaît. Madame Vadnais
2 avait parlé à son père et l'information a été
3 diffusée à l'intérieur du groupe.

4 Q. **[88]** O.K.

5 R. Alors monsieur Allaire n'était pas du tout surpris
6 de nous voir entrer le matin dans son commerce puis
7 il nous a accueillis de façon très cordiale, très
8 correcte.

9 Q. **[89]** Qu'est-ce qu'il vous dit en regard de cette
10 contribution-là?

11 R. Bien lui, ce qu'il nous dit, c'est que sa
12 contribution a été faite en deux mille six (2006).
13 Il avait été sollicité par Bernard Trépanier, il a
14 fait un chèque au nom du parti puis il a été
15 remboursé par Trépanier en argent comptant.

16 Q. **[90]** Maintenant, pour monsieur, on a vu pour
17 monsieur Cristofaro, pour madame Vadnais, c'est en
18 deux mille sept (2007).

19 R. Oui.

20 Q. **[91]** Alors, est-ce qu'il parle du même événement?

21 R. En fait, ce que monsieur Allaire nous dit, c'est
22 que Bernard Trépanier c'est un client de son
23 commerce, de son entreprise, puis à l'époque, il
24 faut dire que nous sommes après le témoignage de
25 monsieur Trépanier, puis monsieur Allaire nous

1 avait dit en riant, il dit « Vous savez, il dit, un
2 chum, c'est un chum. ». Bernard Trépanier l'a
3 sollicité, c'est un client, bon, pour lui rendre
4 service il a accepté de participer à ce stratagème.

5 Q. **[92]** Alors le stratagème, il faut le décrire,
6 c'était?

7 R. De donner un chèque au parti et de se faire
8 rembourser.

9 Q. **[93]** O.K. Alors on l'identifie, c'est un chèque au
10 parti, parce que... au Parti...

11 R. Libéral.

12 Q. **[94]** ... libéral du Québec. C'est parce que,
13 monsieur Trépanier, on a parlé aussi beaucoup au
14 municipal.

15 R. Oui.

16 Q. **[95]** Alors, lui, il parle, est-ce qu'il place ça au
17 même moment, à la même... c'est deux mille six
18 (2006), là, ce n'est pas la même année que
19 l'événement à L'Onyx?

20 R. Il place ça avant, mais il fait partie du même
21 groupe, là, de personnes.

22 Q. **[96]** Madame Blanchette, document du DGE au nom de
23 Pierre Allaire. Vous n'avez pas l'onglet, mais
24 c'est la pièce 3.

25 R. C'est l'onglet 3.

1 LA GREFFIÈRE :
2 Déposé sous 1828.
3 Me PAUL CRÉPEAU :
4 1828.
5 (09:58:14)

6
7 38P-1828 : Données du directeur général des
8 élections du Québec (DGE) concernant
9 les dons faits par Pierre Allaire aux
10 partis politiques provinciaux

11

12 Q. **[97]** Contribution de Pierre Allaire. Bon, il y en a
13 une en deux mille trois (2003), mais on en voit une
14 de trois mille dollars (3000 \$) en deux mille six
15 (2006), et c'est bien ce que monsieur Allaire vous
16 a dit?

17 R. C'est ça. Monsieur Allaire nous a parlé de sa
18 contribution de deux mille trois (2003) de quatre
19 cents dollars (400 \$) qui, celle-là n'a pas été
20 remboursée par personne, en fait. C'était vraiment
21 pour la cause. Tandis que celle de deux mille six
22 (2006), de trois mille dollars (3000 \$), lui a été
23 remboursée.

24 Q. **[98]** Est-ce que monsieur Allaire parle
25 spécifiquement aussi de cette rencontre-là au bar

1 L'Onyx dont il a été question dans le témoignage de
2 monsieur Cristofaro?

3 R. En fait, pour cette opération-là, lui ne nous parle
4 pas de L'Onyx. Mais quand même, il se rend à L'Onyx
5 dîner à l'occasion avec ses amis.

6 Q. **[99]** Alors, monsieur Allaire, c'est terminé. Est-ce
7 qu'il y a d'autres personnes qui ont été
8 rencontrées?

9 R. En fait, juste pour préciser avec monsieur Allaire,
10 la contribution de trois mille (3000 \$) qui a été
11 faite en deux mille six (2006), lui trouvait
12 l'opération un petit peu douteuse. C'est quelqu'un
13 qui est en affaires, c'est quelqu'un qui fait
14 affaire aussi avec des partenaires étrangers, et il
15 tient à ce que ses affaires soient le plus droit
16 possible. Disons qu'il ne joue pas dans les
17 transactions comptant pour ne pas affecter ses
18 marges bénéficiaires puis tout ça. Alors, lui, ça
19 lui prend une comptabilité droite. Puis la
20 contribution de trois mille dollars (3000 \$), lui
21 trouvait ça douteux. Il n'a pas réclamé le crédit
22 d'impôt pour contribution politique.

23 Q. **[100]** O.K. D'autres personnes que vous avez
24 rencontrées?

25 R. On peut passer à monsieur Jean-Guy Blanchette.

1 Q. **[101]** Oui.

2 R. Alors, monsieur Blanchette, lui, est l'associé de
3 monsieur Cristofaro. Nous, on l'avait... en fait,
4 on avait rencontré sa conjointe le mardi matin,
5 puis il nous a contactés par téléphone en fin
6 d'après-midi, puis on avait pris rendez-vous pour
7 le mercredi. Et à ce moment-là, il nous avait
8 offert d'organiser le rendez-vous avec son associé,
9 monsieur Cristofaro, parce qu'il savait que nous
10 étions sur son cas, l'information, comme je vous
11 disais, entre les amis, elle était partagée.

12 Q. **[102]** Alors, est-ce que cette rencontre-là a eu
13 lieu?

14 R. Oui. Alors, le mercredi après-midi, on se
15 rencontre. Nous sommes rendus le dix-neuf (19)
16 juin. Mon collègue André Comeau et moi, nous nous
17 rendons sur leur place d'affaires, au Groupe
18 Éducalivres, à Laval, puis on rencontre monsieur
19 Blanchette pour discuter de cette opération-là.

20 Q. **[103]** Et qu'est-ce qu'il vous conte, monsieur
21 Blanchette?

22 R. Lui nous confirme aussi qu'il a servi de prête-nom,
23 qu'il a contribué trois mille dollars (3000 \$) au
24 PLQ en deux mille sept (2007), qu'il avait été
25 sollicité par Bernard Trépanier, qu'il avait fait

1 un chèque au nom du Parti, qu'il avait été
2 remboursé en argent comptant. Monsieur Trépanier
3 fréquentait l'Hippoclub de Laval, monsieur
4 Blanchette le voyait à cet endroit-là. Il ne le
5 connaissait pas plus que ça. Monsieur Blanchette
6 allait dîner régulièrement à cet endroit avec ses
7 amis, monsieur Cristofaro, Allaire, Vadnais. Puis
8 Trépanier avait demandé à tout le monde de
9 contribuer. Puis comme Trépanier c'est un vendeur,
10 bien, il avait vendu sa salade, puis finalement,
11 bien, ils avaient accepté de lui donner un chèque.

12 Q. **[104]** Et, est-ce que monsieur Trépanier... excusez-
13 moi, est-ce que monsieur Blanchette vous dit il y a
14 combien de personnes autour de la table ou autour
15 du bar? À qui s'adresse monsieur Trépanier quand il
16 fait cette demande-là? Est-ce qu'il vous précise
17 ça, monsieur Blanchette?

18 R. Quand on l'a rencontré, ce que monsieur Blanchette
19 nous disait c'est que Bernard Trépanier était là
20 souvent, puis il avait fait le tour de tous ceux
21 qui étaient là, puis il parlait d'une quinzaine de
22 personnes.

23 Q. **[105]** Bon. Alors, est-ce que monsieur Blanchette
24 lui aussi a contribué?

25 R. Oui.

1 Q. **[106]** Alors, pour un montant de?

2 R. Trois mille dollars (3000 \$).

3 Q. **[107]** Madame Blanchette, s'il vous plaît, c'est
4 l'onglet 4, au nom de Jean-Guy Blanchette.

5 LA GREFFIÈRE :

6 1829.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Merci.

9

10 38P-1829 : Données du directeur général des
11 élections du Québec (DGE) concernant
12 les dons faits par Jean-Guy Blanchette
13 aux partis politiques provinciaux
14

15 Q. **[108]** Alors, on y voit en deux mille sept (2007),
16 une contribution. Alors, une contribution plusieurs
17 années au PLQ, et aussi à l'ADQ à certains moments
18 donnés. Mais on en voit une en deux mille sept
19 (2007) de trois mille dollars (3000 \$).

20 R. C'est ça. Ça confirmait ce qu'il nous disait qu'il
21 avait contribué en deux mille sept (2007).

22 Q. **[109]** O.K. Est-ce que monsieur Blanchette avait
23 quoi que ce soit d'autre à ajouter en regard de cet
24 événement-là?

25 R. On lui a demandé s'il avait été remboursé pour

1 d'autres contributions. La réponse était non,
2 c'était la seule fois où c'est arrivé, c'est en
3 deux mille sept (2007).

4 Q. **[110]** Bon.

5 R. Et en deux mille sept (2007), il avait aussi
6 contribué pour l'Action démocratique pour un
7 montant de trois mille dollars (3000 \$), ce qui lui
8 donnait droit au crédit d'impôt pour contribution
9 politique.

10 Q. **[111]** Je ne sais pas si je vous ai demandé la
11 question, il a été remboursé de quelle façon?

12 R. En argent comptant.

13 Q. **[112]** Comptant. O.K. Alors, ça complète pour
14 monsieur Blanchette, ça. Il vous restait qui à
15 voir?

16 R. Oui.

17 Q. **[113]** Alors, qui est-ce que vous avez vu à part de
18 ça? Monsieur Vadnais?

19 R. Après avoir vu monsieur Blanchette, on avait vu
20 monsieur Cristofaro et...

21 Q. **[114]** Ah, monsieur Cristofaro qui vous a conté la
22 version qu'il a donnée ici tout à l'heure?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[115]** O.K.

25 R. Ce qu'il nous racontait tout à l'heure, c'est ce

1 qu'il nous a raconté aussi, là, parce qu'on l'avait
2 rencontré l'année dernière. Puis le dernier témoin
3 qu'on a rencontré à cet effet-là, c'était le
4 mercredi matin le dix-neuf (19) juin, qui était
5 monsieur Carol Vadnais.

6 Q. **[116]** Alors, vous le rencontrez. Et monsieur,
7 qu'est-ce qu'il vous dit, monsieur Vadnais, en
8 rapport avec cet événement-là?

9 R. Qu'il confirme qu'il a servi de prête-nom pour le
10 Parti libéral, qu'il avait contribué trois mille
11 dollars (3000 \$) en deux mille sept (2007), qu'il a
12 été sollicité par Bernard Trépanier, il a fait un
13 chèque au nom du Parti et a été remboursé en argent
14 comptant par monsieur Trépanier.

15 Q. **[117]** Est-ce qu'il vous précise à quel endroit ou à
16 quel événement que ça s'est produit?

17 R. C'est ça. Monsieur Trépanier fréquentait
18 l'Hippoclub, monsieur Vadnais le voyait à cet
19 endroit. Il ne le connaissait pas plus que ça, mais
20 comme il allait dîner là régulièrement avec des
21 amis, monsieur Blanchette, Cristofaro, Allaire,
22 Trépanier était rentré, il avait demandé à tout le
23 monde de contribuer, puis monsieur Vadnais, on lui
24 a demandé s'il avait une idée d'où venait l'argent.
25 Lui non plus n'avait aucune idée d'où ça venait.

1 Puis, petite anecdote : monsieur Vadnais trouvait
2 que Bernard Trépanier c'était un « cheap » parce
3 qu'il donnait pas de pourboire aux serveuses de
4 l'endroit.

5 Q. **[118]** Alors, il vous a conté ça aussi.

6 R. Oui, ça fait que c'est... disons que c'était pas...
7 monsieur Vadnais considérait pas monsieur Trépanier
8 comme un ami.

9 Q. **[119]** Madame Blanchette, ce sera l'onglet 5, la
10 pièce 1830, une contribution de monsieur Carol
11 Vadnais...

12 LA GREFFIÈRE :

13 C'est pas l'onglet 1?

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Peu importe l'on... c'est au nom de Carol Vadnais,
16 là. Tout à l'heure vous aviez Michèle. Je sais pas
17 peut-être que les onglets ont été mal...

18 R. C'est ça. Non, c'est bon.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 ... déplacés, là. Regardez, cette pièce-là, c'est
21 1830.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Oui, c'est l'onglet 1.

24

25 Me PAUL CRÉPEAU :

1 O.K. Moi, je l'ai dans...

2 R. 5.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 C'est pas grave.

5 R. Moi, j'ai l'onglet 5.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ça va.

8

9 38P-1830 : Données du Directeur général des
10 élections du Québec (DGE) concernant
11 les dons faits par Carol Vadnais aux
12 partis politiques provinciaux

13

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[120]** À la... Alors, on y voit une contribution au
16 nom de Carol Vadnais; une en deux mille sept
17 (2007), une en deux mille huit (2008). Celle de
18 deux mille sept (2007), il s'agit de la pièce dont
19 vous venez de parler. Et il y en a une aussi en
20 deux mille huit (2008). Avez-vous vérifié s'il a
21 été remboursé ou dans quelles circonstances ça
22 s'est fait pour celle-là?

23 R. La contribution de deux mille huit (2008), ça a été
24 fait pour la cause et ça n'a pas été remboursé.

25 Monsieur Vadnais se définit comme étant un libéral.

1 Q. **[121]** O.K.

2 R. Puis, pour la question de... du crédit d'impôt, ce
3 que monsieur Vadnais nous dit, c'est que lui ne
4 s'occupait pas de sa comptabilité. Il faisait
5 affaire avec une comptable. Les documents se sont
6 retrouvés dans une enveloppe chez sa comptable.
7 Celle-ci avait réclamé le crédit d'impôt. Lui, il
8 nous en a parlé parce qu'il avait vérifié, là, avec
9 elle puis que c'était une erreur d'avoir mis le
10 reçu dans l'enveloppe, puis qu'il cherchait pas à
11 frauder le gouvernement pour un crédit d'impôt de
12 trois cents dollars (300 \$), là. C'est pas...
13 C'était pas dans... dans sa... dans sa mentalité,
14 si je peux dire.

15 Q. **[122]** Bon, maintenant, alors, on a parlé aussi tout
16 à l'heure dans... dans la version et... de monsieur
17 Cristofaro et un peu de... d'autres témoins que
18 vous avez rencontrés, qu'il y avait d'autres
19 personnes autour du bar, de la table. Est-ce que
20 d'autres personnes ont été rencontrées dans le
21 cadre de cet événement-là qu'on identifie à l'Onyx,
22 là, à Laval?

23 R. Non.

24 Q. **[123]** O.K.

25 R. Juste pour ajouter : monsieur Vadnais nous avait

1 confirmé aussi que c'était lui qui avait demandé à
2 sa fille de participer au stratagème.

3 Q. **[124]** J'ai pas d'autres questions pour le témoin.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[125]** Lors de vos rencontres, est-ce que ces gens-
6 là vous ont déjà exprimé qu'à ce moment-là ils ont
7 craint peut-être de se faire prendre par le
8 Directeur général des élections ou jamais c'est
9 venu dans leurs pensées?

10 R. Il n'y a personne qui a fait allusion à une
11 crainte. Puis, disons, l'histoire des prête-noms
12 n'était pas non plus une... ils savaient que ce
13 n'était pas correct, par contre ils savaient pas
14 - puis là, il faut se reporter à l'époque aussi,
15 là, que c'était pas comme aujourd'hui - que
16 l'histoire des prête-noms c'était pas... je dirais,
17 c'était pas... c'était pas aussi mal vu.

18 Q. **[126]** O.K. Merci.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que les parties ont des questions? Maître
23 Tremblay?

24

25 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

1 Q. **[127]** Bonjour, Monsieur Desrosiers.

2 R. Bonjour.

3 Q. **[128]** Est-ce que vous avez identifié les quinze
4 (15) personnes qui auraient supposément été
5 sollicitées par monsieur Trépanier?

6 R. Non.

7 Q. **[129]** Pour quelle raison?

8 R. De toute façon, nous, pour illustrer le stratagème,
9 on en avait déjà cinq. Que ce soit cinq (5) ou dix
10 (10), pour nous, c'était pareil. Ça fait qu'à
11 partir de cinq, on s'est arrêté. C'était suffisant,
12 ça prouvait notre point.

13 Q. **[130]** Pour vous, il était pas question de savoir
14 l'étendue de ce stratagème-là?

15 R. Disons qu'on en avait déjà suffisamment, là.

16 Q. **[131]** Est-ce que vous avez rencontré monsieur
17 Trépanier pour obtenir sa version à propos de ce
18 stratagème?

19 R. En fait, lui avait témoigné avant, comme je vous
20 disais, en mars, avril. Puis, à l'époque, il faut
21 se rappeler que monsieur Trépanier, lors de son
22 témoignage, il lui avait été demandé par maître
23 Décary en contre-interrogatoire s'il détenait un
24 certificat de solliciteur pour le Parti libéral et
25 qu'il avait répondu qu'il n'en avait pas.

1 Q. **[132]** Non, mais est-ce que vous l'avez...

2 R. Et on n'a pas...

3 Q. **[133]** ... l'avez questionné sur le stratagème comme
4 tel que vous avez décelé par votre enquête de juin
5 deux mille treize (2013)?

6 R. Bien, en fait, dans son témoignage, il en avait
7 déjà parlé peut-être pas de façon précise à cette
8 occasion-là, mais disons qu'on l'a pas... on n'a
9 pas poussé de ce côté-là.

10 Q. **[134]** Donc, votre enquête révèle un stratagème
11 relativement à cinq personnes?

12 R. Oui.

13 Q. **[135]** Et les personnes que vous avez rencontrées,
14 est-ce qu'elles étaient en relation d'affaires avec
15 le gouvernement du Québec, directement ou par
16 l'intermédiaire de leur entreprise?

17 R. Comme monsieur Cristofaro disait, lui et son
18 associé, ils font affaire avec le ministère de
19 l'Éducation parce qu'ils sont dans un... dans
20 l'édition de livres pour les écoles. Les autres...
21 celui qui a un commerce de vêtements ne fait pas
22 affaire avec le gouvernement. Monsieur Vadnais dans
23 l'immobilier ne fait pas affaire avec le
24 gouvernement. Et sa fille est dans le milieu de
25 l'assurance, ne fait pas affaire avec le

1 gouvernement.

2 Q. **[136]** Alors, quel est le nom de l'entreprise qui
3 fait affaire avec le gouvernement du Québec dans le
4 monde de l'éducation?

5 R. C'est le Groupe Éducalivres.

6 Q. **[137]** Et, est-ce que les contrats d'Éducalivres
7 sont octroyés par contrats publics ou par la
8 discrétion du ministre?

9 R. On n'a pas regardé de ce côté-là.

10 Q. **[138]** Est-ce que vous avez vérifié si, justement,
11 s'il y avait des liens entre les contrats publics
12 de cette entreprise et le financement?

13 R. Non.

14 Q. **[139]** Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que d'autres parties ont des questions?

17 Maître Houle? Non. Maître Décary?

18 Me MICHEL DECARY :

19 Non.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Merci, Monsieur Desrosiers.

22

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Maître Lussiaà-Berdou.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Bonjour, Madame la Présidente. Notre prochain
5 témoin, monsieur Michel Lagacé - je pense qu'il est
6 à la salle de bains - il est en route.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ça peut être un peu plus long?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Il était en chemin quand je suis rentré dans la
11 salle; il était derrière moi. Je sais pas. Est-ce
12 que les constables l'ont arrêté à la sécurité, je
13 ne sais pas, pour le fouiller? Je l'ignore. Je
14 pensais qu'il entrait dans la salle derrière moi.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il est pas là? Constable, il est pas là? Bon.
17 Écoutez, on va suspendre quelques instants. On va
18 juste être dans le...

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Parfait, Madame la Présidente.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 (10:15:27)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Monsieur.

3 M. MICHEL LAGACÉ :

4 Bonjour.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Est-ce que vous pourriez rester debout pour
7 l'assermentation, s'il vous plaît? Voulez-vous vous
8 lever?

9 M. MICHEL LAGACÉ :

10 Oui, oui, oui. Absolument.

11

12

13

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL LAGACÉ, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[140]** Merci, Madame la Greffière.

12 R. Vous permettez, je vais fermer mon cellulaire.

13 Q. **[141]** Excellente idée.

14 R. Excusez. Oui.

15 Q. **[142]** Bonjour, Monsieur Lagacé.

16 R. Bonjour.

17 Q. **[143]** Vous êtes retraité aujourd'hui. Vous
18 continuez, par contre, à mener des activités
19 commerciales, est-ce que je me trompe pas?

20 R. Oui, oui, oui. Je suis propriétaire d'une salle de
21 quilles à Sainte-Adèle.

22 Q. **[144]** Et cette profession d'homme d'affaires, c'est
23 une deuxième carrière ou c'est une carrière
24 parallèle?

25 R. Ah! C'est une première... c'est une deuxième

1 carrière. J'ai commencé dans ma vie en faisant de
2 l'arpentage pendant vingt-cinq (25) ans, après ça
3 j'ai acheté la salle de quilles. Puis en même temps
4 que j'avais la salle de quilles, je me suis mis à
5 faire de la politique dans le village de Saint-
6 Sauveur.

7 Q. **[145]** À peu près à quelle époque est-ce que vous
8 avez... vous êtes entré en politique municipale?

9 R. Il y a dix-sept (17) ans.

10 Q. **[146]** Donc, en quatre-vingt-dix-sept (97) environ.

11 R. C'est ça.

12 Q. **[147]** Et à quelle... en quelle capacité? À quel
13 titre?

14 R. Pardon?

15 Q. **[148]** Qu'est-ce que vous faisiez? Qu'est-ce que...
16 quel était le poste que vous avez occupé?

17 R. Ah! J'étais conseiller municipal, j'ai été
18 président du Comité d'urbanisme.

19 Q. **[149]** Et vous êtes resté conseiller municipal toute
20 votre carrière?

21 R. Non, j'ai été conseiller municipale pendant huit
22 ans. Après huit ans, après avoir fait la fusion
23 avec monsieur Filion, on a fusionné les deux Saint-
24 Sauveur, village et paroisse. Monsieur Filion a
25 pris sa retraite, puis il m'a demandé de prendre sa

1 relève. Ça fait que je me suis présenté aux
2 élections il y a huit ans pour la mairie.

3 Q. **[150]** Donc, en deux mille cinq (2005) environ?

4 R. C'est ça, deux mille cinq (2005), novembre deux
5 mille cinq (2005).

6 Q. **[151]** Et vous avez été élu maire.

7 R. J'ai été élu maire.

8 Q. **[152]** Êtes-vous encore maire aujourd'hui?

9 R. Non, je suis plus maire parce que quand j'ai pris
10 le mandat de maire en deux mille cinq (2005), j'ai
11 dit, je vais faire deux mandats, puis après ça, je
12 vais me retirer pour laisser la chance à d'autres
13 puis surtout pour pouvoir profiter de la vie un peu
14 à l'âge que je vais être rendu, là.

15 Q. **[153]** Seulement deux mandats?

16 R. Oui, deux mandats, c'est assez. Le président des
17 États-Unis fait juste deux mandats, pourquoi que
18 les maires des municipalités en feraient quarante
19 (40)?

20 Q. **[154]** Il y a un projet qui vous a occupé pendant
21 une partie de votre... votre passage à la mairie de
22 Saint-Sauveur...

23 R. Oui.

24 Q. **[155]** ... c'est celui de la piscine, est-ce que...

25 R. Il y en a plusieurs, mais il y en a un entre autres

1 qui était la construction d'une infrastructure
2 sportive dans la région. Dans notre MRC, on n'avait
3 aucune infrastructure sportive dans la MRC des Pays
4 d'en Haut. Et moi, je pensais que, la Ville de
5 Saint-Sauveur, on était capable de se payer une
6 piscine, bien, moi... moi et mon conseil,
7 naturellement, là. Quand je dis « moi », c'est mon
8 conseil et moi. On pensait qu'on serait capable de
9 se payer une piscine si on pouvait obtenir une
10 subvention équivalant au moins à cinquante pour
11 cent (50 %) du coût de l'infrastructure.

12 Q. **[156]** Quand vous dites... j'imagine que vous voulez
13 dire « publique » parce qu'il y a des
14 infrastructures sportives dans la région, dans la
15 MRC des Pays d'en Haut. À mon sens, il y en a quand
16 même un certain nombre, mais c'est des
17 infrastructures publiques dont vous parlez.

18 R. Il y en a aucune.

19 Q. **[157]** Des centres de ski, tout ça, pour vous, c'est
20 pas des...

21 R. Bien, c'est... oui, mais c'est pas... O.K. Oui.
22 C'est... c'est sûr qu'on a beaucoup de ski, mais on
23 a beaucoup, c'est des... des entreprises privées.
24 Et puis je parle infrastructures sportives
25 municipales, là, et... ou paramunicipales, il y en

1 a pas.

2 Q. **[158]** Parfait. Quelques terrains de tennis, mais
3 rien d'autre, c'est ce que je comprends.

4 R. Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[159]** Les glissades d'eau?

7 R. On a les glissades d'eau. Oui, oui, on a les
8 glissades d'eau. On a des sentiers de patin.
9 J'ai... on a fait des beaux sentiers de patin dans
10 le village de Saint-Sauveur, c'était un de mes
11 projets ça quand j'ai été élu maire il y a huit
12 ans. On a plusieurs choses pour attirer nos gens,
13 là, mais au point de vue, je veux dire, aréna,
14 piscine, terrain de soccer intérieur, ça, on n'a
15 absolument rien de ça.

16 Q. **[160]** Mais, la piscine, tout le centre sportif, là,
17 derrière Saint-Sauveur, avec les glissades d'eau,
18 là.

19 R. Oui. C'est des piscines extérieures, il y a pas de
20 piscine intérieure...

21 Q. **[161]** O.K.

22 R. ... à cet endroit-là.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[162]** O.K. Donc...

25 R. Il y en a dans les hôtels. Il y a quelques hôtels,

1 comme le Manoir Saint-Sauveur, il y a une piscine,
2 mais déjà ils acceptaient les populations à y
3 aller. Puis maintenant, bien, ils ont trop de
4 clientèles, ça fait qu'ils prennent plus de
5 passants, ils prennent les... les locataires
6 seulement.

7 Q. **[163]** Oui, les gens qui restent à l'hôtel.

8 R. Oui, oui, c'est ça.

9 Q. **[164]** Donc, vous avez décidé, avec le conseil
10 municipal, que ce serait une idée intéressante de
11 construire une piscine. Donc, vous avez entrepris,
12 j'imagine, des démarches pour ça. À quelle époque
13 environ?

14 R. J'ai commencé en deux mille six (2006), on voulait
15 transférer le garage... l'ancien garage municipal
16 pour faire... en faire une piscine. Suite aux
17 études qu'on a faites de ce projet-là, à cause des
18 contraintes d'infrastructures, on avait... la nappe
19 phréatique était trop haute et puis tout ça, ça
20 aurait coûté trop cher. Ça aurait coûté aussi cher
21 que d'en construire une neuve. Ça fait qu'à ce
22 moment-là, on a fait une première demande en deux
23 mille six (2006). En deux mille sept (2007), on a
24 fait une autre demande pour une nouvelle bâtisse
25 complètement indépendante, là, et neuve.

1 Q. **[165]** Et cette demande-là, vous l'avez adressée...
2 Quelle demande vous avez faite et à qui vous avez
3 adressé ça?

4 R. Bien, on faisait une demande au ministère des
5 Loisirs... l'Éducation, du Loisir et du Sport qui
6 était madame Courchesne à ce moment-là qui était la
7 ministre. Et puis en même temps, je menais de front
8 un autre dossier qui était le boulevard. Je voulais
9 qu'on refasse le boulevard en voie double. Ça fait
10 que j'ai travaillé aussi avec le ministère des
11 Transports du Québec. Et comme j'aime pas courir
12 deux lièvres en même temps quand je vais à la
13 chasse, bien, j'ai dit... je me suis concentré sur
14 le boulevard. Aussitôt que le boulevard a été
15 terminé, c'est-à-dire vers deux mille sept (2007),
16 là j'ai appelé pour voir où était rendu notre
17 dossier pour l'infrastructure de... la subvention
18 pour une infrastructure, une piscine.

19 Q. **[166]** Donc, il y avait une demande pendante à ce
20 moment-là auprès du MELS...

21 R. Oui.

22 Q. **[167]** ... en deux mille sept (2007). Est-ce que
23 cette demande-là a éventuellement... bien, est-ce
24 que vous avez obtenu une réponse sur la progression
25 de cette demande-là?

1 R. Bien, là, moi, quand... Oui, on a eu un accusé de
2 réception, tout ça, mais j'attends... j'avais pas
3 de nouvelle de rien, j'avais aucun... on n'avait
4 aucune nouvelle de où c'était rendu dans le dossier
5 puis tout ça. Ça fait que j'ai téléphoné à
6 l'attaché politique de madame Courchesne, de la
7 ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et
8 puis, lui, il m'a fait comme réponse : « Bien, il
9 dit, si le ministre régional nous donne pas le
10 O.K., on regarde même pas le dossier. » Ça fait que
11 notre demande était sur la tablette depuis deux
12 ans.

13 Q. **[168]** Ça, c'est... À qui vous avez parlé
14 exactement?

15 R. C'est l'attaché politique de... de madame
16 Courchesne, Sébastien Lachaine.

17 Q. **[169]** Parfait. Donc, lui, il vous a dit que la
18 demande était tablettée... enfin, il vous a laissé
19 sous-entendre, je sais pas, est-ce qu'il vous a dit
20 ça explicitement que c'était resté... disons ça
21 avait été mis de côté?

22 R. C'est parce que c'était la politique du Ministère à
23 ce moment-là. C'est que s'ils avaient pas le O.K.
24 du ministre régional, ils regardaient même pas le
25 dossier, ils s'en occupaient pas, là. Autrement

1 dit, ils allaient avec les dossiers qui étaient...
2 qui étaient demandés par les ministres, là,
3 régionaux.

4 Q. **[170]** O.K. Ça, c'est à peu près à quelle époque,
5 vous diriez que vous avez eu cette discussion-là?

6 R. Je peux-tu sortir ma feuille de notes?

7 Q. **[171]** Vous avez une feuille de notes qui comprend
8 quoi? Qui contient quoi?

9 R. Bien mes... bien, mes agendas.

10 Q. **[172]** O.K.

11 R. J'ai refouillé dans mes vieux agendas de deux mille
12 huit (2008).

13 Q. **[173]** Allez-y. Allez-y.

14 R. Oups! Pas celui-là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[174]** Vous pouvez les consulter.

17 R. Voyons! O.K. Bon. Vers la fin juillet deux mille
18 huit (2008), j'ai téléphoné à monsieur Lachance...
19 Lachaine pour lui demander où était rendu la
20 subvention. Le treize (13) août deux mille huit
21 (2008), il y avait... excusez, le treize (13) août
22 deux mille huit (2008), il y avait le tournoi de
23 golf du maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à
24 l'Estérel. Et puis, là, j'ai eu la chance de
25 croiser l'attaché politique du ministre régional.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [175] O.K. Avant ça, parce que, moi, je voulais
3 savoir c'est quand est-ce que vous avez parlé avec
4 monsieur Lachaine, vous pensez, environ?

5 R. Bien, j'y ai parlé, là, d'après moi, vers la fin
6 juillet deux mille huit (2008).

7 Q. [176] Donc, à l'été deux mille huit (2008)?

8 R. Oui, oui, à l'été deux mille huit (2008). Juste
9 juste avant le mois... juste avant le tournoi de...

10 Q. [177] Madame Blanchette, si on affiche l'onglet 2.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1831.

13

14 169P-1831 : Lettre de David Whissell du 11 février
15 2008 - Lettre d'appui aux projets
16 d'infrastructures sportives

17

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 C'est une lettre qui est adressée à votre... à la
20 MRC des Pays-d'en-Haut par le ministère du Travail,
21 le ministre responsable de la région des
22 Laurentides qui date... qui est datée du onze (11)
23 février et qui, si on descend un peu, Madame
24 Blanchette, indique que le Gouvernement du Québec
25 s'est doté d'un fonds pour le programme de soutien

1 aux installations sportives et récréatives et on
2 fait un appel, un peu plus bas, là, on voit :

3 Tout projet collectif pouvant répondre
4 aux besoins des dix (10) municipalités
5 constituantes de la MRC des Pays-d'en-
6 Haut serait recevable. J'invite donc
7 les élus, intervenants et organismes à
8 réfléchir, à se mobiliser et à
9 analyser collectivement les besoins de
10 la population de la MRC.

11 Donc, en février deux mille huit (2008), et c'est
12 signé par monsieur Whissell, ministre responsable
13 en question, en février, déjà, c'était quand même
14 assez clairement indiqué, là, qu'il semble y avoir
15 un rôle à jouer le ministère responsable de la
16 région, là. Vous en avez pas entendu parler avant
17 ça?

18 R. Bien moi... moi, là, en même temps que je faisais
19 ma demande, j'avais à la MRC le préfet qui lui,
20 voulait essayer de... de rapatrier tout ça à la
21 MRC. Ça fait qu'à ce moment-là, bien c'est sûr
22 qu'il y avait des petits tiraillements, là, tu
23 sais, puis lui, il était bien... bien connu de...
24 de monsieur le ministre, ça fait qu'il a demandé
25 comme une lettre d'appui comme quoi... lui, il

1 voulait... il aurait voulu qu'on fasse ça supra
2 municipal et non pas municipal. Bien moi, je me
3 disais avec le nombre d'années d'expérience que
4 j'avais en politique puis dans notre MRC, je savais
5 que ça serait pas facile, à peu près pas faisable
6 parce que dix (10) municipalités, il y a beaucoup
7 de... on a même des municipalités dévitalisées
8 dans... dans notre MRC. Puis ils ont pas les moyens
9 de payer une infrastructure comme celle-là. Ça fait
10 que comme nous autres on avait le taux de taxes le
11 plus bas de la province de Québec, à Saint-Sauveur,
12 bien je me suis dit « Peut-être qu'on peut se
13 permettre d'avoir un... un trois, quatre cents de
14 plus du cent (100) d'évaluation de taxes pour
15 pouvoir se payer une infrastructure comme celle-
16 là. » Ça fait que moi, je travaillais sur mon bord
17 pour notre municipalité, puis le préfet travaillait
18 sur son bord pour les dix (10) autres... pour la
19 MRC, en réalité, mais tout en sachant bien que
20 ça... ça serait pas facile de faire un consensus
21 que tout le monde embarque là-dedans, là.

22 Q. **[178]** O.K. Donc, c'est pas vraiment relié...

23 R. De là la demande à monsieur Whissell de lui écrire
24 une lettre comme quoi qu'il veut que ça soit tout
25 le monde ensemble, mais...

1 Q. **[179]** O.K. Mais c'est pas relié au fait que vous,
2 votre projet municipal, vous l'adressez vous-même
3 au ministère de l'Éducation, Loisirs et Sports?
4 C'est pas quelque chose que vous faites passer par
5 la MRC comme tel, là? C'est un projet (inaudible).

6 R. Non, moi j'ai... on a passé directement à la
7 municipalité, directement une demande, là, au
8 Ministère.

9 Q. **[180]** Mais par contre, ce que vous apprenez de
10 monsieur Lachaine, c'est que de toute façon, ça
11 doit être soumis, validé par monsieur Whissell.

12 R. Validé par le ministre régional.

13 Q. **[181]** O.K. Donc, l'étape suivante, si j'ai bien
14 compris, en juillet, vous parlez, vous pensez, à
15 peu près, vous parlez avec monsieur Lachaine et
16 ensuite de ça, quelle est la prochaine étape?

17 R. Bien la prochaine étape, comme je vous dis, au
18 tournoi de golf du maire de... de Sainte-
19 Marguerite, le treize (13) août deux mille huit
20 (2008), j'ai rencontré l'attaché politique de
21 monsieur Whissell qui était pour représenter
22 monsieur Whissell au tournoi de golf était là. Ça
23 fait que je l'ai rencontré, j'ai dit : « Quand est-
24 ce qu'on... qu'on pourrait se rencontrer pour
25 parler du dossier de... de la piscine parce

1 que... » la subvention de la piscine, dans le fond,
2 c'est pas de la piscine qu'on parlait, c'est de la
3 subvention. Elle m'a dit : « C'est qui qui s'occupe
4 du dossier, monsieur Lagacé? » Bien j'ai dit :
5 « C'est moi, j'ai dit, c'est moi le maire, c'est
6 moi qui s'occupe de ces dossiers-là. » Bien elle
7 dit : « C'est pas de même que ça marche. » Elle
8 dit : « Je vais vous présenter quelqu'un. » Bien
9 là, j'ai dit « C'est pas de même que ça marche,
10 elle va me présenter quelqu'un, c'est correct. » Ça
11 fait que suite à ça, on avait un dîner de prévu le
12 onze (11) septembre avec madame Lord qui était
13 l'attachée politique de monsieur Whissell et
14 Christian Côté qui était un monsieur que je
15 connaissais pas, moi, que j'ai su par la suite que
16 c'était un urbaniste qui avait une firme à Québec,
17 là, Plania, je pense, quelque chose du genre, là.

18 Q. **[182]** O.K.

19 R. Ça fait que là, bien ce dîner-là, finalement, il a
20 été annulé et puis j'ai rencontré monsieur Côté
21 mercredi le dix-sept (17) septembre à neuf heures
22 (9h00) du matin à mon bureau. Monsieur Côté est
23 venu seul.

24 Q. **[183]** Est-ce que c'est monsieur Côté qui vous a
25 appelé?

1 R. Bien...

2 Q. **[184]** Dans votre souvenir?

3 R. Non, dans mon souvenir, c'est Isabelle qui m'a
4 dit... parce qu'elle a rappelé pour annuler le
5 dîner puis elle m'a dit : « Monsieur Côté va aller
6 vous voir, il va prendre rendez-vous. »

7 Q. **[185]** O.K.

8 R. Puis là, il m'a appelé pour prendre rendez-vous,
9 j'ai pris neuf heures (9h00), le jeudi matin.

10 Q. **[186]** Donc ça, c'est une rencontre qui a lieu à
11 l'hôtel de ville de Saint-Sauveur?

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. **[187]** O.K. Là, vous avez dit qu'il est venu seul
14 monsieur Côté?

15 R. Oui.

16 Q. **[188]** Parfait. Comment s'est passée la rencontre?

17 R. Bien il m'a... il s'est présenté, Christian Côté.
18 Il s'occupait des... il était bien... comment je te
19 dirais bien... bien ami avec monsieur le ministre
20 puis il s'occuperait de notre dossier, il nous
21 aiderait à obtenir la subvention. Il avait
22 travaillé comme ça avec d'autres maires de la
23 région. Il m'avait même suggéré d'appeler Marc
24 Gascon à Saint-Jérôme. Il dit : « Appelle Marc, tu
25 vas voir, on a travaillé ensemble sur tel dossier

1 puis ça a bien été » puis tout ça, mais moi, déjà
2 de me faire mettre quelqu'un dans les pattes, là,
3 c'était pas mon... ma tasse de lait, là. J'étais
4 pas enchanté de ça. Ça fait que commencer à
5 essayer... non, j'ai pas appelé personne. On a
6 continué à procéder tout le temps en espérant
7 que...

8 Q. **[189]** Si on reste dans cette première rencontre.

9 R. Oui.

10 Q. **[190]** Cette première rencontre là, elle dure
11 combien de temps environ?

12 R. Ah, une demi-heure, à peu près, là, une demi-heure
13 trois quarts d'heure.

14 Q. **[191]** Puis lui, monsieur Côté est seul, mais est-ce
15 que vous, vous êtes seul à rencontrer monsieur
16 Côté?

17 R. Ce matin-là, oui.

18 Q. **[192]** O.K. Est-ce que vous auriez pas... il aurait
19 pas été intéressant que, par exemple, votre
20 directeur général ou quelqu'un d'autre de la Ville
21 assiste?

22 R. Mon DG, on doit passer en avant du bureau de mon DG
23 pour se rendre dans mon bureau puis j'ai dit à
24 Jean, j'ai dit : « Viens donc, on va aller
25 rencontrer monsieur Côté. » Puis monsieur Côté

1 dit : « Non, non, pas aujourd'hui, il dit, je veux
2 vous rencontrer tout seul. » Bon, j'ai dit :
3 « C'est correct. » On a renté dans le bureau puis
4 c'est bien beau. Ça fait que là, il a pas voulu que
5 mon DG vienne, mais les autres fois d'après, j'ai
6 insisté pour que le DG soit là.

7 Q. **[193]** Puis cette rencontre, cette première
8 rencontre de contact, là, peut-être en parler un
9 peu plus en détail, là. Vous discutez de quoi
10 exactement?

11 R. Ah bien c'est un chic type ce gars-là, là. Il me
12 contait de la pluie puis du beau temps, toutes ses
13 réalisations qu'il avait faites dans sa vie puis
14 tout ça puis... C'est un bonhomme qui... c'est un
15 vendeur, là, il s'est vendu à moi, là, t'sais, il
16 disait qu'il était capable de nous aider puis, et
17 caetera, et caetera.

18 Q. **[194]** Est-ce qu'il fait référence au ministre
19 Whissell durant cette rencontre-là?

20 R. Oui, bien oui, il l'appelle le boss. Des fois,
21 deux, trois fois le téléphone sonne puis : « Ah, il
22 faut que je réponde, c'est le boss. » puis là, tel
23 tel dossier, puis tout ça. Il rentrait pas dans les
24 détails, là, mais il me disait : « Bon bien là,
25 j'avais un dossier, il fallait que je lui parle,

1 là. » puis...

2 Q. **[195]** Donc, pendant la rencontre, il décroche le
3 téléphone puis il vous indique qu'il parle avec le
4 ministre Whissell à ce moment-là?

5 R. Oui. Oui, oui.

6 Q. **[196]** C'est comme ça qu'il présente les choses, en
7 tout cas?

8 R. Oui.

9 Q. **[197]** Bon. Vous avez pas entendu la conversation
10 comme telle?

11 R. Non, j'ai pas... je voulais pas entendre non plus,
12 là.

13 Q. **[198]** Mais il fait ça en votre présence, par
14 exemple?

15 R. Oui. Oui, oui.

16 Q. **[199]** Et vous dites qu'il fait ça à plusieurs
17 reprises?

18 R. Bien c'était à plusieurs reprises, pas... je sais
19 qu'une fois... il y a une réunion je me rappelle
20 deux fois que le téléphone avait sonné, là, O.K...

21 Q. **[200]** O.K. À d'autres réunions?

22 R. Oui, une bonne liste de réunions, là.

23 Q. **[201]** O.K. Mais c'est parce que moi je veux être
24 sûr, là. Là, à cette première réunion là...

25 R. Oui.

1 Q. **[202]** ... est-ce que dès cette première réunion
2 là...

3 R. Ah, je me souviens pas si le téléphone a sonné à
4 cette réunion-là, là. Ça, je pourrais pas dire, là.

5 Q. **[203]** O.K. C'est que dans le courant des diverses
6 réunions qu'il y a eues avec monsieur Côté...

7 R. Oui.

8 Q. **[204]** ... il est arrivé qu'il prenne des appels
9 qui, en apparence, étaient des appels de monsieur
10 Whissell?

11 R. Oui. Oui, oui. Bien en tout cas, c'est ce qu'il me
12 disait, là.

13 Q. **[205]** Oui, oui. Je comprends. O.K. Donc, à cette
14 première réunion là, comment il vous présente
15 l'assistance, qu'est-ce qu'il prétend qu'il va
16 apporter? Parce que c'est ça que, moi, j'essaie de
17 comprendre.

18 R. Bien, il prétend qu'il peut obtenir la subvention
19 lui plus facilement que si, moi, je serais tout
20 seul, je dirais. C'est ce qu'il a l'air à vouloir
21 prétendre.

22 Q. **[206]** Parfait. Donc, vous, vous entendez ça. Ça
23 vous intéresse dans une certaine mesure?

24 R. Moi, ça m'intéresse d'avoir la subvention, mais pas
25 à n'importe quel prix.

1 Q. **[207]** Hum, hum. Non, je comprends. Mais, là, on est
2 à la première rencontre.

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[208]** O.K. Donc, à ce moment-là, c'est quoi, vous
5 fixez un deuxième rendez-vous, vous établissez un
6 échéancier de ce qu'il va faire? Comment ça se
7 passe? Qu'est-ce qui est prévu?

8 R. Bien, là, il... Comment je dirais bien? Là, ce qui
9 est arrivé, il y avait la réunion. Après ça, il
10 disait : « Bon, bien, là, on va rencontrer le
11 ministre; après ça, je vais rencontrer... on va
12 rencontrer les gens de Dessau. » La deuxième
13 réunion qu'il est venu, si je me souviens bien, là,
14 c'était... La deuxième fois, j'ai plutôt été invité
15 à un vin et fromage chez monsieur Whissell à
16 Lachute. Bien, pas chez eux à lui, mais dans une
17 salle à Lachute. Il faisait son vin et fromage.
18 Parce que les élections s'en venaient, hein, puis
19 il y avait pas mal de levées de fonds qui se
20 faisaient. Ça m'avait coûté deux cent cinquante
21 piastres (250 \$) cette belle petite soirée-là.

22 Q. **[209]** Ça, c'était quand ça?

23 (10:31:34)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[210]** Oui, c'est ça. C'est à la deuxième réunion?

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[211]** Donc, c'est votre deuxième rencontre avec
3 monsieur Côté. Elle a lieu dans un contexte qui
4 n'est pas à l'hôtel de ville, si je comprends bien?

5 R. C'est ça. Exactement. Vous permettez que je mette
6 mes lunettes?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Évidemment.

9 PAR LE TÉMOIN :

10 R. C'est ça. Si vous permettez, là, je vais...

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[212]** Oui, oui. Allez-y!

13 R. ... faire au moins les deux, trois premières. Après
14 ça, on pourra continuer les autres.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Vous pouvez garder vos lunettes.

17 PAR LE TÉMOIN :

18 R. Ça marche. Merci. Merci, Madame la Présidente. Bon.
19 Comme je te disais, il y avait un dîner de prévu le
20 jeudi le onze (11) septembre. Ça a été annulé. Le
21 mercredi suivant, le dix-sept (17) septembre, j'ai
22 une rencontre avec monsieur Côté. On est tout seul.
23 Le deux (2) octobre. Là, je suis invité le deux (2)
24 octobre, ce n'est pas loin après, là, à un 5 à 7,
25 un vin et fromage pour le ministre Whissell. C'est

1 une levée de fonds à deux cent cinquante piastres
2 (250 \$) la copie. Et le mercredi le huit (8),
3 c'est-à-dire six jours après cette levée de fonds
4 là, la semaine suivante, là, j'ai une rencontre
5 avec Christian Côté puis Denis Guindon de Dessau.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Q. **[213]** Le huit (8) octobre?

8 R. Le huit (8) octobre, c'est ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[214]** Vous avez une rencontre avec qui?

11 R. Avec Christian Côté et Denis Guindon de Dessau.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[215]** Là, monsieur Côté travaille pour Plania. Là,
14 monsieur Guindon travaille pour Dessau. Est-ce
15 qu'il y a un lien entre les deux?

16 R. Bien, là, je pense que Plania appartient à Dessau
17 ou, en tout cas, il y a des liens certain entre les
18 deux.

19 Q. **[216]** Monsieur Guindon, vous le connaissez, vous,
20 déjà?

21 R. Oui, je le connais depuis longue date. Je l'ai
22 connu quand il était conseiller municipal. Monsieur
23 Guindon ça aussi, c'est un chic type qui... Lui, il
24 fait du développement des affaires. Ça fait que sa
25 job, c'est de rencontrer...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il est gentil.

3 R. ... les conseillers municipaux, rencontrer les
4 maires, les inviter au golf, et cetera.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[217]** C'est son rôle?

7 R. Bien, c'est sa job, carrément.

8 Q. **[218]** Et donc lui...

9 R. Mais il ne m'a jamais fait de pression pour rien.

10 On dit, on est là, on existe, oublie pas, c'est
11 bon, nous autres, on est là.

12 Q. **[219]** Parfait. Mais, là, il est là dans un contexte
13 précis, j'imagine?

14 R. Oui. Bien, là, il vient pour... Là, ils ont
15 commencé à parler, Christian Côté de dire : « Il
16 faudrait faire réévaluer le coût de la piscine. »
17 On avait une évaluation déjà qui avait été faite
18 par Côté Talbot, les architectes. Puis, là, lui, il
19 voulait faire révérifier ça par Dessau. Ça fait
20 que, là, Denis s'est occupé que Dessau... Je l'ai
21 rencontré après ça même une autre fois. Puis, ça,
22 je l'ai peut-être. C'est probablement à la réunion
23 du trente (30) octobre. Il était venu avec deux
24 autres ingénieurs de la firme pour voir le terrain
25 potentiel de l'installation pour voir si c'était

1 conforme puis avec les études de sol qu'on avait
2 fait faire pour vérifier les coûts totaux de la
3 nouvelle infrastructure qui est la piscine, parce
4 que, comme il disait, monsieur Côté : « Il ne faut
5 pas qu'on manque d'argent. Il faut qu'on soit
6 capable de la faire au complet puis que... »
7 Demander la subvention à la juste valeur, autrement
8 dit.

9 Q. **[220]** Parfait. Donc, il y a une deuxième rencontre.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[221]** Je voudrais juste savoir. Est-ce qu'ils se
12 sont servis? Est-ce qu'ils ont jugé approprié de
13 regarder votre première évaluation que vous aviez
14 eue d'une autre firme?

15 R. Oui, oui, oui. Ils ont parti de cette évaluation-là
16 pour faire la leur.

17 Q. **[222]** Combien était-elle cette évaluation-là?

18 R. Je ne me souviens pas de l'évaluation exactement.
19 Mais je sais que, à un moment donné, on a fait un
20 règlement d'emprunt de sept millions cent trente-
21 cinq mille (7,135 M\$).

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Peut-être que si on va, Madame la Présidente, à
24 l'onglet numéro 3.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1832.

3

4 169P-1832 : Évaluation budgétaire numéro 1 par
5 Dessau du 30 octobre 2008 - Ville de
6 Saint-Sauveur-des-Monts, Complexe
7 aquatique de la Vallée

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Merci, Madame la greffière.

11 Q. **[223]** L'estimation budgétaire préparée le trente
12 (30) octobre par, on voit en haut, Dessau pour la
13 Ville de Saint-Sauveur-des-Monts. Et si on va à la
14 page numéro 2, au point numéro 3, « analyse »...
15 Excusez-moi! À la page numéro 2 de la pagination,
16 je pense que c'est le numéro 3 électronique. On
17 voit ici... Vous me direz si ça correspond à votre
18 souvenir, Monsieur Lagacé. Le budget identifié par
19 la Ville de Saint-Sauveur de six millions (6 M\$)
20 inclut les coûts directs de construction, et
21 cetera. Et un peu plus bas, on voit que
22 l'évaluation... Bon. Là, Dessau a cru sage
23 d'inclure une réserve pour indexation de deux pour
24 cent (2 %) au coût du marché. Et on amène
25 l'évaluation à huit millions sept cent mille

1 (8,7 M\$), pour une hausse d'environ deux point sept
2 millions (2,7 M\$). Est-ce que ça correspond au
3 souvenir que vous avez gardé?

4 R. C'est ça qu'on a eu comme rapport.

5 Q. **[224]** Tout ça, c'est du travail qui a été fait par
6 Dessau de façon probablement gracieusement?

7 R. Bien, c'est à titre gratuit, effectivement. Moi, à
8 un moment donné, à une des réunions de monsieur...
9 je pense que c'est la troisième réunion que j'avais
10 eue avec, là, là j'ai dit : « Monsieur Côté, j'ai
11 dit, qui c'est qui vous paie, vous? » « Ah, il dit,
12 inquiétez-vous pas avec ça, Monsieur Lagacé! » J'ai
13 dit : « Ça m'inquiète un peu parce que, j'ai dit,
14 moi, quand je travaille pour quelqu'un, je
15 m'attends d'être payé. Puis quand quelqu'un
16 travaille pour moi, je m'attends d'être obligé de
17 le payer. Puis, là, j'ai dit, ça fait trois, quatre
18 réunions que vous venez, là, vous travaillez pour
19 nous autres, faire faire une évaluation, une
20 vérification de l'évaluation, tout ça, puis, j'ai
21 dit, ça coûte rien? » « Ah non, il dit, inquiétez-
22 vous pas! » Bien, j'ai dit : « Tout à coup, ce
23 n'est pas votre firme qui obtient le contrat? »
24 « Ah, il dit, ça ça s'arrange. »

25 Je peux vous dire qu'à partir du moment où

1 il m'a dit « ça, ça s'arrange », il n'était pas
2 question que ça s'arrange chez nous, pas dans notre
3 ville en tout cas. Et puis c'est sûr qu'on a
4 continué à travailler avec lui dans l'espoir
5 d'avoir la subvention. Mais aussitôt que j'ai sorti
6 du bureau cette fois-là, je suis allé aviser mon DG
7 puis mon greffier. J'ai dit : « Regarde, j'ai dit,
8 ils vont sûrement vouloir nous envoyer un appel
9 d'offres dirigé qu'on procède avec ça. Il n'en est
10 pas question. On va le faire vérifier par notre
11 avocate et puis on va procéder de la bonne façon. »
12 C'est ce qu'on a fait.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[225]** C'est quoi pour vous un appel d'offres
15 dirigé?

16 R. Bien, c'est un appel d'offres que, quand tu dis
17 dans l'appel d'offres, il faut que tu aies déjà
18 construit vingt-cinq (25) piscines, puis qu'il y a
19 rien qu'une firme au Québec qui a fait vingt-cinq
20 (25) piscines, ça fait comme... c'est eux autres
21 qui vont être éligibles à... dans l'étude... Ce
22 n'est pas moi qui les faisais les études. On avait
23 un comité pour faire les études des soumissions
24 puis des appels d'offres. Bien, c'est sûr que si tu
25 mets trop de critères précis, bien, c'est évident

1 que, t'sais, je veux dire... Quand elle m'a dit :
2 « Ce n'est pas de même que ça marche. » Je savais
3 bien, je ne suis pas naïf, là, je savais bien
4 qu'ils voudraient essayer de me mettre quelqu'un
5 dans les pattes pour essayer de faire de la
6 magouille. Mais il n'en était pas question. Par
7 contre, la subvention, on la voulait. Ça fait qu'il
8 n'était pas question non plus que je ne lui parle
9 pas. T'sais, je faisais de la politique un peu.

10 Q. **[226]** Oui. Donc, vous dites que les gens de Dessau,
11 est-ce qu'ils vous ont donné l'impression que, avec
12 certains critères précis, c'était certain que
13 c'était eux autres qui étaient pour avoir le
14 contrat, si je comprends bien?

15 R. Moi, je ne l'ai pas lu comme tel. Mon DG me dit
16 que, oui, il y avait des critères comme ça. Puis on
17 a fait corriger ces critères-là, nous autres, pour
18 faire, aller vraiment en appel d'offres.

19 Q. **[227]** Donc, Dessau vous avait suggéré une forme
20 d'appel d'offres dirigé. Puis avec votre directeur
21 général, vous avez changé certaines clauses...

22 R. C'est ça.

23 Q. **[228]** ... qu'ils vous soumettaient?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[229]** Est-ce que vous avez... Dans les faits, ces

1 clauses-là, c'était quoi à peu près? Est-ce que
2 vous vous en rappelez?

3 R. Je ne m'en souviens pas des clauses. Mais ce que je
4 me souviens, c'est que quand ils ont ouverts les
5 soumissions, Dessau est arrivée deuxième. Puis dans
6 les huit années que j'ai été maire, comme je vous
7 dis, j'ai eu des contacts avec Denis Guindon, comme
8 je vous dis, c'est un chic type, puis à tous les
9 ans, puis ils n'ont jamais eu une job chez nous. On
10 les appelait, on les invitait quand c'est sur
11 invitation, on avait trois... on invitait trois
12 ingénieurs, tout ça, mais ils sortaient toujours
13 trop cher, ça fait qu'on ne les prenait pas.

14 Q. **[230]** Puis après qu'ils aient perdu, Dessau, est-ce
15 qu'ils vous on fait allusion qu'ils trouvaient ça
16 malheureux d'avoir perdu, et puis peut-être réclamé
17 certains frais ou il n'y a pas eu de...

18 R. Non, je n'ai pas eu de... il n'y a pas eu de
19 comeback. Je n'ai jamais eu de pression de faite.
20 Denis ne m'a jamais fait de pression. Puis
21 Christian Côté, bien, il a comme disparu dans la
22 brume, là, lui. Le deux (2) avril, ça a été ma
23 dernière réunion avec lui, puis après ça, je pense
24 que ça a commencé à aller moins bien pour monsieur
25 Whissell, là, puis il a comme... là je n'ai plus

1 revu Christian Côté par la suite.

2 Après ça, par la suite, j'ai eu un ami
3 libéral, monsieur Guy Ouellette, qui lui s'est
4 occupé de mon dossier, parce que... vous permettez
5 que j'élabore un peu là-dessus?

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. **[231]** Allez-y, allez-y.

8 R. Parce qu'il était venu nous donner une subvention,
9 nous annoncer une subvention pour le Mont-Habitant,
10 on refaisait les infrastructures d'aqueduc pour
11 tout un secteur du village, et puis on avait obtenu
12 une belle subvention du gouvernement, puis monsieur
13 Ouellette était venu nous donner la subvention,
14 annoncer la subvention, plutôt. Et puis j'avais
15 demandé à dîner avec lui. En bon politicien que je
16 suis, un ministre, un député important qui s'en
17 vient chez nous, on l'invite à dîner.

18 On était allés dîner, puis lui il m'avait
19 parlé d'un cas de... on avait des problèmes un peu
20 dans ce temps-là aussi pour le ramassage des
21 ordures. T'sais, il y avait un petit cartel qui se
22 faisait, puis... Ça fait qu'on avait parlé de ça,
23 puis nous autres, on avait réglé ça, on avait fait
24 couper la facture de quatre-vingt-dix mille
25 piastres (90 000 \$), sans ça on s'achetait des

1 camions nous autres mêmes. Ça fait que ça n'a pas
2 été long qu'on a eu un bon prix.

3 Puis là, ce que j'avais dit à Guy, j'ai
4 dit : « Là, ce qui me fatigue bien plus que les
5 vidanges, parce que les vidanges on l'a réglé, j'ai
6 dit, c'est ma subvention pour la piscine. » J'ai
7 dit : « Ça n'a pas d'allure, ils m'ont mis
8 Christian Côté dans les pattes », puis je lui conte
9 toute l'histoire. Ça fait que là, il dit :
10 « Laisse-moi m'occuper de ça. » Puis Guy s'en est
11 occupé, puis on... Ça c'est au mois de février deux
12 mille dix (2010), les premiers contacts.

13 Au mois d'avril deux mille dix (2010), il
14 m'avait dit : « Michel, là tout ce qu'on ne sait
15 pas c'est qui, qui fait le chèque. » Puis
16 finalement, à dix heures (10 h 00) le jeudi soir,
17 il m'a appelé chez nous pour dire : « Michel, ça a
18 été bloqué au Conseil des ministres, on n'a pas de
19 subvention. » À ce moment-là, on avait déjà nous
20 autres fait le règlement d'emprunt puis tout ça, ça
21 fait qu'on a tout annullé ça par la suite, parce
22 que...

23 Puis pour finalement, après, avec le
24 nouveau gouvernement, j'ai relancé ma demande, on
25 est allés rencontrer madame Malavoy, qu'elle avait

1 des critères établis de temps, depuis combien de
2 temps que la demande était faite, et caetera, et
3 caetera, puis on a eu la subvention le quatre (4)
4 novembre deux mille treize (2013).

5 Q. **[232]** Si j'ai bien compris, d'ailleurs, vous
6 n'étiez plus... l'annonce est faite alors que vous
7 n'étiez plus maire, désormais?

8 R. Bien, j'étais encore maire jusqu'au sept (7). Ça
9 fait que la passation des pouvoirs n'était pas
10 faite. Le vote était fait, a été pris le trois (3),
11 le nouveau maire a été élu le trois (3), mais le
12 quatre (4) au matin, on était les deux maires,
13 l'élu puis le sortant.

14 Q. **[233]** Parfait.
15 (12:42:02)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[234]** Est-ce que, j'imagine, Maître Lussiaà Berdou,
18 vous aviez prévu de demander à combien la
19 subvention a été octroyée?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Bien, oui.

22 Q. **[235]** Oui, allez-y.

23 R. Trois millions trois cent mille (3,3 M\$).

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[236]** Trois millions trois cent mille (3,3 M\$)? Ça

1 c'est ce qui avait été prévu par Dessau à huit
2 millions sept cent mille (8,7 M\$) et tombé à trois
3 millions (3 M\$)?

4 R. Non, non, c'est la moitié du coût de la
5 construction. La subvention représente...

6 Q. **[237]** O.K. Donc, c'est revenu...

7 R. Six millions (6 M\$). La nouvelle construction, là,
8 on prévoit la faire pour six millions six cent
9 mille (6,6 M\$).

10 Q. **[238]** O.K.

11 R. Parce qu'on va s'organiser pour la faire pour ce
12 prix-là.

13 Q. **[239]** À ce que vous aviez prévu à six cent mille
14 dollars (0,6 M\$) de plus, mais on était rendu
15 plusieurs années plus tard.

16 R. Oui, c'est ça. C'est ça. C'est pour ça qu'on a eu
17 ce montant-là.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[240]** Je voulais revenir, juste brièvement. Là, on
20 a fait des sauts, mais il y a eu, parce que vous
21 avez sauté peut-être par-dessus des rencontres avec
22 monsieur Côté, il y en a eu d'autres, non?

23 R. Oui.

24 Q. **[241]** Si vous avez votre liste... Parce que là, on
25 avait eu une réunion le dix-sept (17) septembre,

1 une autre le deux (2) octobre au vins et fromages,
2 ensuite le huit (8) octobre avec monsieur Guindon?

3 R. Oui.

4 Q. **[242]** Est-ce qu'il y a eu d'autres rencontres après
5 ça?

6 R. Après ça, j'ai été invité à aller à un cinq à sept
7 chez Maestro pour une levée de fonds pour le Parti
8 libéral, Maestro à Saint-Sauveur. À ce moment-là,
9 on ne savait pas pour qui, parce qu'il n'y avait
10 pas de candidats de prévus. Mais pas longtemps
11 après, j'ai su que c'était Isabelle Lord,
12 l'attachée politique de monsieur Whissell, qui se
13 présentait comme candidate libérale dans Bertrand.

14 Q. **[243]** La même madame Lord à qui vous aviez parlé
15 initialement?

16 R. Oui, oui. Elle était venue m'annoncer ça, on était
17 allés dîner ensemble quand elle m'a annoncé ça.

18 Q. **[244]** Donc, vous êtes allé à son cocktail, c'est
19 quoi, c'est un cocktail de financement?

20 R. C'était un cocktail de financement, comme je te
21 dis, il était fait pour le Parti libéral. Puis
22 madame Courchesne était invitée à ce cocktail-là.
23 Ça fait que, Isabelle, elle m'avait dit : « Viens
24 faire un tour, madame Courchesne, elle va être
25 là. » Ça fait que, j'ai même une photo avec elle,

1 là, dans mes archives. Et puis, ça fait que ça,
2 c'était un autre deux cent cinquante piastres
3 (250 \$) que ça m'a coûté ce soir-là. J'étais prêt
4 un peu de faire un petit peu d'efforts pour avoir
5 la subvention, parce que j'y croyais beaucoup, puis
6 je pense que nos citoyens le méritaient puis
7 avaient le droit à avoir une subvention pour les
8 aider à pouvoir avoir une belle infrastructure
9 sportive.

10 Q. **[245]** Vous étiez prêt à payer cinq cents dollars
11 (500 \$), si je comprends bien?

12 R. Pardon?

13 Q. **[246]** Vous étiez prêt à payer cinq cents dollars
14 (500 \$), si je comprends bien.

15 R. Oui, c'est ça. J'ai payé, puis ça n'a rien donné.

16 Q. **[247]** O.K.

17 R. Après ça, le jeudi le trente (30) octobre, à une
18 heure et demie (1 h 30), j'ai eu une rencontre avec
19 encore Christian...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[248]** Je m'excuse, quand vous avez payé, là, est-ce
22 qu'on vous donnait à penser que ça donnerait
23 quelque chose?

24 R. Bien oui.

25 Q. **[249]** Expliquez-nous ça.

1 R. Bien, là, je veux dire, tu es en demande de
2 subvention, la ministre qui est responsable de la
3 subvention, d'accorder la subvention, elle est
4 invitée à un cocktail, un cinq à sept, puis toi tu
5 es invité à aller la rencontrer, ça fait que...
6 pour aller la rencontrer ça te coûte deux cent
7 cinquante piastres (250 \$), autrement dit. Ce n'est
8 pas plus compliqué que ça, là. Ça fait que j'y ai
9 été. J'ai accepté de jouer le jeu, là, comme je
10 vous dis.

11 Q. **[250]** Mais c'est parce que vous dites que pour vous
12 ça allait de soi que vous étiez pour avoir un
13 retour. Mais est-ce qu'on vous a spécifiquement
14 laissé entendre que ça vous aiderait?

15 R. Bien, ça n'a pas... oui, Isabelle m'a dit : « Ça
16 vaudrait la peine que tu sois là, madame Courchesne
17 va être là. » Bon, pas besoin d'avoir beaucoup
18 d'imagination pour lire entre les lignes, là,
19 t'sais. Sauf que je m'attendais... je m'attendais
20 puis je m'attendais... je m'attendais à tout puis à
21 rien, là. Vous savez, moi je travaillais pour
22 l'avoir, ça fait que j'ai fait tout ce que j'ai pu
23 pour l'avoir, puis malgré qu'au bout du compte ça
24 n'avait pas marché, mais au moins j'avais fait
25 l'effort.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[253]** Ce qui semble être vos habitudes de donations
3 politiques?

4 R. Hum hum.

5 Q. **[254]** C'est ça?

6 R. Il est là le cinq cents piastres (500 \$), là.

7 Q. **[255]** Ça c'est de votre poche?

8 R. Il est sorti de mon compte de banque, oui. Bien
9 oui, ce n'est pas remboursé par la municipalité.

10 Q. **[256]** À ce moment-là, quand vous êtes au Maestro
11 comme tel, par contre, juste pour qu'on clarifie
12 des choses, la demande de subvention n'est pas
13 encore déposée complètement, non? Le nouveau, le
14 projet sur lequel monsieur Côté et vous travaillez?

15 R. Bien, on a eu, à un moment donné, il a fallu
16 refaire une demande, là, ajustée, pour... c'est en
17 fin juillet deux mille huit (2008), je pense, qu'on
18 a... non, que j'ai appelé Lachance...

19 Q. **[257]** Parce que le trente (30) octobre,
20 l'estimation révisée qu'on a vue tout à l'heure de
21 Dessau, date du trente (30) octobre deux mille huit
22 (2008).

23 R. O.K.

24 Q. **[258]** Si on va à l'onglet 4, Madame Blanchette.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1834.

3

4 169P-1834 : Lettre de Jean Beaulieu au MELS du 18
5 novembre 2008 et réponse du 24
6 novembre 2008 en liasse

7

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[259]** On a deux lettres en liasse qui sont... qui
10 datent du dix-huit (18) novembre et du... Là, c'est
11 la lettre de la ville, de la direction générale,
12 qui semble dire qu'ils transmettent leur demande de
13 subvention.

14 R. Hum hum.

15 Q. **[260]** Donc, juste pour bien comprendre, quand vous
16 rencontrez la ministre Courchesne, le dossier, il
17 était déjà soumis au MELS en deux mille sept
18 (2007)...

19 R. Oui, oui, oui. Depuis deux mille six (2006) qu'ils
20 ont un dossier de Saint-Sauveur pour une piscine.

21 Q. **[261]** O.K.

22 R. Ça a changé; ça a évolué. Le prix a changé, puis la
23 position de la piscine a changé aussi, là, mais
24 depuis deux mille six (2006) qu'ils savent qu'on
25 veut... qu'on est en demande de subvention.

1 Q. **[262]** Tout à l'heure vous avez expliqué que Dessau
2 vous factureraient pas pour les services qu'ils vous
3 ont rendus...

4 R. Hum.

5 Q. **[263]** ... mais il y avait une firme déjà qui avait
6 fait... on a vu, là, six millions (6 M), il y avait
7 un budget déjà envisagé. Il y avait donc une firme
8 qui avait fait ce travail-là auparavant.

9 R. On l'avait payée.

10 Q. **[264]** O.K. Eux, par contre, étaient payés.

11 R. Oui, oui. On avait des... Malheureusement, il faut
12 qu'on dépense un peu, qu'on investisse un peu pour
13 aller chercher de... des documents qu'il faut pour
14 être attaché à la su... à la demande de subvention.

15 Q. **[265]** Donc, dix-huit (18) novembre, la subvention
16 est déposée. Est-ce que vous avez eu d'autres
17 contacts après ça avec monsieur Côté, d'après vos
18 relevés?

19 R. Bien, oui, je me suis rendu jusqu'au... au quatre
20 (4) avril que... au deux (2) avril que je disais
21 tantôt. J'ai eu... après... après, là, le...

22 Q. **[266]** Après le trente (30) octobre, la réunion du
23 trente (30) octobre...

24 R. Le trente (30) octobre, j'ai été invité à... Non,
25 c'est pas vrai. Ça, trente (30) octobre, c'est

1 avant Noël, là, en deux mille huit (2008). Là,
2 après ça, le temps des Fêtes, tout ça, c'est...
3 j'ai pas eu de nouvelles « pantoute ». Ça fait que
4 moi, au début janvier puis fin février, j'avais mis
5 une note : appeler Christian Côté. Ça fait que je
6 l'avais rappelé. Puis là, on a eu... eu un rendez-
7 vous, le jeudi, le vingt-six (26) février à deux
8 heures et demie (2 h 30). Il était venu me voir
9 tout seul.

10 Q. **[267]** De quoi vous avez parlé rendu là, dans le
11 processus?

12 R. Bien, on... c'est tout le temps la même histoire,
13 là, « Oui, oui, ça s'en vient. Ça sera pas bien
14 long. Là, on travaille là-dessus puis, là, le
15 budget s'en vient. On va travailler là-dessus puis
16 on va l'avoir. » Tu sais, puis, c'est tout le temps
17 la même chanson qu'il me chantait. Après ça, on a
18 eu un dîner le deux (2)... le deux (2) mars. Bien,
19 justement, tantôt quand on parlait que le préfet,
20 il mettait un peu de sable dans l'engrenage. Bien,
21 là, Christian, il dit : « On va aller dîner avec. »
22 Ça fait qu'on est allé dîner avec... avec monsieur
23 Garnier qui est le préfet. Là, ça, c'était le deux
24 (2) mars à onze heures et demie (11 h 30). On
25 s'était rencontré à onze heures et demie (11 h 30),

1 on était allé dîner Chez Milot à Sainte-Adèle.

2 C'est tout près du bureau de la MRC. Et puis, en
3 sortant de là, je me rappelle que Charles m'avait
4 dit : « Bien, ça, » il dit, « c'est un... c'est un
5 lobbyiste, là, » il dit, « il est là pour essayer
6 de vendre de la salade. » Mais il dit : « Pas sûr
7 que tu vas l'avoir la subvention. »

8 Q. **[268]** Qui est-ce qui paye pour le repas, dans ces
9 circonstances-là?

10 R. Pardon?

11 Q. **[269]** Qui est-ce qui... qui est-ce qui paye pour le
12 repas?

13 R. C'est Christian Côté.

14 Q. **[270]** Il invite tout le monde?

15 R. Bien, oui.

16 Q. **[271]** Est-ce que monsieur Garnier, monsieur Côté...
17 Oui, c'est ça... Alors, monsieur Garnier vous parle
18 de monsieur Côté. Donc, ils se connaissent?

19 R. Ils se connaissent pas mais il a... il a pas fait
20 une bonne impression.

21 Q. **[272]** O.K.

22 R. Quand on est sorti, qui... monsieur Garnier, il me
23 dit... il avait pas l'air à avoir eu une bonne
24 impression de Christian Côté.

25 Q. **[273]** Donc, eux, ils se connaissaient pas avant.

1 Parfait.

2 R. Non. Non, il le connaissait pas.

3 Q. **[274]** Est-ce qu'il y a d'autres rencontres après
4 ça?

5 R. Oui, la dernière rencontre, comme je te disais
6 tantôt, c'est le jeudi, le deux (2) avril que j'ai
7 rencontré Christian Côté puis ça s'est fini là par
8 la suite. On s'est pas revu.

9 Q. **[275]** Ça s'est fini comment? Vous avez pas eu
10 d'autres contacts téléphoniques non plus?

11 R. Non. On s'est pas revu. À partir de cette date-là,
12 là, ça a été la dernière fois qu'on s'est... que je
13 lui ai parlé.

14 Q. **[276]** Puis vous vous êtes laissés sur... en quels
15 termes, dans votre souvenir?

16 R. Ah! Bien, moi, ce gars-là, si je le rencontre, je
17 vais lui serrer la main, là. Il m'a jamais rien
18 fait de mal. Il a essayé de nous vendre de la
19 salade pour avoir une subvention. Il essayait de
20 m'aider pour une subvention. Sauf que moi, une
21 affaire que... que, lui savait peut-être pas, c'est
22 que jamais on aurait embarqué dans une subven...
23 dans un appel d'offres dirigé pour favoriser une
24 firme en particulier.

25 Q. **[277]** Dans le courant des rencontres que vous avez

1 eues avec lui, il vous a parlé de, bon, j'ai bien
2 compris, à divers moments, il prenait des appels
3 qui, au minimum, il prétendait être de monsieur
4 Whissell pour peut-être juste se donner de
5 l'importance, on ne sait pas, là, ou peut-être une
6 importance qu'il avait, je peux pas vous le dire,
7 mais...

8 R. Bien, je pense qu'ils... je pense qu'ils se
9 connaissaient parce que je les ai vus dans le
10 tournoi de golf du maire de Saint-Jérôme à Lachute.
11 Ils étaient assis à la même table, puis ils avaient
12 l'air à bien se connaître, là.

13 Q. **[278]** Parfait. Est-ce qu'il vous a expliqué pour...
14 parce que vous dites qu'il vous vendait sa salade,
15 là, est-ce qu'il vous a expliqué que ce... cette
16 « job » d'accompagnateur dans le... de subventions,
17 si on peut dire, il faisait ça... il a fait ça
18 ailleurs, pour d'autres maires?

19 R. Oui, il l'a fait ailleurs. Tantôt j'en ai glissé un
20 petit mot, tantôt. Dans les première rencontre, il
21 m'avait dit : « Appelle Marc Gascon, tu vas voir.
22 On a travaillé ensemble. Ça a bien été tel
23 dossier... » Bien, je me rappelle plus c'était quel
24 dossier, là, mais... « Dans tel dossier, ça a bien
25 été. Appelle-le, tu vas voir! » Mais moi, je l'ai

1 jamais appelé, Marc Gascon.

2 Q. **[279]** Donc, vous avez pas eu l'occasion de
3 confirmer auprès d'autres maires ou d'autres
4 collègues...

5 R. Ça m'intéressait pas, là. Moi, ils me l'ont mis
6 dans les pattes, ce gars-là. Je voulais pas l'avoir
7 dans les pattes, là.

8 Q. **[280]** Donc, vous avez joué le jeu un peu, mais...

9 R. Bien, j'ai joué le jeu : j'avais pas le choix! Si
10 je voulais avoir la subvention, il fallait bien
11 qu'on... qu'on... qu'on marche selon les procédures
12 de... de... de l'attaché politique. En tout cas,
13 moi, c'est l'attaché politique qui m'a dit que
14 c'est comme ça que ça marchait, que moi, je
15 connaissais pas ça, que c'était pas de même que ça
16 marchait.

17 Q. **[281]** Et, juste pour confirmer, j'ai cru comprendre
18 qu'il référait à monsieur Whissell comme à son
19 « boss », c'est bien ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[282]** Il l'appelait comme ça?

22 R. Oui, oui. Il m'a même dit à un moment donné : « Ah,
23 lui, il va aller loin dans lui... dans lui... dans
24 la vie. Il va faire un bout, tu vas voir que... il
25 a un avenir prometteur puis il va monter haut dans

1 le parti. » C'est ce qu'il m'a dit. C'est ce qu'il
2 m'avait dit une fois dans une de nos rencontres.
3 T'sais, comme je vous dis, on parlait. Il venait
4 comme pour m'amadouer, puis il me contait toutes
5 sortes de choses. Il parlait pas juste de la
6 piscine quand il venait nous voir, là. Est-ce que
7 vous avez une idée du montant du mandat qui aurait
8 été octroyé par la firme de génie qui devait faire
9 le... bien, celui qui a été octroyé, là, du...

10 R. Je sais pas. Je me rappelle pas. J'ai pas... non.
11 Je me rappelle pas. Mais le contrat qu'on avait
12 accordé, si je me... si je me souviens, là, ça se
13 peut que je me trompe, là, mais, je pense que
14 c'était pour faire les plans et devis, là.

15 Q. **[283]** O.K.

16 R. C'était pas... c'était pas pour tout... tout le...

17 Q. **[284]** Pas pour la gestion des travaux, non?

18 R. Non, je pense pas. On pourrait vérifier, mais je
19 pense pas qu'on était rendu là. Puis, de toute
20 façon, on... on l'a eu... on a ouvert les appels
21 d'offres, mais on n'a jamais donné le contrat parce
22 qu'on voulait pas dépenser tant qu'on n'était pas
23 sûr d'avoir la subvention.

24 Q. **[285]** Parfait. Madame la Président, je n'ai pas
25 d'autres questions pour monsieur.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que les parties ont des questions pour
3 monsieur Lagacé?

4 Me BENOÎT BOUCHER :

5 Je vais vous demander la pause. Je vais parler avec
6 maître Lussiaà-Berdou. J'ai un certain nombre de
7 documents dont je voudrais discuter avec lui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Est-ce que d'autres personnes ont des
10 questions?

11 ME MICHEL DECARY :

12 Oui, Madame la Présidente.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. D'autres personnes? Non? O.K. Alors, nos
15 allons prendre la pause maintenant.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (11:31:56)

20 LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Michel Lagacé, vous êtes sous le même
22 serment.

23 PAR LE TÉMOIN :

24 R. Oui, oui. Absolument. Oui, oui.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[286]** Avant de céder la parole à mon confrère,
3 maître Décary, j'avais juste une dernière petite
4 question. Est-ce que c'est possible que, durant
5 l'année deux mille huit (2008), donc entre le
6 vingt-sept (27) mai environ, entre la fin mai et le
7 mois de novembre, il n'y ait pas eu de demande de
8 subvention qui a été pendante, donc elle a été
9 retirée pour ensuite être redéposée à la fin de
10 l'année?

11 R. C'est possible. Je sais qu'il a fallu à un moment
12 donné... Mais ce n'était pas retirer la demande de
13 subvention, c'était corriger. Il fallait changer la
14 demande de subvention. Donc, il fallait comme dire
15 oui, on la retire, mais on en redépose une autre.
16 Là, si vous me dites qu'il y a eu une partie de
17 temps qu'il n'y a pas eu de demande comme telle,
18 bien, ça me surprendrait, mais ça se peut qu'il y
19 ait... en période d'été peut-être, dans le temps
20 qu'on retire puis qu'on redépose qu'il peut y avoir
21 eu un mois ou deux. Je ne sais pas.

22 Q. **[287]** Parfait.

23 R. Ça fait longtemps.

24 Q. **[288]** Merci, Monsieur Lagacé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Maître Décary. Maître Rhéaume.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FÉLIX RHÉAUME :

4 Bonjour, Madame la Présidente. C'est moi qui vais
5 faire l'interrogatoire.

6 Q. **[289]** Bonjour, Monsieur Lagacé.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[290]** Mon nom est Félix Rhéaume. Je représente le
9 Parti libéral du Québec. J'aurai quelques questions
10 pour vous suite à votre témoignage.

11 R. Oui.

12 Q. **[291]** Donc, premièrement, vous avez dit que c'était
13 monsieur Guy Ouellette qui vous avait informé qu'il
14 n'y aurait pas de subvention pour votre projet. À
15 quelle époque qu'on se situe à ce moment-ci?

16 R. On se situe au mois d'avril ou mai deux mille dix
17 (2010).

18 Q. **[292]** Donc, je comprends que vous n'avez jamais
19 obtenu de subvention pour toute la période où le
20 Parti libéral était au pouvoir?

21 R. Absolument.

22 Q. **[293]** Vous avez également mentionné que c'est
23 madame Lord qui vous aurait dit de contacter
24 monsieur Côté, c'est ce que vous avez dit?

25 R. Oui.

1 Q. **[294]** Et avez-vous communiqué par après avec David
2 Whissell pour lui faire part du fait que vous
3 n'étiez pas content ou pas satisfait de voir
4 monsieur Côté dans votre dossier?

5 R. Non. J'ai compris que j'avais pas le choix.

6 Q. **[295]** Est-ce qu'on peut afficher à l'écran, je n'ai
7 pas le numéro de l'onglet, mais c'était la lettre
8 de monsieur Whissell du onze (11) février deux
9 mille huit (2008). Oui, c'est bien ça. Merci. Donc,
10 Monsieur Lagacé, est-ce que vous étiez membre à
11 l'époque de la MRC des Pays-d'en-Haut?

12 R. Oui.

13 Q. **[296]** Donc, vous avez reçu cette lettre de monsieur
14 Whissell?

15 R. Oui.

16 Q. **[297]** Et dans cette lettre où il parle de lettre
17 d'appui au projet d'infrastructures, il s'adresse
18 directement à vous. Donc, vous, vous n'avez pas par
19 la suite communiqué avec lui par écrit en réponse à
20 sa lettre?

21 R. Il s'adresse à Charles Garnier, le préfet.

22 Q. **[298]** Oui, mais vous l'avez reçue, vous venez de me
23 dire?

24 R. Bien oui, parce que je suis membre, je suis membre
25 de la MRC. On est dix municipalités à la MRC. Quand

1 on reçoit nos cahiers, oui, toutes les
2 correspondances qui sont faites au préfet nous sont
3 transmises, effectivement.

4 Q. **[299]** D'accord. Mais je comprends que vous n'avez
5 pas répondu, vous, à monsieur Whissell, à sa
6 lettre?

7 R. Non.

8 Q. **[300]** Vous vous souvenez également que madame Lord
9 s'est présentée aux élections de deux mille huit
10 (2008) sous la bannière du Parti libéral du Québec
11 dans le comté de Bertrand?

12 R. Oui.

13 Q. **[301]** N'est-il pas exact que vous aviez fait des
14 pressions auprès de madame Lord pour qu'elle inclue
15 votre projet de piscine dans ses engagements
16 électoraux?

17 R. Non. C'est plutôt madame Lord qui a fait des
18 pressions sur moi pour que je l'appuie dans sa
19 campagne électorale. Elle m'avait même demandé
20 d'aller la présenter au Manoir Saint-Sauveur parce
21 qu'elle faisait son lancement au Manoir
22 Saint-Sauveur en présence de monsieur Whissell,
23 justement, son ancien patron. Et puis,
24 effectivement, oui, j'ai accepté d'aller la
25 présenter. Mais je ne l'ai pas... Présenter puis

1 appuyer, c'est deux choses.

2 Q. **[302]** Mais, est-ce que vous avez discuté avec elle
3 de votre projet de piscine dans le cadre de sa
4 campagne?

5 R. Ça faisait bien des années que je discutais avec
6 elle du projet de piscine.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[303]** Juste un instant, Maître Rhéaume. Quand vous
9 dites qu'elle insistait pour que je la présente,
10 vous voulez dire faire une allocution?

11 R. Oui. Puis après ça, monsieur Whissell a dit qu'il
12 avait l'appui du maire de Saint-Sauveur. Ce qui
13 n'était pas tout à fait vrai, là.

14 Me FÉLIX RHÉAUME :

15 Q. **[304]** Mais comme vous venez de nous le dire, vous
16 discutiez depuis longtemps du projet de piscine
17 avec elle. Est-il exact qu'elle a toujours refusé
18 d'inclure votre projet dans ses engagements lors de
19 la campagne électorale de deux mille huit (2008)?

20 R. Bien, moi, j'ai pas eu connaissance que j'y avais
21 demandé de mettre ce projet-là dans... dans sa
22 campagne électorale, j'y ai jamais demandé ça.

23 Q. **[305]** Mais, vous dites que vous en parlez
24 constamment avec elle puis que c'est le projet...

25 R. Bien oui, ça fait deux ans avant que j'en parlais

1 avec elle, là.

2 Q. **[306]** ... c'est un projet mobilisateur important
3 pour vous, peut-être même le plus important de
4 votre municipalité.

5 R. Oui.

6 Q. **[307]** J'imagine que vous avez discuté de ça avec la
7 candidate aux élections.

8 R. Depuis... depuis le treize (13) août deux mille
9 huit (2008) que je parle de la piscine avec madame
10 Lord, là.

11 Q. **[308]** Parfait.

12 R. Ça fait que c'est sûr que, elle, elle s'est
13 présentée, c'est en deux mille dix (2010), si je me
14 souviens bien, là, deux mille neuf (2009), fin deux
15 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), c'est ça.

16 Q. **[309]** Deux mille huit (2008), les élections de deux
17 mille huit (2008). Mais, malgré tout ça, elle a
18 refusé d'inclure le projet dans ses engagements
19 électoraux.

20 R. Peut-être.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[310]** Bien, elle a refusé, c'est-à-dire elle l'a
23 pas fait. Lui aviez-vous demandé de le faire?

24 R. Non, j'y avais pas demandé.

25 Q. **[311]** Bon. Elle peut pas avoir refusé, elle l'a pas

1 fait.

2 Me FÉLIX RHÉAUME :

3 C'est... c'est la version de monsieur.

4 Q. **[312]** Est-ce que... Vous avez parlé de monsieur
5 Denis Guindon qui était, je crois, à l'époque v.-p.
6 développement des affaires chez Dessau, c'est bien
7 ça?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[313]** Est-ce que vous considérez que monsieur
10 Guindon, c'était quelqu'un qui était proche du
11 Parti libéral du Québec? Que c'est un libéral
12 ou...?

13 R. Bah! Pas particulièrement. Non, je le sais pas.
14 Monsieur Côté, c'était clair, là, mais monsieur
15 Guindon, je peux pas dire sa couleur, là.

16 Q. **[314]** Est-ce que vous saviez que monsieur Guindon
17 était un proche de l'ex-premier ministre Bernard
18 Landry et qu'il avait présidé sa campagne de
19 financement?

20 R. Ah! D'abord, il était proche des péquistes.

21 Q. **[315]** Je vous remercie, j'ai pas d'autres
22 questions.

23 R. Mais, merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[316]** Est-ce que je comprends donc que vous savez

1 pas de quel côté était monsieur Guindon ou...

2 R. Bien, là je viens de le savoir, là. Il était
3 péquiste.

4 Q. **[317]** O.K.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je sentirais le besoin d'une petite précision.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[318]** Monsieur Lagacé, quand vous dites qu'il était
11 péquiste, c'est une conclusion que vous faites
12 aujourd'hui à la suite des informations de maître
13 Rhéaume?

14 R. Oui, mais j'ai aussi eu le plaisir de jouer au
15 tournoi de golf du député de Bertrand avec monsieur
16 Guindon.

17 Q. **[319]** Oui.

18 R. Ça fait que j'imagine que s'il a participé au
19 tournoi de golf de monsieur...

20 Q. **[320]** Vous faites ce lien-là?

21 R. J'imagine qu'il devait être péquiste.

22 Q. **[321]** O.K. « J'imagine », c'est votre conclusion
23 personnelle.

24 R. Et remarquez que... Pardon?

25 Q. **[322]** C'est votre conclusion personnelle quand vous

1 dites « j'imagine »?

2 R. Oui, oui, c'est ça. J'y ai pas demandé comme tel
3 « t'es-tu péquiste? T'es-tu pas péquiste », là.

4 Q. **[323]** O.K.

5 R. Mais, il y avait beaucoup de libéraux aussi qui
6 jouaient à ce tournoi-là, là.

7 Q. **[324]** Mais, je voulais juste connaître l'état de
8 vos informations...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[325]** ... lorsque vous prenez l'expression
11 « j'imagine ».

12 R. Oui.

13 Q. **[326]** Merci.

14 R. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[327]** Je voudrais simplement rajouter ceci, et je
17 ne veux pas savoir de quelle allégeance vous êtes,
18 mais on a noté que, dans vos dons, vous aviez, je
19 pense, trois ou quatre dons au Parti québécois par
20 opposition à un don au Parti libéral...

21 R. Oui.

22 Q. **[328]** ... qu'on avait sollicité.

23 R. Oui.

24 Q. **[329]** O.K.

25 R. Les dons... les dons au Parti québécois, c'est les

1 tournois de golf de Claude Cousineau, notre député
2 de Bertrand.

3 Q. **[330]** O.K. Est-ce que d'autres personnes ont des
4 questions pour monsieur Labonté... Lagacé? Parfait.
5 Merci beaucoup, Monsieur Lagacé.

6 R. Bien, merci, Madame la Présidente, vous êtes bien
7 gentille.

8 Q. **[331]** Merci.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

11

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, bonjour, Maître Crépeau.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Bonjour encore, Madame la Présidente. Monsieur
17 Jacques A. Tremblay.

18

19

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 JACQUES A. TREMBLAY, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Tremblay.

12 R. Bonjour.

13 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[332]** Alors, Monsieur Tremblay, on va procéder à
15 une courte présentation. Peut-être nous expliquer,
16 vous êtes retraité, vous avez fait une bonne partie
17 de votre carrière au ministère des Affaires
18 municipales et vous y avez terminé à titre de sous-
19 ministre adjoint.

20 R. Exact.

21 Q. **[333]** Peut-être juste nous expliquer, vous avez une
22 formation de?

23 R. En fait, j'ai une formation technique en génie
24 civil et j'ai fait un bac en administration des
25 affaires, plus en gestion de projets, gestion des

1 opérations.

2 Q. **[334]** O.K. Et vous avez travaillé...

3 R. J'ai commencé à travailler pour Hydro-Québec en mil
4 neuf cent soixante-seize (1976).

5 Q. **[335]** C'est un peu loin. On va s'amener...

6 R. J'ai travaillé vingt-cinq (25) ans au ministère de
7 l'Environnement.

8 Q. **[336]** Oui?

9 R. Cinq ans au Bureau d'audiences publiques sur
10 l'environnement comme directeur de l'expertise et
11 des communications. Et j'ai été sept ans à
12 travailler au ministère des Affaires municipales.

13 Q. **[337]** Alors, c'est peut-être la période, aux
14 Affaires municipales, où vous arrivez en quelle
15 année?

16 R. J'ai été muté du BAPE en deux mille cinq (2005), je
17 suis arrivé en mai deux mille cinq (2005) au
18 ministère des Affaires municipales.

19 Q. **[338]** Avec (inaudible)?

20 R. Comme directeur des... de... excusez-moi. Directeur
21 des infrastructures.

22 Q. **[339]** Des infrastructures?

23 R. Voilà.

24 Q. **[340]** Alors, on va comprendre que dans les années
25 suivantes, les différents programmes

1 d'infrastructures créés soit par Québec et Ottawa
2 ou juste par Québec vont être sous votre
3 responsabilité? Des subventions aux municipalités?

4 R. On peut dire ça, oui, effectivement, parce que j'ai
5 participé à la négociation de beaucoup d'ententes
6 avec le gouvernement fédéral, des programmes
7 conjoints Canada-Québec. J'ai aussi été à même de
8 donner suite aux engagements de la politique de
9 l'eau, qui a été pris... que le gouvernement a pris
10 en deux mille (2000). Et j'ai participé à
11 l'élaboration du Plan québécois des
12 infrastructures. J'ai travaillé avec différents
13 comités sur la recherche en infrastructures, comme
14 le CERIU, comme OURANOS. J'ai travaillé aussi sur
15 des conseils d'administration, la SOFIL.

16 Q. **[341]** En fait, les programmes d'infrastructures et,
17 parce qu'on va aller tout à l'heure dans les
18 programmes en matière d'eau, traitement d'eau,
19 l'eau potable, l'eau usée. C'est votre domaine,
20 c'est le domaine dans lequel vous travaillez,
21 c'était un peu ce que vous supervisiez au
22 Ministère?

23 R. En fait, je connais ce domaine-là, mais je ne suis
24 pas un spécialiste des traitements comme les
25 chargées de projets qui en font l'analyse.

1 Q. **[342]** Pas dans l'aspect technique, vous n'êtes pas
2 un ingénieur et ce n'est...

3 R. Je ne suis pas un ingénieur.

4 Q. **[343]** O.K. Alors, vous faites une supervision...
5 vous êtes gestionnaire?

6 R. Je suis un gestionnaire. Je travaille au niveau
7 stratégique.

8 Q. **[344]** Alors, vous allez à quel... alors, vous nous
9 avez dit en deux mille cinq (2005), vous vous
10 occupez des programmes d'infrastructures. Est-ce
11 que vous allez porter à un moment donné le nom de
12 directeur général des programmes d'infrastructures?

13 R. En deux mille cinq (2005), je suis directeur des
14 infrastructures. En deux mille huit (2008), suite à
15 un concours, on avait bonifié mes tâches. Je suis
16 devenu directeur général des infrastructures.

17 Q. **[345]** À titre de directeur général, qui se trouve
18 en dessous de vous? Qui sont vos directeurs?

19 R. C'est exactement le même poste qui a été bonifié.

20 Q. **[346]** O.K. Mais quels sont vos directeurs?

21 R. Bien, il y a monsieur Jean-Pierre Beaumont qui est
22 directeur du service des projets d'infrastructures
23 d'eau pour la région de Québec, l'est de Montréal,
24 si on veut.

25 Q. **[347]** Oui?

1 R. Plutôt, Trois-Rivières, l'est de Trois-Rivières. Et
2 il y a monsieur François Payette qui est directeur
3 des projets en infrastructures pour la région de
4 l'ouest, mais qui est à Montréal avec son équipe.
5 Et il y a une autre équipe qui s'occupe des projets
6 à incidence économique à Québec, qui s'appelle
7 François Côté.

8 Q. **[348]** O.K. On va laisser les dossiers d'incidence
9 économique. On va se préoccuper des questions
10 d'eau. Et vous nous avez bien dit que la
11 délimitation territoriale c'est autour de Trois-
12 Rivières...

13 R. Autour.

14 Q. **[349]** ... l'est et l'ouest de la province, monsieur
15 Payette à l'ouest, monsieur Beaumont à l'est?

16 R. Exact.

17 Q. **[350]** Et vous êtes le patron hiérarchique de ces
18 deux personnes-là?

19 R. Absolument.

20 Q. **[351]** On a vu déjà, alors on a déjà eu plusieurs
21 témoignages, soit de monsieur Dumont, monsieur
22 Binette, monsieur Lehouillier, qui ont traité de
23 ces questions-là, et je sais que vous avez...

24 R. En partie, oui.

25 Q. **[352]** En partie écouté le témoignage entre autres

1 de monsieur Dumont, et... à tout le moins. Alors
2 vous avez vu, on a expliqué le processus, le
3 cheminement des dossiers. Je comprends que pour
4 vous, c'est quelque chose avec lesquelles (sic)
5 vous étiez familier, vous saviez comment ça
6 fonctionnait?

7 R. Absolument.

8 Q. **[353]** Pas dans la partie technique, pas dans
9 l'étude technique du dossier, mais le cheminement
10 du dossier, qui se fait à partir de la réception de
11 la demande jusqu'à la signature de la lettre de
12 promesse au cabinet, vous êtes familier avec tout
13 ce processus-là?

14 R. Oui, parce que, en plus de ça, on m'a demandé de
15 procéder à la révision des processus. On l'a
16 examiné.

17 Q. **[354]** On va juste vous demander de peut-être vous
18 avancer un petit peu, parce que vous ne parlez
19 pas... le micro doit bien saisir tout ce que vous
20 nous dites.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous pouvez avancer un petit peu le micro.

23 R. Comme ça, ça va?

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[355]** On vous entend bien. Avec monsieur Dumont, on

1 a identifié différents éléments de discussion, et
2 mardi après-midi, avec lui, celui-ci nous a parlé
3 entre autres de... d'une série d'une vingtaine de
4 dossiers qu'on a produits, et là je vais demander à
5 madame Blanchette de nous mettre à l'écran la pièce
6 1813. Alors, identifiée comme étant une liste de
7 vingt (20) projets pour lesquels des dossiers
8 d'aide financière ont été accordés, pour lesquels
9 il n'y a pas de recommandation de la part du chargé
10 de projets. Monsieur... monsieur Dumont a traité de
11 certains de ces dossiers-là, entre autres, de... du
12 dossier, c'est le cinquième dans la ligne, Gaspé,
13 Rivière-au-Renard. Il nous a parlé aussi de
14 l'avant-dernier dans cette page-là, Cap...
15 réaménagement de la route 199, Cap-aux-Meules
16 Fatima, et sur la page suivante, Maria, la rue des
17 Geais. C'est le deuxième, oui, deuxième d'en haut.
18 On a étudié ces... on a regardé ces différents
19 dossiers là. Je vais... on va peut-être commencer
20 avec Rivière-au-Renard, la pièce 1816. Et je sais,
21 vous avez eu l'occasion, tout de même, de regarder
22 rapidement ces dossiers-là depuis...

23 R. Est-ce que je peux regarder la fiche, la fiche
24 technique?

25 Q. **[356]** Oui, vous avez des... vous avez des copies de

1 ces différents dossiers là?

2 R. Oui.

3 Q. **[357]** O.K. Le témoin peut se...

4 R. Merci.

5 Q. **[358]** Alors, on va peut-être regarder Rivière-au-
6 Renard.

7 R. Oui.

8 Q. **[359]** Madame Blanchette, je vais vous demander, on
9 va aller à la fiche synthèse. Je pense que c'est
10 la... à la toute fin. « Appréciation... » 6, 7,
11 voilà. Vous étiez à cette... à la bonne page, là,
12 remontez. Voilà. Alors, voulez-vous revoir toute la
13 fiche synthèse, Monsieur...?

14 R. Non, je l'ai ici.

15 Q. **[360]** O.K. Vous l'avez avec vous?

16 R. Oui, O.K.

17 Q. **[361]** Alors, vous notez à la recommandation que
18 celui qui a produit, je pense c'était monsieur
19 Bélanger, révisé par ce qui aurait dû être la
20 signature de monsieur Dumont. Ces deux personnes-là
21 n'ont pas signé.

22 R. Oui.

23 Q. **[362]** Je note que Jean-Pierre Beaumont, ingénieur,
24 signe et visé par ce qui devrait être la signature
25 de Jacques Tremblay et c'est Jean-Pierre Beaumont

1 qui signe.

2 R. Oui.

3 Q. **[363]** Première des choses, monsieur Beaumont avait-
4 il l'autorité pour signer en votre nom?

5 R. Oui. Bien, lors des périodes de vacances, il y a un
6 règlement qui permet de déléguer la signature d'un
7 directeur à une autre personne pour le remplacer,
8 alors monsieur Beaumont devait, s'il me remplace,
9 s'il signe à ma place, avoir eu cette délégation.

10 Q. **[364]** Si on va plus spécifiquement, je vais vous
11 demander d'aller à la page suivante, Madame
12 Blanchette, regardez la date, là, on est le vingt-
13 trois (23) juillet. Évidemment, monsieur Beaumont
14 signe en votre nom. On va aller à la note à la
15 ministre. C'est après la lettre. « Note à la
16 ministre ». Alors, celle-ci est datée du neuf (9)
17 juillet. On y voit, en bas de la page, Madame
18 Blanchette, qu'à ce moment-là, vous l'avez signée
19 le huit (8)...

20 R. Oui.

21 Q. **[365]** ... le dix (10) juillet deux mille huit
22 (2008). Alors vous... la recommandation qu'on
23 retrouve... peut-être remonter, Madame
24 Blanchette... « Recommandation d'une aide accrue à
25 un taux accru de quatre-vingts pour cent (80 %) ».

1 R. Hum.

2 Q. **[366]** Êtes-vous capable de nous expliquer, à ce
3 moment-là, monsieur Beaumont l'a signée, vous
4 l'avez signée, monsieur Gagnon, sous-ministre
5 adjoint va le signer, monsieur Beaulieu, le sous-
6 ministre en titre vont signer, alors c'est la
7 lettre, c'est la recommandation que vous faites à
8 madame la ministre qui est madame Normandeau, à ce
9 moment-là?

10 R. Oui.

11 Q. **[367]** Vous lui recommandez d'accorder une aide
12 accrue à quatre-vingts pour cent (80 %) alors que
13 vos chargés... votre chargé de projets et votre
14 chef d'équipe ne font pas cette recommandation-là,
15 disant, et ça a été expliqué dans une lettre qui
16 est produite par la... je sais que vous avez vu la
17 lettre, à l'effet qu'à cette époque-là, en date du
18 neuf (9) juillet, madame la ministre ne pouvait
19 pas. Oui?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[368]** Est-ce qu'on pourrait revenir à la... l'autre
22 signature, l'autre signature où quelqu'un...

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Oui, trois pages avant.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[369]** ... où monsieur Dumont a signé à votre place
3 pour la date?

4 R. Oui.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[370]** C'était le... oui, le vingt-trois (23)
7 juillet.

8 R. Oui.

9 Q. **[371]** La fiche synthèse vient après.

10 R. Oui.

11 Q. **[372]** Et avant même de demander à monsieur... à
12 monsieur Tremblay de répondre. Je dois vous dire
13 qu'on a travaillé tard hier soir et ce matin avec
14 Maître Michon du Procureur général et on a... on
15 doit apporter une correction ou, en fait, une
16 modification à ce qui a été dit dans le témoignage
17 de monsieur Dumont. On a vérifié les documents du
18 Conseil du trésor. Monsieur Dumont disait que
19 madame la ministre ne pouvait pas signer, je vais
20 reprendre :

21 Depuis le mois de mars deux mille huit
22 (2008), ou un arrêté du Conseil du
23 trésor, le CT206-163 lui avait enlevé
24 le pouvoir d'accorder une aide accrue
25 normée. Ça, ça ne changera pas.

1 Effectivement, il y a eu un CT à cette date-là qui
2 enlève ce pouvoir-là à la ministre. Maintenant,
3 monsieur Dumont a dit qu'elle a retrouvé ce
4 pouvoir-là dans le cadre d'un autre CT en date du
5 mois de mai deux mille neuf (2009), et c'est là
6 qu'il faut apporter une correction. Elle a retrouvé
7 ce pouvoir-là le deux (2) septembre deux mille huit
8 (2008) suite à une... à un nouveau CT qui est
9 intervenu entre les deux, qui a été demandé le sept
10 (7) juillet deux mille huit (2008); il porte le
11 numéro 206-872. Et il a été demandé le sept (7)
12 juillet et accordé par le Conseil du trésor le deux
13 (2) septembre deux mille huit (2008).

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Qui l'a demandé?

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 C'est madame la ministre Normandeau.

18 R. En fait, pour retrouver son pouvoir d'augmenter
19 l'aide financière... évidemment, elle avait pas le
20 pouvoir de le faire, donc, elle voulait le
21 retrouver, ce pouvoir-là. Ça avait été enlevé par
22 inadvertance parce qu'il y a deux projets de CT qui
23 ont été présentés en mars deux mille huit (2008) au
24 Conseil du trésor afin d'harmoniser les règles du
25 programme PIQM et du programme FIMR. Lorsque les

1 projets ont été déposés au Conseil du trésor, le
2 Conseil du trésor a demandé au ministère d'intégrer
3 les deux projets en un seul projet. Ce qui a été
4 fait par le ministère et transmis au Conseil du
5 trésor.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[373]** Mais...

8 R. Dans les dispositions...

9 Q. **[374]** Oui.

10 R. ... il y a un paragraphe qui est disparu. C'est le
11 paragraphe qui permettait à madame de pouvoir
12 donner de l'aide accrue pour des conduites.

13 Q. **[375]** Bien, écoutez, enlever un pouvoir
14 discrétionnaire à un ministre, là...

15 R. Oui.

16 Q. **[376]** ... ça m'apparaît difficile que ce soit fait
17 par inadvertance.

18 R. C'est parce que les deux ont été fusionnés ensemble
19 puis il y a un paragraphe qui est disparu.

20 Q. **[377]** Oui, mais c'est pas anodin, là.

21 R. Ce pouvoir-là, elle l'avait déjà. Vous avez... vous
22 avez peut-être raison, mais ça a été une omission
23 probablement de la... lors de la rédaction du
24 document. Le... deux ou trois mois après, lorsqu'on
25 s'en est rendu compte, il y a une demande qui a

1 été... un nouveau projet de CT qui a été déposé
2 pour avoir des fonds supplémentaires et restaurer
3 cette disposition-là au Conseil du trésor. Ça a été
4 signé par le sous-ministre, monsieur Beaulieu, le
5 trois (3) juillet et par madame Normandeau le sept
6 (7) juillet, et ça a été transmis. Et le Conseil du
7 trésor a approuvé le rétablissement de cette
8 mesure-là en septembre, le deux (2) septembre.

9 Q. **[378]** Alors, il a fallu que quelqu'un avise madame
10 Normandeau qu'elle n'avait plus le droit... qu'elle
11 n'avait plus cette discrétion-là.

12 R. En fait, pendant l'analyse des dossiers, il y a un
13 chargé de projets qui a informé le chef, monsieur
14 Beaumont, le directeur du service, que la
15 disposition n'existait plus.

16 Q. **[379]** Alors, si ça avait été anodin, il n'y a
17 personne qui s'en serait rendu compte. Alors que
18 là... Si quelqu'un prend la peine d'aviser, c'est
19 parce que c'était...

20 R. Bien là, c'est parce qu'elle a plus...

21 Q. **[380]** ... c'était volontaire.

22 R. ... elle a plus le pouvoir, là.

23 Q. **[381]** Bien, c'est ça.

24 R. C'est... bien, c'est... pour madame Normandeau
25 c'est pas anodin. Par contre, c'est un oubli

1 quelconque qui s'est fait à quelque part au moment
2 de la rédaction. Puis, les personnes qui ont lu et
3 signé le document s'en sont pas rendu compte, là.

4 Me BENOÎT BOUCHER :

5 Si vous me permettez, Madame la Présidente...

6 R. Pardon?

7 Me BENOÎT BOUCHER :

8 ... dans l'arrêté du Conseil du trésor, celui dont
9 il est question au mois de septembre, le 206-872,
10 le Conseil du trésor écrit en toutes lettres que
11 c'est par inadvertance que ce paragraphe-là n'a pas
12 été reproduit dans le nouveau CT.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ça, c'est quand ils le remettent?

15 Me BENOÎT BOUCHER :

16 Quand ils le remettent en septembre, ils disent que
17 c'est par inadvertance qu'il avait été supprimé en
18 mars quand ils ont joint les deux CT. Alors, c'est
19 indiqué en toutes lettres, là, dans le... dans
20 l'arrêté du Conseil du trésor.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[382]** Alors, il fallait corriger cette situation-là
23 qui... qui modifiait un peu ce qui nous a été
24 donné. Alors, on arrive tout de même à ce dossier-
25 là qui se trouve... Alors, on a la note au ministre

1 qui est datée du neuf (9) juillet et la fiche
2 synthèse qui est produite le vingt-trois (23)
3 juillet deux mille huit (2008) et que votre chargé
4 de projets et chef d'équipe ont refusé de signer,
5 que vous signez.

6 R. Oui, c'est ça. Bien, il faut dire que on a traité
7 beaucoup de dossiers à la direction des
8 infrastructures et qu'il y en a un certain nombre
9 pour lesquels les chargés de projets étaient mal à
10 l'aise de signer une recommandation lorsque la
11 ministre demandait un taux d'aide majoré en vertu
12 de son pouvoir discrétionnaire. Et à un moment
13 donné, moi, j'ai dit... j'ai suggéré aux analystes
14 d'indiquer dans la fiche synthèse que c'était à la
15 demande de la ministre que cette demande était
16 faite là, et puis de rédiger et de signer les
17 notes. Je pense que, ça, ça a été fait et ça a
18 réglé un problème parce que les analystes étaient
19 mal à l'aise de signer une note dans laquelle ils
20 faisaient une recommandation qui était pas leur
21 propre recommandation, mais c'était celle du
22 ministre. Alors, en indiquant que c'était à la
23 demande de la ministre, bien, ça... ça les rendait
24 plus à l'aise pour signer les notes. Ça fait qu'il
25 y en a un certain nombre qui sont restés non signés

1 par les chargés de projets. Quand ce projet-là en
2 particulier a été... m'a été présenté, moi, je
3 croyais qu'il s'agissait de la même nature de
4 problèmes, alors qu'en fait il s'agissait du
5 problème où madame avait perdu le pouvoir de...

6 Q. **[383]** D'accorder une aide majorée.

7 R. ... d'accorder une aide, là, pendant la période où
8 le CT lui a enlevé et lui a remis quelques...
9 quelques semaines ou quelques mois après, alors...
10 Mais, c'est à la demande de la ministre que ce
11 projet-là a été financé. On nous a demandé de
12 préparer une lettre de promesse et j'ai signé la
13 fiche et j'ai signé la note qui a été transmise.
14 C'est clair que aujourd'hui quand on regarde ça, on
15 peut se poser la question « pourquoi on a fait une
16 recommandation à la ministre sachant que c'était
17 pas son taux d'aide qui était la problématique,
18 mais le fait qu'elle n'avait pas le pouvoir pendant
19 cette période-là », mais la madame... et notre
20 sous-ministre, madame Normandeau, savait qu'elle
21 avait pas...

22 (11:59:25)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[384]** Elle était ministre, madame Normandeau.

25 R. Oui.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[385]** C'est-à-dire...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[386]** ... madame Normandeau et votre sous-
5 ministre...

6 R. Madame la ministre.

7 Q. **[387]** ... qui n'est pas madame Normandeau, mais qui
8 était...

9 R. Oui, monsieur... monsieur Beaulieu.

10 Q. **[388]** O.K.

11 R. Ont signé... on les a informés que elle avait perdu
12 ce pouvoir-là. Malgré tout ça, elle a décidé de
13 signer la lettre de promesse.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[389]** O.K.

16 R. Alors, moi, j'ai signé parce que...

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[390]** Mais, vous avez dit dès le départ...

19 R. ... madame me l'a demandé de faire une promesse
20 d'aide financière.

21 Q. **[391]** C'est ça. Mais, vous avez dit dès le départ
22 quand même que c'est à cause de cette petite
23 erreur, de cette erreur-là...

24 R. Oui.

25 Q. **[392]** ... il était prévu qu'elle ait ce pouvoir-là,

1 là. C'est juste que...

2 R. Oui, oui, oui. Dans...

3 Q. **[393]** ... temporairement, techniquement, elle
4 l'avait pas.

5 R. Dans le CT de deux mille sept (2007), elle l'avait
6 le pouvoir de le faire.

7 Q. **[394]** C'est ça.

8 R. C'est parce que lorsqu'on a fusionné, qu'on a
9 harmonisé les règles des deux programmes...

10 Q. **[395]** Oui.

11 R. ... il y a un paragraphe qui est disparu,.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[396]** Mais, vous, avant de savoir que le CT a été
14 remis et avant de savoir qu'on dit que c'est par
15 erreur, là, que cet... que ça a été omis ce
16 paragraphe-là...

17 R. Oui.

18 Q. **[397]** ... est-ce que vous saviez que c'était une
19 erreur, vous?

20 R. Moi, je... Ça, c'est la question que je me pose.
21 Par contre, on s'en est rendu compte. Il y a un
22 chargé de projets qui l'a dit à un directeur.
23 J'imagine qu'on en a... on en a parlé, on en a
24 discuté, puis on a échangé là-dessus parce que dans
25 les... au mois de juillet, on préparait un projet

1 de CT pour que... pour ramener la...

2 Q. **[398]** Mais, ça, c'est après cet... après cet...

3 R. Bien, c'est-à-dire que, nous, on a eu le premier
4 courriel qui provient d'un chargé de projets qui
5 est adressé à monsieur Beaumont en date du mois de
6 juillet.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 On peut peut-être le mettre à l'écran, Madame
9 Blanchette, là, ça va être le courriel de monsieur
10 Bélanger à monsieur Jean...

11 R. C'est c'est sûr que pendant une période, on le
12 savait pas, là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[399]** Bon. Vous saviez pas si ça avait été par
15 omission ou si ça avait été volontairement qu'on
16 avait enlevé le pouvoir discrétionnaire dans ce
17 cas-là.

18 R. Bien, c'est sûr que ça a pas été fait
19 volontairement, c'est sûr sûr. Moi...

20 Q. **[400]** Mais, ça, vous le savez après coup.

21 R. Parce que quand on présente un projet de CT, c'est
22 les fonctionnaires et nous qui rédigeons le
23 document. On le fait cheminer dans la machine
24 jusqu'à madame Normandeau. Alors, c'est... elle le
25 signe le document, là, alors...

1 Q. [401] Qu'est-ce que vous voulez dire?

2 R. Bien, je veux dire, si on l'avait enlevé, on
3 l'aurait nécessairement noté dans la note qu'on
4 envoie au ministre, qu'on enlevait du pouvoir
5 discrétionnaire à la ministre. Je ne sais pas si
6 c'est clair, là.

7 Q. [402] Je comprends.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. [403] Je veux juste ramener... alors, peut-être
10 défilez ce dossier-là, s'il vous plaît, Madame
11 Blanchette, les pages suivantes. On va retrouver la
12 note.

13 R. Ça fait qu'on a fait une recommandation à la
14 demande du cabinet, pour une aide financière dans
15 ce dossier-là.

16 Q. [404] O.K. Voilà. On trouve la note ici, et peut-
17 être commencer par le bas de page, parce que cette
18 première note-là est du huit (8) juillet,
19 commençant dans le bas de la page. Voilà. Alors,
20 trois (3) juillet, à Simon Bélanger, copie, alors
21 c'est monsieur Beaumont qui écrit à monsieur
22 Bélanger et monsieur Dumont :

23 La ministre veut accorder une aide de
24 80 %, veuillez préparer une promesse
25 dans le PIQM.

1 Remontez en haut de la page, Madame Blanchette. Et
2 là, vous avez la réponse de monsieur Bélanger, qui
3 s'adresse à monsieur Dumont et monsieur Beaumont :

4 Je prépare les documents.

5 Mais ce qu'on dit, regardez, en vertu du CT, puis
6 là c'est les numéros de dossiers qu'on a vus, du
7 dix-sept (17) mars, le taux d'aide ne peut pas être
8 majoré pour ces travaux-là. Donc...

9 R. Pendant la période où ce n'est pas actif,
10 effectivement.

11 Q. **[405]** Donc, on sait déjà, on est au huit (8)
12 juillet, là, dans la machine de la fonction
13 publique, là, et on voit... dans la machine de la
14 fonction publique, on le sait que la ministre ne
15 peut pas à ce moment-là, le CT en vigueur ne lui
16 permet pas d'autoriser l'aide financière accrue.

17 O.K. Est-ce que vous avez été informé de
18 l'existence... du fait qu'elle ne pouvait pas?

19 R. J'ai été informé, c'est sûr, parce qu'on a préparé
20 un projet de CT pour réintégrer ce pouvoir-là.

21 Q. **[406]** J'essaie juste de, maintenant de le
22 comprendre, à l'intérieur de votre rôle à titre de
23 directeur général... vous êtes directeur général, à
24 ce moment-là?

25 R. Oui.

1 Q. **[407]** Comment vous faites pour recommander à la
2 ministre d'autoriser une aide accrue alors que la
3 réglementation à ce moment-là ne le permet pas? En
4 fait, la question est relativement simple.

5 Q. **[408]** Bien, je pense que d'entrée de jeu, la
6 ministre le sait, parce qu'on lui envoie les
7 documents pour qu'elle le réintègre. Elle nous
8 demande de faire une promesse d'aide financière
9 malgré le fait qu'elle le sait. Alors, nous, on
10 signe la note à cet effet-là. C'est sûr que, quand
11 on regarde ça a posteriori, peut-être qu'on aurait
12 dû dire à la ministre : « Vous devriez signer une
13 promesse avec un taux régulier et lorsque ça aura
14 été approuvé par le Conseil du trésor, bien, on
15 fera une révision de l'aide financière. » Ce n'est
16 pas ça qui a été fait, malheureusement.

17 Q. **[409]** Alors, malgré le fait que la réglementation
18 ne vous autorisait à le faire, n'autorisait pas
19 madame la ministre à accorder une aide accrue et
20 qu'elle ne vous accordait pas le droit de faire
21 cette recommandation-là, parce qu'elle est hors
22 norme à ce moment-là, et les normes doivent être
23 approuvées par le Conseil du trésor, vous l'avez
24 recommandée. Vous n'aviez pas peur, à l'époque,
25 qu'il arrive exactement ce qui se produit

1 aujourd'hui? On dit : « Regardez, je pouvais le
2 faire, parce que monsieur Tremblay me l'a
3 recommandé. » Avez-vous pensé à ça?

4 R. Bien, on a eu la demande de madame Normandeau
5 d'émettre une promesse d'aide financière, alors on
6 l'a signée.

7 Q. **[410]** Est-ce que vous avez avisé spécifiquement
8 madame Normandeau qu'elle ne pouvait pas accorder
9 cette aide accrue?

10 R. Je croirais que oui, parce que si on regarde la
11 fiche de transmission de...

12 Q. **[411]** La note à la ministre?

13 R. La note... c'est dans ce dossier-là ou dans un
14 autre, il me semble que ça a été signé la même
15 journée.

16 Q. **[412]** Alors, on est là, la note à la ministre, qui
17 est datée du neuf (9) juillet, que vous avez
18 signée.

19 R. Oui.

20 Q. **[413]** Et est-ce que vous trouvez un avertissement
21 quelconque?

22 R. Non, il n'y a pas d'avertissement de notre part,
23 là, j'en conviens, il n'y en a pas. Sauf que
24 verbalement, lorsqu'un projet, dans ce cas-ci on
25 parle de conformité aux règles...

1 Q. **[414]** Oui?

2 R. On va voir notre supérieur, puis on lui dit :
3 « Écoute, c'est un projet qui n'est pas conforme à
4 la règle, on vous en avise. » Et puis ça chemine
5 dans la machine.

6 Q. **[415]** Vous signez une recommandation, parce que
7 c'est bien ça, mais vous dites verbalement à votre
8 supérieur : « Bien, je ne le recommande pas »?

9 R. Bien, on nous a demandé de faire une promesse
10 d'aide financière, on l'a faite.

11 Q. **[416]** Je vous la question, pourquoi vous n'avez pas
12 fait comme vos subalternes, refuser de signer?

13 R. Bien, c'est la ministre qui demande de signer une
14 promesse d'aide financière alors on le fait.

15 Q. **[417]** Je reviens à ma...

16 R. Je vous ai dit, là, que dans ce dossier-là, nous
17 aurions dû proposer à la ministre un taux d'aide
18 régulier qui serait révisé au moment où le décret
19 aurait été approuvé par le Conseil du trésor, mais
20 ça nous a échappé puis on l'a pas fait. Alors...

21 Q. **[418]** Donc, on aurait dû le faire mais on l'a pas
22 fait?

23 R. ... on assume cette responsabilité-là.

24 Q. **[419]** On va regarder si peut-être...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[420]** Je veux juste savoir, et c'est... c'est bien
3 madame Normandeau qui vous a dit de procéder ainsi?

4 R. Absolument.

5 Q. **[421]** C'est pas monsieur Lortie, là?

6 R. Écoutez, ça vient du cabinet. C'est... on peut
7 pas... on peut pas parler d'individus, hein, dans
8 les notes, souvent, on parle « Le cabinet nous
9 demande ».

10 Q. **[422]** Mais vous dites que vous avez informé madame
11 Normandeau, là. C'est parce qu'il y a quand même...

12 R. Oui, mais on a informé le cabinet. Mais madame
13 Normandeau elle a signé un document. Ce document-là
14 dit : « Je veux réitérer mon pouvoir d'accorder une
15 aide à taux majoré pour des conduites. »

16 Q. **[423]** O.K.

17 R. Alors, elle le sait, là. Même si elle n'a pas vu
18 peut-être l'ensemble du document, lorsqu'elle l'a
19 signé, elle l'a signé. Les gens qui lui font signer
20 les documents doivent lui expliquer pourquoi.

21 Normalement, le... le sous-ministre va rencontrer
22 la ministre puis lui explique c'est quoi le... le
23 projet de CT qui est... qu'il lui fait signer, là.

24 Q. **[424]** O.K. Et quand vous dites... elle a signé la
25 demande pour obtenir à nouveau son pouvoir

1 discrétionnaire?

2 R. Oui.

3 Q. **[425]** O.K.

4 (12:08:53)

5 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

6 Madame la Présidente, je veux pas vous interrompre,
7 mais je voudrais, dans le but d'éclairer tout le
8 monde vous indiquer, parce que le CT est pas
9 numérisé, vu le travail fait de dernière minute,
10 mais la demande est signée par madame Normandeau le
11 sept (7) juillet deux mille huit (2008), donc une
12 journée avant le courriel de monsieur Bélanger qui
13 informe que les pouvoirs n'apparaissent plus dans
14 le CT de mars deux mille huit (2008). Alors, madame
15 est au courant, madame Normandeau est au courant,
16 visiblement, pour avoir signé le document au moment
17 où les chargés de projets informent monsieur
18 Beaumont de ce manque dans les... dans le temps.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Alors, est-ce que... oui, vous avez d'autres
23 questions, Madame la Présidente?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Non, allez-y.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[426]** Alors, dans cet ordre d'idées là, on constate
3 que la ministre ayant signé la demande d'un nouveau
4 CT pour corriger l'absence de pouvoir, elle le sait
5 qu'elle n'a pas ce pouvoir-là. Ça revient toujours
6 à la question, pourquoi continuez-vous, vous, à
7 engager un peu votre respon... pas un peu, à
8 engager votre responsabilité comme directeur de
9 recommander quelque chose qu'elle ne peut pas
10 faire?

11 R. Bien j'ai répondu à la question en disant que c'est
12 une commande que nous avons eue du cabinet
13 d'accorder une aide financière avec un taux d'aide
14 majoré.

15 Q. **[427]** Alors, monsieur Beaumont travaille...

16 R. Alors moi, j'ai signé la recommandation, la fiche.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[428]** Oui, mais ce que maître Crépeau essaie de
19 savoir c'est, est-ce que... pourquoi vous entérinez
20 une demande qui n'est pas régulière, une demande
21 qui n'est pas en conformité avec le... les
22 règlements en vigueur à ce moment-là?

23 R. Oui. Je... je... j'avoue qu'on aurait dû informer
24 madame Normandeau à ce moment-là que... par écrit
25 que c'était pas conforme aux règles et normes et

1 qu'il y a un projet de CT qui allait régulariser la
2 situation. Donc, de...

3 Q. **[429]** Bien vous dites que vous l'avez fait. Elle a
4 été avisée.

5 R. Oui.

6 Q. **[430]** Donc, est-ce que je comprends que vous aviez
7 de la pression puis que vous aviez pas le choix?

8 R. Bien oui, on n'a pas le choix, là, quand... moi, je
9 pense que...

10 Q. **[431]** Oui, vous avez le choix.

11 R. ... le ministre ou la ministre...

12 Q. **[432]** Mais le choix a-t-il des conséquences?

13 R. Bien c'est clair que dans ce cas-là, la
14 conséquence, c'est qu'on passe outre aux règles et
15 normes du programme. C'est arrivé dans trois
16 dossiers.

17 Q. **[433]** Oui, mais si vous refusez de signer, là?

18 R. Pardon?

19 Q. **[434]** Si vous aviez refusé de signer?

20 R. Oui. Dans mon cas à moi?

21 Q. **[435]** Oui.

22 R. Vous voulez dire par rapport à ma fonction?

23 Q. **[436]** Bien par rapport à n'importe quoi.

24 R. Oui. Bien, il y aurait pas eu de conséquences, je
25 ne crois pas. Mais c'est sûr que mon... mon patron

1 m'aurait demandé pourquoi, mais je... je vous fais
2 remarquer que monsieur Beaulieu, monsieur Gagnon,
3 qui sont mes sous-ministres, qui savent aussi, ont
4 signé également, là, la promesse d'aide financière.
5 Ils ont aussi une responsabilité, là. Ils le savent
6 que c'est pas conforme à la règle.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[437]** Alors, je le prends à votre niveau. Vous,
9 vous le savez. Avez-vous avisé votre patron à vous
10 qui est monsieur Gagnon à ce moment-là, le sous-
11 ministre adjoint aux infrastructures?

12 R. Absolument.

13 Q. **[438]** Vous lui avez dit? Puis savez-vous si lui en
14 a parlé à monsieur Beaulieu? Vous en avez-vous
15 parlé?

16 R. Sûrement.

17 Q. **[439]** Sûrement. De sorte que tout le monde au
18 Ministère, et là, je regarde monsieur Beaumont qui
19 est un directeur, monsieur Tremblay qui est un
20 directeur général, monsieur Gagnon qui est un sous-
21 ministre adjoint et monsieur Beaulieu qui est le
22 sous-ministre en titre au Ministère, l'ultime
23 gardien de la légalité du Ministère, de la
24 protection des intérêts du Ministère, ces quatre
25 personnes-là recommandent à la ministre de poser un

1 geste qu'elle n'a pas le droit de poser à ce
2 moment-là.

3 R. Bien, en fait, il est vrai que le projet de CT
4 était pas en vigueur. Le... la disposition,
5 laquelle on parle, était pas en vigueur mais il
6 faut comprendre que le... le cheminement...

7 Q. **[440]** La machine...

8 R. ... pour la remettre en... en vigueur était amorcé.
9 Et puis, on n'avait... on n'avait pas d'indication
10 que... du... de la part du Conseil du trésor que ça
11 serait refusé cette affaire-là.

12 Q. **[441]** D'autre part, il y avait des moyens d'obtenir
13 le même résultat tout à fait légalement. Je vous
14 propose... je vous souligne qu'on a vu un des
15 dossiers hier où aux Îles-de-la-Madeleine, la
16 ministre se faisant dire par sa... la fonction
17 publique qu'elle ne peut pas accorder une aide
18 parce que ce n'est pas recommandé, a signé... a
19 obtenu un décret du Conseil du trésor...

20 R. Oui.

21 Q. **[442]** ... ou du Conseil des ministres.

22 R. Oui.

23 Q. **[443]** Alors, c'est un cas où, pour ce projet-là, on
24 aurait pu agir légalement en faisant émettre un
25 décret qui...

1 R. Du Conseil des ministres.

2 Q. **[444]** ... aurait autorisé légalement le paiement.

3 R. Oui. Le projet de CT aurait sûrement été adopté à
4 ce moment-là. C'est... c'est parce qu'un projet de
5 décret, ça prend un mémoire, ça prend une note
6 explicative. Il faut que ça soit présenté au
7 Conseil des... des ministres. Il y un... des délais
8 quand même assez importants pour la présentation
9 d'un décret de sorte que probablement que la... le
10 doc... la... la disposition...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[445]** C'était pas très long, là, ça a pris deux
13 mois.

14 R. Pardon?

15 Q. **[446]** C'était pas très long, ça a pris deux mois.

16 R. Ça a pris deux mois?

17 Q. **[447]** Bien, le décret. Il me semble que vous avez
18 dit tantôt que le décret avait été...

19 R. Bien, c'est deux mois, oui.

20 Q. **[448]** ... obtenu en septembre. Le deux (2)
21 septembre deux mille huit (2008).

22 R. Oui.

23 Q. **[449]** Donc, c'était deux mois après?

24 R. Oui. C'est-à-dire que le décret...

25 Q. **[450]** C'était pas...

1 R. ... le projet de CT... alors on parle du Conseil du
2 trésor...

3 Q. **[451]** Oui.

4 R. ... une autorisation au Conseil du trésor, on parle
5 pas d'un décret du Conseil des ministres, ça... il
6 a été préparé et signé par monsieur Beaulieu le
7 trois (3) juillet. Et le deux (2) septembre, il y a
8 eu cette... il y a eu la décision par rapport à ce
9 projet de CT-là. Monsieur parle d'un décret
10 gouvernemental. Un décret gouvernemental, c'est un
11 autre instrument qui est beaucoup plus... c'est une
12 décision du Conseil des ministres. Alors, pour
13 modifier des règles et normes, si on y va pas par
14 un CT, bien, on va aller auprès du Conseil des
15 ministres et là, c'est... c'est d'autres...
16 d'autres procédures plus d'importantes. Mais il y a
17 eu des décrets qui ont été faits ailleurs lorsque
18 les règles et normes ne permettaient pas à un
19 dossier d'être financé. Alors, oui, on a préparé un
20 projet de décret puis on l'a soumis au Conseil des
21 ministres, mais...

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[452]** La partie résidentielle...

24 R. ... ça a pris un certain temps.

25 Q. **[453]** Oui, bon. La partie résidentielle aux Îles-

1 de-la-Madeleine, on a produit hier la pièce 1815,
2 un décret du gouvernement du Québec qui autorisait
3 une aide à la municipalité à ce moment-là, parce
4 que c'était pas dans les normes du programme; on
5 l'a fait directement par un décret. On voit le
6 décret à l'écran. Alors, c'est quelque chose qui
7 pouvait se faire... le faire...

8 R. Absolument.

9 Q. **[454]** ... légalement, au lieu de faire une entorse
10 aux normes et règles, et en fait à la
11 réglementation en vigueur, parce qu'on revient à la
12 loi. Il y a une promesse sur les... qui est
13 adoptée... un règlement qui est adopté sur...
14 relativement aux promesses de subventions qui dit
15 que tout doit être conforme aux normes du Conseil
16 du trésor. Et, manifestement, le dossier de
17 Rivière-au-Renard ne l'est pas.

18 R. Il y a, pendant une courte période, quelques
19 semaines, effectivement, c'est... le pouvoir
20 n'existait pas.

21 Q. **[455]** Et vous avez vu, pour avoir vu le témoignage
22 de monsieur Dumont, on a traité de cette question-
23 là dans un dossier de Rivière-au-Renard où il y
24 avait l'écrit de monsieur Bélanger. Mais monsieur
25 Dumont nous a présenté aussi le dossier de Maria

1 sur la rue des Geais - Maria étant dans le comté,
2 dans le district de... de madame Normandeau - et de
3 Cap-aux-Meules, Fatima, aux Îles-de-la-Madeleine où
4 c'est exactement la même problématique. Et à une
5 semaine ou deux d'intervalle pendant la période où
6 madame Normandeau n'a pas le droit d'accorder une
7 aide accrue, elle va le faire à nouveau?

8 R. Exact.

9 Q. **[456]** Exact. Est-ce qu'on va peut-être amener à
10 l'écran...

11 R. Trois dossiers pour lesquels on a eu des demandes
12 du cabinet de produire une promesse d'aide
13 financière.

14 Q. **[457]** La pièce 1817. On va regarder la fiche
15 synthèse pour avoir la date où la fiche synthèse a
16 été signée et la note à la ministre. Ça va être à
17 la fin du document, Madame Blanchette. C'est le
18 dossier rue des Geais à Maria. Fiche synthèse. On
19 va aller à la fin du document pour les signatures.
20 Il s'agit à ce moment-là du quatorze (14) août deux
21 mille huit (2008) pendant la période où la ministre
22 ne peut pas accorder l'aide accrue. On voit que les
23 chargés de projet et monsieur Dumont refusent de
24 signer. Monsieur Senhaji va signer pour monsieur
25 Beaumont. Vous allez signer, Monsieur Tremblay.

1 Mais si on va à la note à la ministre, qui est la
2 page suivante. C'est toujours la lettre. Excusez-
3 moi! Voilà! « Note à la ministre » qui est datée du
4 quatorze (14) août. Toujours la même chose. Vous
5 allez...

6 R. Pourriez-vous, Madame, montrer les signatures s'il
7 vous plaît? Je vous ferai remarquer que tous les
8 signataires ont signé exactement la même journée.
9 Ça, ça veut dire que le document est parti dans les
10 mains d'une personne, qu'il a cheminé d'un bureau
11 jusqu'au bureau du sous-ministre en disant que
12 c'est un dossier qui provenait du cabinet de la
13 ministre.

14 Q. **[458]** C'est un autre dossier où il y a une demande
15 d'accorder une aide accrue de la ministre. On est
16 au mois d'août. Tout à l'heure, on était au mois de
17 juillet. Donc, on est dans la période où la
18 ministre sait qu'elle n'a pas le droit d'accorder
19 cette aide-là. Et encore une fois, vous le
20 recommandez sans mettre un écrit au dossier?

21 R. On l'a recommandé.

22 Q. **[459]** O.K.

23 R. Exact.

24 Q. **[460]** Puis, regardez, le dossier Cap-aux-Meules,
25 Fatima, Madame... Et on terminera peut-être

1 l'avant-midi avec ça. 1818. On va juste s'assurer
2 de la date de la fiche synthèse et de la note à la
3 ministre. C'est le dossier Cap-aux-Meules, Fatima.
4 Alors, c'est le même pattern. On est le treize (13)
5 août. Monsieur Bélanger et monsieur Dumont n'ont
6 pas signé. Vous avez signé dans la fiche synthèse.
7 Et on va aller à la note à la ministre, qui va être
8 deux pages plus loin. Voilà! Tout ça est signé le
9 treize (13) août encore avec une aide accrue à ce
10 moment-là. Et vous avez toujours signé. C'est
11 exact, toujours le même pattern pour ces trois
12 dossiers-là?

13 R. Absolument.

14 Q. **[461]** Est-ce qu'il s'agit d'une commande politique
15 encore une fois?

16 R. Oui.

17 (12:20:37)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[462]** Quand vous recevez une commande politique
20 comme ça et que vous savez que ce n'est pas dans
21 les... permis, est-ce que vous posez des questions?

22 R. Si on se pose des questions?

23 Q. **[463]** Si vous en posez.

24 R. Si j'en pose?

25 Q. **[464]** Oui.

1 R. Si, moi, je pose des questions à la ministre sur
2 pourquoi elle fait une demande?

3 Q. **[465]** Hum, hum.

4 R. Non. J'ai une note ici que je vous ai envoyée,
5 Monsieur Crépeau.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Oui, s'il vous plaît.

8 R. Dans un courriel...

9 Q. **[466]** Elle n'est pas à l'écran. C'est un courriel
10 que monsieur Tremblay m'a fait suivre hier soir.
11 Peut-être nous en faire la lecture. Et la date.

12 R. Le six (6) août par rapport à Maria.

13 Bonjour Karim. Le cabinet nous demande
14 de donner suite à la demande de la
15 Municipalité selon la proposition
16 décrite dans les plus brefs délais.
17 Six (6) août. Et il y a un résumé de l'aide puis
18 des coûts des travaux qui suit ça. Et le huit (8)
19 août :

20 Bonjour Karim. À la demande du chef de
21 cabinet, l'aide financière pour le
22 projet de la route des Geais sera
23 porté à soixante-quinze pour cent
24 (75 %) dans le PIQM.

25 Donc soixante-quinze pour cent (75 %) de telle

1 affaire. Ça, c'est pour un des dossiers, c'est
2 comme ça. Puis pour les autres, c'est la même
3 affaire. Il y a toujours une commande qui nous est
4 signifiée dans le dossier dans lequel on indique
5 que c'est une commande qui a été faite par le
6 cabinet pour financer tel projet.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[467]** Est-ce que ça indique de quelle firme
9 d'ingénieur-conseil était en charge de ces projets-
10 là?

11 R. Pas dans ce genre de note-là. Dans l'analyse qui...
12 La municipalité présente une demande dans le cadre
13 d'un formulaire électronique. Et son mandataire
14 doit être identifié. Alors, oui, on a cette
15 information-là. Dans la plupart des dossiers d'eau
16 potable lorsque... Je pense que monsieur Beaumont
17 en a parlé, il y a tout un processus d'analyse. Et
18 les chargés de projet sont en lien avec la firme de
19 génie-conseil qui a été mandatée par la
20 municipalité. Ça peut durer quelques semaines,
21 quelques mois même, puis voire quelques années dans
22 certains cas, la réalisation de... l'analyse d'un
23 dossier d'eau potable.

24 Q. **[468]** Dans ces trois dossiers-là, est-ce que vous
25 vous souvenez, parce que, nous, on n'aura pas les

1 documents, est-ce que vous vous souvenez qui était
2 la firme d'ingénieur-conseil ou quelles étaient les
3 firmes?

4 R. Non. On peut le retrouver, là.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 On a cette information-là ailleurs, mais pas dans
7 les parties des documents qu'on a obtenues. Les
8 documents étaient...

9 R. Moi, ça fait trois ans que je suis à la retraite
10 maintenant. Puis, là, j'ai comme un peu passé
11 l'éponge.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[469]** Vous êtes déconnecté de cette réalité-là?

14 R. Pardon?

15 Q. **[470]** Vous êtes déconnecté de cette réalité-là?

16 R. Un peu. Oui.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Madame la Présidente, il est midi vingt-cinq
19 (12 h 25). Et le prochain thème va être un peu plus
20 loin. Je pense qu'il faudrait le faire dans un bloc
21 dans une journée.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pas de problème. Merci. Bon appétit à tous.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (14:08:59)

3 LA GREFFIÈRE :

4 Monsieur Jacques Tremblay, vous êtes sous le même
5 serment.

6 R. Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous pouvez poursuivre, Maître Crépeau.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Merci.

11 Q. **[471]** Alors, Monsieur... Monsieur Tremblay, vous
12 nous avez répondu à quelques reprises ce matin
13 qu'il y avait des demandes, des demandes du
14 cabinet. On s'aperçoit, en regardant les dossiers
15 qu'une correspondance... beaucoup de réactions de
16 part et d'autre du cabinet avec... à votre niveau,
17 pour des dossiers d'infrastructures en traitement
18 d'eau.

19 R. Oui, absolument. Il y a... il y a...

20 Q. **[472]** Je vous laisse vous exprimer un petit peu
21 plus.

22 R. Lorsque, moi, j'ai commencé à travailler à la
23 direction des infrastructures, je recevais
24 quotidiennement plusieurs appels pour faire le
25 suivi des demandes d'aide financière qui étaient

1 déposées au Ministère et pour lesquelles les
2 municipalités avaient fait une demande dans un
3 formulaire électronique. Et je... je trouvais que
4 ça... à un moment donné, là, ça avait des
5 conséquences sur le rendement de travail. Ça fait
6 que j'ai demandé à l'attaché politique de tenir des
7 rencontres une fois par semaine avec eux pour
8 pouvoir faire le point sur les demandes.

9 Alors, on comprend que les élus municipaux,
10 lorsqu'ils veulent avoir des informations sur leurs
11 dossiers, qu'ils veulent savoir où est-ce qu'ils
12 sont rendus, est-ce qu'ils vont avoir... ils
13 appellent... une subvention éventuellement, mais
14 ils appellent au cabinet, puis c'est le cabinet qui
15 reçoit tous ces appels-là. Alors, eux nous
16 appellent pour savoir où est-ce que c'est rendu,
17 puis ils nous appellent aussi pour faire cheminer
18 les dossiers. De sorte qu'on a... on a mis sur pied
19 des rencontres hebdomadaires au cours desquelles on
20 faisait des échanges par rapport aux demandes
21 qu'ils recevaient et, en même temps évidemment, ils
22 nous faisaient part des attentes et des demandes du
23 cabinet par rapport à certains dossiers.

24 Q. **[473]** Des demandes, des attentes du cabinet, ce qui
25 veut dire quoi? Qu'est-ce que le cabinet pouvait

1 vous demander dans un dossier qui est à l'étude par
2 les professionnels?

3 R. Bien, au niveau des suivis, bon « j'ai reçu, par
4 exemple, un appel de la municipalité, untel, ils
5 veulent savoir si vous avez reçu leur formulaire,
6 où est-ce qu'on en est rendu avec la demande? »
7 C'est... c'est comme ça. Bien là, à ce moment-là,
8 si on est en direct avec eux puis, moi, je faisais
9 toujours des rencontres avec les trois directeurs
10 de service, de sorte qu'ils pouvaient donner des
11 réponses sur... immédiatement. Dans certains cas,
12 les réponses pouvaient venir par courriel une
13 journée ou deux ou trois après. Disons on avait un
14 petit temps, un délai pour le faire, autrement on
15 était toujours en urgence.

16 Q. **[474]** Et je comprends qu'à ces rencontres-là
17 auxquelles, si on regarde dans la partie fonction
18 publique, il y a vous et vos trois directeurs qui
19 participent.

20 R. Oui.

21 Q. **[475]** Du côté politique?

22 R. Il y a toujours un représentant du cabinet. À
23 l'occasion, il y a un adjoint qui vient.

24 Q. **[476]** O.K. Le représentant du cabinet, ça va être
25 le conseiller... conseiller spécial à...

1 R. Il y a un attaché politique spécialement attitré
2 pour les infrastructures.

3 Q. **[477]** Monsieur Lehouillier, monsieur Binette.

4 R. Lehouillier, Binette, il y en a eu plusieurs autres

5 Q. **[478]** O.K. Bon. Alors, il y a quelqu'un du côté
6 politique et la partie de la fonction publique, les
7 professionnels qui vont répondre aux questions.

8 R. Oui.

9 Q. **[479]** Est-ce qu'il est exact que c'est à ce moment-
10 là aussi qu'on échange une liste hebdomadairement,
11 la liste comprenant toutes les demandes de
12 subvention faites au Ministère, l'état d'avancement
13 des travaux, circonscription électorale, si le
14 dossier est déjà priorisé, sa note?

15 R. C'est-à-dire qu'on a... on a une liste qui comprend
16 plusieurs champs et on peut la faire sortir de
17 différentes façons. Et une fois qu'on a identifié
18 une façon, cette liste-là, bien, on la donne au
19 cabinet. Ça peut être une liste des demandes qui
20 sont entrées au Ministère, ça peut être une liste
21 des projets qui sont en cours, avec où ils sont
22 rendus dans leur processus.

23 Q. **[480]** Oui.

24 R. Alors, oui, on donne, on fournit des listes au
25 cabinet.

1 Q. **[481]** Et qui comprend la note de priorité attribuée
2 par votre chargé de projets?

3 R. Probablement. Probablement, je... ça fait longtemps
4 que je n'ai pas vu ces listes-là, mais oui, on peut
5 probablement avoir ça.

6 Q. **[482]** Est-ce que ce n'est pas l'élément décisif, à
7 savoir si un projet va se faire, la note de
8 priorité qui est accordée à un dossier?

9 R. En fait, sur le plan administratif, pour un peu
10 justifier les sommes d'argent qui sont disponibles
11 dans les enveloppes, bien, on se donne des règles
12 internes de pratique, des directives
13 administratives. Et parmi celles-là, il y a
14 évidemment la cote de priorité qui est accordée au
15 projet.

16 Si on regarde l'aide financière qui est
17 disponible au fil des années, lorsque moi j'ai
18 commencé à travailler, les sommes d'argent étaient
19 relativement basses, les enveloppes d'aide
20 financière pouvaient représenter de cent (100 M\$) à
21 deux cents millions de dollars (200 M\$) par année.
22 Et quelques années plus tard, avec le Fonds
23 Chantiers Canada, le Fonds de stimulation, avec le
24 Plan québécois sur les infrastructures, ça va
25 jusqu'à deux milliards de dollars (2 G\$) par année.

1 Donc, c'est dix (10) fois plus d'aide financière
2 qui est disponible. Ce que ça permet de faire,
3 c'est de financer tout ce qu'on appelle la
4 pérennité des infrastructures.

5 On a un parc d'infrastructures au Québec,
6 on a plus ou moins mille (1000) usines de
7 traitement d'eau potable, plus ou moins neuf cents
8 (900) usines de traitement des eaux usées, plus ou
9 moins quarante mille kilomètres (40 000 km) de
10 conduites de réseaux d'aqueducs et d'égouts. Alors,
11 si on prend tout ce réseau-là, on en fait un... on
12 l'évalue en termes financiers, bien, il faut
13 investir plus ou moins un (1 %), deux pour cent
14 (2 %) de la valeur totale du parc pour assurer sa
15 pérennité au fil des années. Un réseau, par
16 exemple, un réseau d'aqueducs et d'égouts, ça peut
17 avoir une durée de vie de cent (100) ans pour les
18 conduites, puis trente-cinq (35), quarante (40) ans
19 pour les usines.

20 Alors, on prévoit de l'argent pour assurer
21 la pérennité de ces infrastructures-là. Jusqu'à
22 présent, on n'avait pas investi, jusqu'à ces
23 années-là, on n'avait pas investi, par exemple,
24 dans le renouvellement des conduites. Alors, les
25 infrastructures en souffraient, on était en retard

1 au niveau des infrastructures.

2 Au niveau, en plus de ça, bien, en deux
3 mille (2000) il y avait eu la politique de l'eau,
4 avait identifié certaines lacunes. Notamment, il
5 fallait compléter la mise aux normes des
6 installations de traitement d'eau potable. Il y
7 avait environ trois cents (300) usines qui étaient
8 déjà ciblées à ce moment-là. Il y a eu en plus de
9 ça, il fallait compléter l'assainissement des eaux,
10 parce que la Société québécoise d'assainissement
11 des eaux n'avait pas finalisé, si on veut,
12 l'assainissement des eaux dans toutes les
13 municipalités du Québec. Donc, c'est un engagement
14 qu'on avait aussi. De là, les priorités que nous on
15 s'est données...

16 Q. **[483]** Oui, c'est ça. Oui?

17 R. ... et qui permettaient, si on veut, de couvrir une
18 partie de ces sommes-là. Mais avec le temps, les
19 sommes d'argent sont devenues beaucoup plus
20 disponibles et permettaient d'élargir la liste des
21 priorités qu'on pouvait faire.

22 Q. **[484]** O.K. Alors, les dossiers ont toujours été
23 quand même priorisés à même le document qu'on a
24 appelé « cadre de référence », le cadre de
25 référence que le Ministère s'était mis...

1 R. C'est des normes administratives internes sur
2 lesquelles on se fie pour faire l'évaluation des
3 projets.

4 Q. **[485]** En faire une évaluation, les prioriser les
5 uns par rapport aux autres, parce qu'on sait qu'on
6 n'a pas assez d'argent pour tout faire en même
7 temps?

8 R. Bien, au moment où je suis entré en fonction,
9 effectivement, les sommes d'argent étaient quand
10 même relativement limitées. Maintenant, je ne sais
11 pas comment ça se passe depuis deux, trois ans,
12 mais on peut dire que les sommes d'argent
13 permettent d'en faire beaucoup plus qu'avant. On a
14 investi dans le renouvellement des conduites, on ne
15 le faisait pas avant.

16 Q. **[486]** Un fait demeure, c'est qu'à un moment donné,
17 il faut quand même choisir, à un moment donné dans
18 le temps, qu'on soit en deux mille cinq (2005) ou
19 deux mille six (2006), il y a quinze (15) demandes,
20 j'ai de l'argent pour faire un projet, quel projet
21 je vais choisir? Il faut se trouver une norme
22 administrative pour prioriser ce dossier-là. Est-ce
23 que c'était le travail de vos chargés de projets,
24 ça?

25 Q. **[487]** Bien, en fait, ce sont les documents qui ont

1 été préparés par les chargés de projets puis les
2 directeurs, visaient essentiellement ça.

3 Q. **[488]** Bon. Alors, quand on a des dossiers qui ont
4 été priorisés, première question : est-ce que le
5 cabinet peut changer la priorisation d'un dossier
6 ou son ordre de priorité?

7 R. Je... Non. Non. Pas à ma connaissance.

8 Q. **[489]** Bon. Est-ce qu'il l'a déjà fait?

9 R. Pas à ma connaissance. Est-ce qu'une... un ordre de
10 priorité a été modifié suite à des nouvelles
11 données dans un dossier? Oui.

12 Q. **[490]** Oui? Ça, ça va.

13 R. Mais ça, ça vient pas nécessairement du cabinet.

14 Q. **[491]** Mais une demande du cabinet de changer
15 l'ordre de priorité...

16 R. J'ai jamais vu ça.

17 Q. **[492]** Vous avez jamais vu ça?

18 R. Non.

19 Q. **[493]** Maintenant, est-ce que vous avez déjà vu le
20 fait que le cabinet accorde des aides, que ce soit
21 au taux de base, taux accru, là, accorde de l'aide
22 dans des dossiers qui n'étaient pas du tout
23 priorisés par vos...

24 R. Moins prioritaires?

25 Q. **[494]** Moins...

1 R. Oui.

2 Q. **[495]** Moins prioritaires, en fait, qu'on avait mis
3 de côté. Et je vous rappelle, dans l'échelle de 8,
4 on parle des dossiers 5, 6, 7 et 8.

5 R. Oui.

6 Q. **[496]** O.K. Alors que... alors, et puis est-ce qu'on
7 pouvait prioriser un dossier qui pouvait être un
8 numéro 7 alors qu'on ne priorisait pas... qu'on ne
9 faisait pas un dossier numéro 5?

10 R. Bien, en fait, je pense qu'on parle de groupes de
11 priorités, hein, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9...

12 Q. **[497]** Je vous laisse vous exprimer. Monsieur Dumont
13 a déjà donné son explication.

14 Q. **[498]** Ah oui? Bon, je l'ai pas vu. Mais
15 essentiellement, on... les projets 1, 2, 3,
16 aujourd'hui on a de l'argent pour tout réaliser ces
17 dossiers-là.

18 Q. **[499]** Oui.

19 R. Pour les projets 4, 5, 6, je pense qu'on a pas mal
20 d'argent pour réaliser l'ensemble de ces projets-
21 là. Toujours avec l'objectif qui est général, qui
22 vise à assurer la pérennité des infrastructures et
23 la mise aux normes de leurs infrastructures. Mais
24 ça peut être des priorités... moi, je pensais
25 personnellement qu'avec les sommes qui étaient

1 disponibles dans le PQI, on serait en mesure de...
2 d'effectuer une bonne partie des travaux qui
3 sont... qui ont été priorisés, une bonne partie.

4 Q. **[500]** Mais il y avait encore des...

5 R. Majeure partie.

6 Q. **[501]** Il y avait encore des dossiers qui étaient
7 refusés parce qu'ils ne faisaient pas partie de
8 l'ordre des priorités?

9 R. Bien il y a des dossiers, comme par exemple, pour
10 la protection incendie.

11 Q. **[502]** Oui.

12 R. C'était pas...

13 Q. **[503]** Oui.

14 R. Bien, à un moment donné, je veux dire, le Ministère
15 ne finançait pas ce genre de...

16 (12:21:46)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[504]** Là vous répondez pas du tout du tout à la
19 question. La question qui vous a été posée, c'est,
20 les dossiers qui étaient classifiés 6, 7 et 8,
21 là...

22 R. Oui.

23 Q. **[505]** ... est-ce qu'ils étaient priorisés et ils
24 venaient avant des... parfois, pas tout le temps,
25 est-ce qu'il y en a...

1 R. Ça a arrivé, oui...

2 Q. **[506]** ... qui passaient avant les dossiers
3 priorisés 3, par exemple?

4 R. Oui. C'est-à-dire qu'il est arrivé qu'à la demande
5 du cabinet on analyse une demande, un projet, dont
6 la priorité est de niveau 6. C'est arrivé. Alors
7 qu'on faisait pas nécessairement un 4 ou un 5.

8 Q. **[507]** Puis alors qu'il restait des dossiers 1 et 2
9 et 3 à final... à planifier ou à accepter ou à
10 accorder?

11 R. Peut-être au début, là, lorsque les sommes d'argent
12 étaient très... beaucoup moins importantes. Mais
13 pas à la fin. À la fin, on pouvait faire à peu près
14 tout, là.

15 Q. **[508]** Donc, au début, quand il y avait moins
16 d'argent dans l'enveloppe budgétaire, il arrivait
17 de prioriser un dossier qui était catégorisé 6, 7
18 ou 8 avant un 2 ou 3?

19 R. C'est... oui, possible.

20 Q. **[509]** O.K.

21 R. Mais...

22 Q. **[510]** C'est possible? C'est ce que vous dites? O.K.

23 R. ... je veux dire... c'est peut-être arrivé, là,
24 mais de mémoire, je me souviens pas trop, là, de ce
25 volet-là. C'est difficile pour moi de vous répondre

1 exactement, là, mais il me semble que c'est arrivé.

2 Q. **[511]** Bon. Vous avez dit tantôt qu'il y avait une
3 liste des demandes et qu'on pouvait les rentrer
4 comme on voulait selon les critères qu'on décidait
5 de rentrer.

6 R. Oui. Par exemple, la région administrative, le
7 comté, la municipalité, la MRC, bon, on a des
8 listes, là, puis il y a des champs qui permettent
9 de les classer selon plusieurs critères.

10 Q. **[512]** O.K. Est-ce que l'un de ces critères était
11 aussi la couleur politique?

12 R. Non.

13 Q. **[513]** Vous le saviez?

14 R. Pardon?

15 Q. **[514]** Est-ce que vous le saviez?

16 R. Bien les comtés, généralement, sont... sont connus.
17 Sont connus... Il y a déjà une liste de ça. Mais la
18 couleur politique, non.

19 Q. **[515]** O.K.

20 R. Est-ce que c'est un libéral ou un péquiste, là...

21 Q. **[516]** Vous dites qu'il y avait plusieurs données
22 qui étaient inscrites dans ces listes-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[517]** Quel était l'ensemble des données qui étaient
25 comprises?

1 R. Bien, la nature du projet, le montant, le coût
2 total du projet, la demande d'aide financière.

3 Q. **[518]** L'origine de la demande?

4 R. La Municipalité, oui.

5 Q. **[519]** Et la firme d'ingénieurs?

6 R. La firme d'ingénieurs, je ne sais pas si... Je ne
7 m'en souviens pas.

8 Q. **[520]** Parce que la Municipalité, plus souvent
9 qu'autrement, était accompagnée par une firme
10 d'ingénieurs?

11 R. Oui. Bien, je pense que c'était possible de sortir
12 des listes parce que... C'est possible de sortir
13 des listes parce que le mandataire de la
14 municipalité est toujours inscrit dans le
15 formulaire. Donc, avec un formulaire, il y a des
16 données. On devrait être en mesure de dire qui est
17 le consultant de la municipalité, la firme
18 d'ingénieurs.

19 Q. **[521]** Pas « on devrait être en mesure », est-ce que
20 c'était inscrit sur les listes?

21 R. Je ne me souviens pas. Mais on est en mesure de le
22 faire, mais je ne me souviens pas si on le mettait
23 ou pas.

24 Q. **[522]** O.K. Maître Crépeau.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[523]** Vous ne savez pas. Puis, ça, c'est dans les
3 listes remises au cabinet?

4 R. Oui. Je ne me souviens pas.

5 Q. **[524]** Savez-vous si les gens du cabinet avaient eux
6 aussi leur propre liste différente de la vôtre?

7 R. J'ai entendu ça, mais non, je ne le savais pas.

8 Q. **[525]** Vous ne savez pas. Dans ces rencontres-là, le
9 cabinet n'avait pas une liste des firmes de génie,
10 fournie par les firmes de génie?

11 R. Je n'ai pas vu ça.

12 Q. **[526]** Vous n'avez pas vu ça. Et vous nous dites
13 qu'au cabinet, on ne vous demandait pas d'inclure
14 la firme dans les...

15 R. J'ai dit que je ne m'en souvenais pas.

16 Q. **[527]** Vous ne vous en souvenez pas. Est-ce que
17 c'était...

18 R. Mais c'est possible.

19 Q. **[528]** Est-ce que c'était un sujet d'intérêt au
20 cabinet de savoir quelle firme de génie est en
21 arrière d'un dossier lorsqu'ils en discutaient avec
22 vous?

23 R. Hum... je dirais oui. Ils voulaient savoir qui
24 était la firme.

25 Q. **[529]** Quelles étaient les firmes? Quelles étaient

1 les firmes qui faisaient des dossiers d'eau dans
2 l'est du Québec dans les années deux mille cinq
3 (2005) à deux mille dix (2010)?

4 R. Principalement Roche, BPR. C'est les deux
5 principaux.

6 Q. **[530]** Dessau en faisait un peu?

7 R. Je...

8 Q. **[531]** Vous ne savez pas. Roche, BPR principalement?

9 R. Oui.

10 Q. **[532]** Et si je vous demandais, essayer de nous
11 mettre une approximation, ces deux firmes-là
12 pouvaient représenter en pourcentage?

13 R. Une grande majorité.

14 Q. **[533]** La grande majorité. Plus de cinquante pour
15 cent (50 %)...

16 R. Ah oui!

17 Q. **[534]** ... des dossiers en matière d'infrastructures
18 d'eau?

19 R. Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[535]** Qui voulait savoir... Je m'excuse, j'ai
22 manqué. Qui voulait savoir qui étaient les firmes?

23 R. Bien, l'attaché politique.

24 Q. **[536]** Monsieur Lortie?

25 R. Pardon?

1 Q. **[537]** Monsieur Lortie?

2 R. Non. L'attaché politique, c'est monsieur
3 Lehouillier, monsieur Binette.

4 Q. **[538]** Le chef de cabinet. O.K.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[539]** Est-ce que monsieur Lortie a déjà participé à
7 ces rencontres-là?

8 R. Non.

9 Q. **[540]** Est-ce que monsieur Lortie vous a déjà
10 adressé des demandes à vous personnellement?

11 R. Rarement.

12 Q. **[541]** Rarement.

13 R. Je ne me souviens pas desquelles.

14 Q. **[542]** Dans la hiérarchie, normalement, est-ce qu'il
15 pouvait s'adresser à vous? Monsieur Lortie étant
16 directeur de cabinet.

17 R. Pas à titre, comme à titre de directeur ou
18 directeur général. On n'a pas eu de contacts.

19 Q. **[543]** Pas de contacts?

20 R. Non.

21 Q. **[544]** Maintenant, dans des dossiers, parce que vous
22 nous avez indiqué, ce matin on regardait un
23 dossier, vous lisiez un courriel que vous aviez sur
24 votre téléphone...

25 R. Oui.

1 Q. **[545]** ... ce matin dans un dossier suite à une
2 demande du directeur du cabinet.

3 R. Oui. Chef de cabinet.

4 Q. **[546]** Chef de cabinet. Ça, c'est monsieur Lortie...

5 R. Oui.

6 Q. **[547]** ... qui l'a été pendant toute la période de
7 madame Normandeau.

8 R. Oui.

9 Q. **[548]** Alors, est-ce que monsieur Lortie vous a
10 adressé personnellement cette demande-là?

11 R. Bien, si j'ai pris la peine d'inscrire « le chef de
12 cabinet », ce n'est pas l'attaché politique.

13 Q. **[549]** O.K. Est-ce que cette demande-là dont vous
14 faisiez état ce matin, c'est une demande qui vous a
15 été adressée qui arrivait directement de monsieur
16 Lortie ou par les voies hiérarchiques normales?

17 R. Dans ce dossier-là, je ne peux pas vous dire.

18 Q. **[550]** Vous ne pouvez pas dire. Mais il n'est pas
19 exact que, d'habitude, généralement quand c'est une
20 commande, on disait « commande du cabinet », on
21 identifiait le cabinet qui faisait référence à
22 l'instance politique? Alors, quand on parle du
23 directeur de cabinet...

24 R. Bien, la plupart du temps, on parle de l'attaché
25 politique...

1 Q. **[551]** Oui.

2 R. ... qui fait ses demandes, nous envoie des
3 courriels ou il nous fait des demandes verbales; à
4 l'occasion, le chef de cabinet. C'est comme ça que
5 ça se passe. Et rarement la ministre, on voit pas
6 la ministre ou le ministre; on le voit pas. Quand
7 on est directeur, là, on les voit pas. C'est... Le
8 sous-ministre rencontre la ministre, de façon
9 générale, le chef de cabinet. Le sous-ministre
10 adjoint va rencontrer...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[552]** Mais vous nous avez dit tantôt que... ce
13 matin, que quand... relativement aux dossiers que
14 la ministre ne pouvait pas autoriser, que vous
15 saviez que c'était une commande qui venait de la
16 ministre.

17 R. Oui.

18 Q. **[553]** Pour mettre votre signature.

19 R. Oui.

20 Q. **[554]** Alors, vous le saviez comment?

21 R. Bien, par... par le cabinet : « La ministre demande
22 que... »

23 Q. **[555]** Oui, mais le cabinet, là, il parle pas...

24 R. C'est l'attaché politique qui te dit : « Écoute, la
25 ministre veut donner tant d'aide. » Voilà.

1 Ou : « On veut donner tant d'aide. » Ou : « La
2 ministre veut donner tant d'aide. »

3 Q. **[556]** O.K.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[557]** Est-ce qu'on est capable de distinguer...
6 vous nous avez parlé, comme tous les autres
7 témoins, des nombreux dossiers en matière de
8 demandes de subventions dans les infrastructures
9 dans l'est du Québec. Il y en a un certain
10 pourcentage où, outre la... l'aide accrue normée
11 qui a été calculée par votre... votre professionnel
12 - alors, je les exclus, ces dossiers-là - il y a un
13 certain nombre de dossiers où la ministre a accordé
14 une aide exceptionnelle, l'aide discrétionnaire que
15 certains... on va l'appeler « allant jusqu'à
16 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des coûts de
17 dossiers. »

18 R. Absolument.

19 Q. **[558]** C'est un pourcentage d'à peu près combien,
20 ça, parmi les dossiers qu'on a envoyés au cabinet?
21 Un sur dix (1/10)? Un sur cinquante (1/50)? Un sur
22 cent (1/100)?

23 R. Dire la... l'aide accrue?

24 Q. **[559]** L'aide exceptionnelle du ministre, pas l'aide
25 accrue normée, là.

1 R. Hum. J'ai pas de...

2 Q. **[560]** O.K. Et, êtes-vous capable de trouver
3 pourquoi... Qu'est-ce qui faisait... qu'est-ce qui
4 faisait la différence entre un dossier où la
5 ministre accordait l'aide calculée par les
6 professionnels - alors, celle qui apparaît dans la
7 fiche synthèse - ou encore, où elle décidait, elle,
8 d'accorder une aide exceptionnelle?

9 R. Bien, je pense que la... le fait qu'une
10 municipalité soit dévitalisée faisait en sorte
11 qu'ils étaient privilégiés au niveau de ces aides
12 additionnelles.

13 Q. **[561]** Donc, le statut économique, les...

14 R. Oui.

15 Q. **[562]** ... finances de la municipalité...

16 R. Bien, il y a... il y a une liste de municipalités
17 dévitalisées avec des critères objectifs qui ont
18 été identifiés. Je pense qu'à un moment donné il y
19 avait cent dix-sept (117) municipalités dans cette
20 liste-là. Alors, cent... il y a des critères très
21 objectifs pour déterminer une municipalité
22 dévitalisée.

23 Q. **[563]** O.K. Alors, des critères très objectifs pour
24 lesquels... Et vous, est-ce que vous... êtes-vous
25 en train de mettre en relation directe le fait

1 qu'une aide exceptionnelle ça va aux municipalités
2 dévitalisées?

3 R. Pas du tout, mais... ça a pas une relation directe,
4 mais sûrement une relation importante.

5 Q. **[564]** O.K. Dossier Saint-François-d'Assise, ça vous
6 dit quelque chose?

7 R. Je...j'ai... j'en ai pris connaissance.

8 Q. **[565]** O.K. Vous en avez repris une copie ce matin.
9 Je vais demander à madame Blanchette, ce dossier-
10 là, Saint-François-d'Assise, se retrouve dans un...
11 l'onglet 4 du cahier de monsieur Lehouillier
12 d'hier.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors, il est déjà produit?

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Non, il a pas été produit hier. Alors, on va le...

17 LA GREFFIÈRE :

18 1835.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 1835, c'est le dossier qu'on va appeler « Dossiers
21 de Saint-François-d'Assise. »

22

23 170P-1835 : Fiche de conformité normative et
24 d'appréciation technique - Saint-
25 François-d'Assise

1

2 Q. **[566]** Peut-être pour nous aider, monsieur Tremblay,
3 êtes-vous capable de situer géographiquement Saint-
4 François-d'Assise?

5 R. Je pense que c'est dans la région de la Gaspésie?

6 Q. **[567]** O.K.

7 R. Il me semble. Pas sûr, là, mais, il me semble.

8 Q. **[568]** Alors, Madame la Présidente, le dossier qui
9 se trouvait dans le cahier de monsieur Lehouillier,
10 hier, 1835. Et on devra y joindre, sous 1835a, une
11 série de correspondances, de courriels qui sont
12 produits dans le cahier d'aujourd'hui sous l'onglet
13 2. Alors, j'ajouterai 1835a, et ça, ce sera la
14 correspondance des différents courriels qu'on a à
15 l'écran, que vous aviez hier, monsieur Tremblay.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Excusez-moi, Maître. Ce que vous avez parlé tantôt
18 a déjà été produit?

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Non, il n'y a rien de ça qui a été produit.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Ah! O.K. D'accord.

23

24 170P-1835a : Supplément au dossier Saint-François-
25 d'Assise (501314) Courriels en liasse

1

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[569]** Alors, le dossier qui est à l'écran en ce
4 moment est 1835, et ce qui est dans l'onglet 2
5 d'aujourd'hui, voilà une série de courriels sous
6 1835a. Ça va avec le dossier de Saint-François-
7 d'Assise. Monsieur, je vais vous laisser d'abord
8 nous expliquer ce dossier-là et je vous dirais plus
9 son cheminement politique, là. Qu'est-ce qui s'est
10 passé dans ce dossier-là dans lequel il semble y
11 avoir beaucoup de soubresauts? Expliquez-nous-le.

12 R. Bon d'abord, c'est un dossier de normalisation des
13 installations de production d'eau potable.
14 Probablement que c'est un dossier qui a été
15 identifié dans la liste du ministère des
16 Affaires... du dossier dans la liste du ministère
17 du Développement durable, de l'Environnement et de
18 l'Économie. Les travaux de mises aux normes...

19 Q. **[570]** Si ça peut vous aider, sur la fiche de
20 conformité, on a donné un ordre de priorité du
21 requérant 01.

22 R. Oui, ça veut dire 1.

23 Q. **[571]** O.K.

24 R. C'est priorité numéro 1, effectivement, oui.

25 Q. **[572]** Voilà. En date du dix-huit (18) juillet deux

1 mille cinq (2005).

2 R. Alors, pour nous autres, c'est la plus... la plus
3 importante des priorités...

4 Q. **[573]** Maintenant...

5 R. ... et donc, c'est un projet qui devrait faire
6 l'objet d'une aide financière pour la mise aux
7 normes puis je peux... je peux ajouter là-dessus
8 que moi, j'ai déjà transmis des lettres à toutes
9 les municipalités qui avaient des problématiques de
10 mise aux normes en eau potable pour leur dire qu'il
11 y avait des sommes d'argent qui étaient disponibles
12 pour les aider à financer leur projet. Alors,
13 probablement que cette municipalité-là a fait
14 l'objet d'une... une lettre que j'ai transmise.

15 Q. **[574]** O.K.

16 R. Alors, on voit dans un des courriels que le cabinet
17 nous a fait savoir qu'il s'attend à une
18 recommandation d'aide financière du dossier en
19 janvier deux mille sept (2007).

20 Q. **[575]** Alors là, on va être... Madame Blanchette, la
21 pièce A. On va rester dans les courriels.

22 R. Bon, il y a des évaluations, des échanges
23 concernant le dossier technique entre Simon
24 Bélanger, l'ingénieur et Jean-Pierre Beaumont, le
25 directeur du service. Mais...

1 Q. **[576]** Quelle était la problé... c'est quoi le
2 problème dans ce dossier-là, Monsieur? Êtes-vous
3 capable de le résumer en quelques mots?

4 R. La mise aux normes?

5 Q. **[577]** Oui.

6 R. Oui, bien...

7 Q. **[578]** Si je vous disais c'est que la municipalité
8 ajoute des travaux qui ne sont pas prioritaires
9 pour lesquels vos... les... vos professionnels
10 disent : « Écoutez, il y a une partie prioritaire
11 puis il y a une partie qui est pas prioritaire du
12 tout. C'est un problème de fuite d'eau. La
13 municipalité l'a d'ailleurs corrigé. On n'a pas
14 d'argent à mettre là-dedans. »

15 R. Oui...

16 Q. **[579]** Est-ce que ça résume? C'est ça le dossier de
17 Saint-François-d'Assise?

18 R. Oui, ça ressemble à ça, oui.

19 Q. **[580]** O.K.

20 R. Mais je lis, moi, que dans le... la fiche synthèse
21 du projet, à la page... à la première page de la
22 fiche synthèse, il y a un avis sur le projet qui
23 est présenté et on voit la liste de tous les
24 travaux admissibles qui ont été déposés dans la
25 demande du requérant.

1 Q. **[581]** O.K. Alors, on va aller à la fiche synthèse
2 du dossier puis malheureusement, on doit se
3 promener de 1835 à 1835a. La fiche synthèse va être
4 dans 1835.

5 R. C'est ça. La section 2.1. Vous avez... l'avis sur
6 le projet, donc, la municipalité a déposé un projet
7 et il y a un certain nombre de travaux qui sont
8 prévus.

9 Q. **[582]** Oui.

10 R. Alors, « Travaux admissibles », en 2.1.

11 Q. **[583]** On voit toute la liste, là.

12 R. Le réaménagement des puits, des correctifs, le
13 réaménagement du chemin d'accès, le remplacement
14 des conduites, la construction des bâtiments, bon,
15 tout ça, ce sont des travaux jugés admissibles par
16 les professionnels. Admissibles en vertu des règles
17 et normes du programme FIMR ou PIQ, ou le programme
18 dans lequel... dans ce cas-là, c'était un projet
19 PIQM. Les travaux non admissibles à ce projet-là,
20 il y en a aucun.

21 Q. **[584]** O.K.

22 R. O.K.? Alors tout ça est admissible. Là, un analyste
23 fait sa... son analyse, parle du coût du projet et
24 puis là, il identifie un certain nombre de coûts de
25 travaux qu'il n'est pas prêt à recommander. « Les

1 coûts des travaux suivants ne sont pas retenus pour
2 une aide financière parce qu'il s'agit de travaux
3 de renouvellement d'équipement qui sont pas reliés
4 à la mise aux normes en vertu [...] »

5 Q. **[585]** O.K. Alors, c'est ce qu'on a dans les
6 commentaires, là. Il y a une liste de travaux, de
7 coûts qui ne sont pas retenus par votre analyste.

8 R. C'est ça. Puis ensuite, il parle de « La solution
9 sera des rénovations d'un réservoir existant. » Il
10 y a un réservoir qui est prévu.

11 Q. **[586]** Oui, par la municipalité?

12 R. Par la municipalité. Puis il demande un taux d'aide
13 de quatre-vingts pour cent (80 %).

14 Q. **[587]** O.K. Allez à la recommandation au paragraphe
15 7.

16 R. Oui. Alors, il y a une demande du cabinet pour ce
17 projet-là.

18 Compte tenu des règles, des normes,
19 des objectifs...

20 Et j'ai signé.

21 Q. **[588]** Là là, regardez...

22 R. Il n'y a pas grand monde qui a signé.

23 Q. **[589]** Il n'y a pas grand monde qui a signé, hein,
24 Monsieur Tremblay dans celui-là?

25 R. Non.

1 Q. **[590]** D'habitude, au moins, on avait la signature
2 de monsieur Beaumont quand monsieur Dumont puis son
3 chargé de projet ne voulaient pas signer.

4 Manifestement, le chargé de projet, monsieur
5 Dumont, n'a pas voulu signer. Mais monsieur
6 Beaumont n'a pas signé.

7 R. Oui, mais je vous invite à aller voir la note à la
8 ministre qui suit cette note-là.

9 Q. **[591]** O.K. Note à la ministre, page suivante.

10 R. C'est moi qui ai signé encore une fois avec les
11 signatures de mes sous-ministres.

12 Q. **[592]** Bon. Alors, on y voit encore « préparé par ».
13 Et, là, monsieur Beaumont ne signe pas. Monsieur
14 Tremblay signe; monsieur Gagnon, le sous-ministre
15 adjoint; monsieur Beaulieu, le sous-ministre en
16 titre.

17 R. Oui.

18 Q. **[593]** Vous recommandez tous...

19 R. Par contre...

20 Q. **[594]** Vous recommandez tous à la ministre
21 d'accorder une aide à ce moment-là à la hauteur de
22 quatre-vingts pour cent (80 %). Mais monsieur
23 Beaumont ne signe pas.

24 R. Oui.

25 Q. **[595]** Pourquoi qu'il ne signe pas, monsieur

1 Beaumont? Est-ce qu'il..

2 R. Je n'ai pas d'idée pourquoi monsieur Beaumont n'a
3 pas signé. Est-ce que... Je vais aller voir plus
4 loin dans le dossier.

5 Q. **[596]** Est-ce que ça a de quoi à voir avec le fait
6 que le réservoir, vos services, vos professionnels
7 ne voulaient pas payer du tout pour ça, ils ont
8 dit : « On n'a pas besoin de payer pour le
9 réservoir, ce n'est pas des travaux qui ont besoin
10 d'être faits »?

11 R. Moi, ça m'étonne. Parce que...

12 Q. **[597]** En fait, je ne vous donne (sic) pas votre
13 opinion. Je vous demande pourquoi que monsieur
14 Beaumont n'a pas signé. Vous me dites que vous ne
15 le savez pas?

16 R. Je ne sais pas.

17 Q. **[598]** Et vous ne savez pas que c'est rattaché avec
18 la présence de travaux additionnels, comme le
19 réservoir?

20 R. Non, je ne sais pas.

21 Q. **[599]** O.K. Bon. Mais, vous, vous le recommandez?

22 R. Oui. Parce que les travaux sont des travaux
23 admissibles. Il y a eu une demande de la ministre
24 de financer ce projet à la hauteur de quatre-vingts
25 pour cent (80 %).

1 Q. **[600]** O.K. C'est parce que la ministre le demande
2 de le financer à la hauteur de quatre-vingts pour
3 cent (80 %) ?

4 R. Absolument.

5 Q. **[601]** Alors, si la ministre avait demandé de...

6 R. La ministre a... excusez-moi, la ministre a demandé
7 de financer ce projet-là avec un taux accru.

8 Q. **[602]** Alors, elle demande de le financer à quatre-
9 vingts pour cent (80 %). À quel moment cette
10 demande-là arrive ?

11 R. Là, je n'ai pas de pièce dans le dossier pour le
12 dire. Bon. Alors, il y a une demande qui a été
13 faite probablement par le biais d'un attaché
14 politique de financer ce projet-là et d'accorder
15 une aide majorée.

16 Q. **[603]** O.K. Une aide majorée, mais on fixe le taux
17 déjà à quatre-vingts pour cent (80 %) ?

18 R. Quatre-vingts pour cent (80 %).

19 Q. **[604]** O.K.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[605]** Et on dit-tu... Est-ce que le cabinet dit sur
22 quoi doit porter l'aide ?

23 R. Non.

24 Q. **[606]** Non.

25 R. Si vous allez à la page suivante.

1 Q. **[607]** C'est parce qu'on n'a pas nécessairement la
2 même... Allez plus loin, Madame Blanchette. On a
3 une autre fiche synthèse. C'est ça que vous voulez
4 nous dire?

5 R. Oui.

6 Q. **[608]** Celle qui porte des annotations? Voilà!

7 R. Exact.

8 Q. **[609]** O.K. On a maintenant une fiche synthèse du
9 quatorze (14) mars deux mille sept (2007). On va
10 juste la comparer avec celle qui a été faite
11 précédemment, qui était du treize (13) mars deux
12 mille sept (2007), celle qu'on venait de voir, qui
13 ne portait pas de signature, avec la note à la
14 ministre du treize (13) mars. Et le quatorze (14)
15 mars, on a une nouvelle fiche synthèse.

16 R. Exact.

17 Q. **[610]** Je vous laisse continuer.

18 R. Alors, là, on voit des annotations. Et cette fiche-
19 là provient du cabinet de la ministre.

20 Q. **[611]** Est-ce que c'est votre écriture tous les
21 chiffres qui sont là?

22 R. C'est l'écriture de la ministre.

23 Q. **[612]** De madame Normandeau elle-même?

24 R. Madame Normandeau elle-même.

25 Q. **[613]** O.K. Alors, madame Normandeau a annoté ce

1 document-là. Et on y voit qu'elle fait des calculs
2 en pourcentage. Elle arrive, pour commencer, en
3 haut. Alors, les montants, le programme dans le
4 TEQ, des chiffres, quatre-vingt-neuf pour cent
5 (89 %). Et, là, on voit « travaux non admissibles,
6 appréciation du projet ». Là, il y a toute une
7 série de chiffres.

8 R. Hum, hum. En fait, là, elle reprend le coût total
9 des travaux et elle indique à côté les taux d'aide
10 en pourcentage. Et on va voir à la deuxième page
11 suivante...

12 Q. **[614]** Oui. Alors, on va aller à la page 3 du
13 document, Madame Blanchette.

14 R. Le partage des coûts est revu.

15 Q. **[615]** Plus bas. Où on va voir des chiffres. Voilà!

16 R. Pour accorder un maximum de coûts de travaux
17 admissibles à deux point un millions (2,1 M\$) et
18 une aide à quatre-vingts pour cent (80 %). Il y a
19 un chiffre de un million sept cent cinquante-sept
20 mille (1,757 M\$).

21 Q. **[616]** Plus bas dans cette page-là :

22 Commentaires : le coût des travaux ne
23 sont pas retenus pour une aide
24 financière parce qu'il s'agit de
25 travaux de renouvellement d'équipement

1 qui ne sont pas reliés à la mise aux
2 normes en vertu du RQEP.

3 R. Oui.

4 Q. **[617]** Normalement, ces coûts-là ne sont pas
5 couverts, monsieur Tremblay.

6 R. Oui, sauf que si vous allez un peu plus... si vous
7 revenez dans la note, vous allez voir que les coûts
8 sont admissibles.

9 Q. **[618]** Sont adm...

10 R. Sont admissibles en vertu du programme.

11 Q. **[619]** Oui.

12 R. Mais, ça serait pas... ça sera pas... il y aura pas
13 de recommandation... Ils ont pas retenu pour aide
14 financière les travaux de renouvellement des
15 équipements.

16 Q. **[620]** Alors, vos professionnels recommandent de ne
17 pas payer pour ça.

18 R. Oui.

19 Q. **[621]** Et c'est madame Normandeau qui choisit, elle,
20 de... de tout payer pour ces travaux-là?

21 R. Exactement.

22 Q. **[622]** Alors, est-ce que ça explique pourquoi,
23 d'après vous, monsieur Dumont, son chargé de
24 projet, et monsieur Beaumont n'ont pas encore...
25 pas voulu signer la fiche synthèse?

1 R. Bien, ça peut expliquer pour ces personnes-là, oui.
2 Maintenant, il y a peut-être d'autres raisons
3 aussi.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[623]** Comme quoi?

6 R. Bien, si la personne était en vacances lorsqu'on a
7 fait le... puis qu'il l'a pas... il l'a pas
8 signée...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[624]** Êtes-vous en train de me dire que quand une
11 personne est en vacances, personne signe à sa
12 place?

13 R. Non, c'est pas ça que je dis.

14 Q. **[625]** O.K.

15 R. Mais, en même temps, ça pourrait être ça. Ça
16 pourrait être ça.

17 Q. **[626]** Bien, est-ce que ça pourrait... Êtes-vous en
18 train de me dire que, dans l'ordre où est-ce qu'on
19 doit signer des documents, si un ministre... un
20 sous-ministre n'est pas là, le document ne sera pas
21 signé?

22 R. Oui, mais là, là... cette fiche synthèse-là
23 n'aura... n'a pas été signée, là.

24 Q. **[627]** O.K. Non, non.

25 R. Vous...

1 Q. **[628]** Répondez à la question.

2 R. Il y en a une que, moi, j'ai signée à la demande du
3 cabinet. Madame Normandeau, ça lui faisait pas son
4 affaire. Elle a revu la fiche. Elle a indiqué elle-
5 même les sommes d'argent qu'elle voulait accorder.
6 Puis, il y a une lettre de promesse d'aide
7 financière qui a été envoyée à la municipalité.

8 Q. **[629]** Je comprends. Mais, c'est parce que vous avez
9 dit, possiblement, c'est parce que monsieur
10 Beaumont était en vacances.

11 R. Bien je...

12 Q. **[630]** Êtes-vous...

13 R. Il faudrait lui demander à lui, hein?

14 Q. **[631]** Non, je vous le demande à vous. Vous étiez
15 quand même...

16 R. Bien, je le sais pas.

17 Q. **[632]** ... un haut fonctionnaire. Est-ce que,
18 lorsqu'un document doit être signé par un haut
19 fonctionnaire, par vous, vous êtes en vacances,
20 êtes-vous en train de me dire que personne ne va
21 signer puis on va laisser...

22 R. Non, généralement...

23 Q. **[633]** ... l'espace en blanc?

24 R. Généralement, il y a quelqu'un qui le remplace,
25 mais...

1 Q. **[634]** Il y a une délégation de signature?

2 R. Il aurait fallu que, moi, je signe à ce moment-là
3 pour lui. Les fonct... les personnes qui auraient
4 pu le remplacer, comme monsieur Dumont, n'auraient
5 pas signé.

6 Q. **[635]** Alors... Mais ce n'est pas le fait que
7 quelqu'un est en vacances qui explique qu'il y a
8 pas de signature sur le document?

9 R. Non, mais ça peut. Ça peut. Je veux dire, c'est
10 pas... c'est pas une garantie, mais ça peut être
11 une raison qui explique.

12 Q. **[636]** Mais c'est parce que toutes les fois où
13 monsieur Dumont n'a pas signé, c'est pas parce
14 qu'il était en vacances...

15 R. Non, non, non.

16 Q. **[637]**... c'est parce qu'il voulait pas signer.

17 R. Non, d'accord. On s'entend.

18 Q. **[638]** Bon, pour monsieur Beaumont, êtes-vous en
19 train de dire que lui, c'est peut-être parce qu'il
20 était en vacances ou c'est parce qu'il voulait pas
21 le signer?

22 R. J'ai dit, je ne le sais pas pourquoi il a pas
23 signé.

24 Q. **[639]** O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[640]** Je vais vous demander une chose, s'il vous
3 plaît, Monsieur Tremblay. Les fonctionnaires qui
4 travaillaient pour vous, sous vous...

5 R. Oui.

6 Q. **[641]** ... est-ce que c'étaient des gens compétents?

7 R. Absolument.

8 Q. **[642]** Oui?

9 R. Oui.

10 Q. **[643]** Alors, je voudrais comprendre pourquoi, à ce
11 moment-là, la ministre ne suit pas les
12 recommandations de ses fonctionnaires...

13 R. Il faudrait... il faudrait.

14 Q. **[644]** ... qui sont compétents?

15 R. Excusez-moi. Il faudrait peut-être demander à la
16 ministre pourquoi elle les suit pas. J'imagine que
17 vous... vous allez le faire. Mais, bon, elle a
18 la... elle a la... cette possibilité-là de ne pas
19 suivre les recommandations qui sont faites par
20 son... Nous, on est des gens qui proposent, qui
21 recommandent des choses...

22 Q. **[645]** Oui.

23 R. ... mais c'est la ministre qui décide.

24 Q. **[646]** Alors, je veux essayer juste de comprendre
25 une chose.

1 R. Oui.

2 Q. **[647]** Vos fonctionnaires sont compétents, les
3 ingénieurs sont des personnes...

4 R. Oui.

5 Q. **[648]** ... qui sont compétentes.

6 R. Oui.

7 Q. **[649]** Ils proposent des choses et vous, vous êtes
8 un haut fonctionnaire...

9 R. Oui.

10 Q. **[650]** ... et, parce qu'on vous dit de signer, vous
11 posez pas de questions, vous demandez pas :
12 « Pourquoi, là? » Ou vous le savez très bien
13 pourquoi?

14 R. Non. Je pose pas de questions et je... je... je
15 signe, comme...

16 Q. **[651]** Donc, vous êtes un « rubber stamping » si je
17 comprends bien?

18 R. Bien, je peux... je peux pas dire ça, là. Ça...
19 Madame, on parle d'un trois, quatre, cinq dossiers,
20 là, qui n'ont pas été... peut-être une trentaine au
21 total sur des milliers de dossiers, là. On est dans
22 les mesures d'exception. On n'est pas dans la règle
23 générale. Ils sont... Je pense que... On... C'est
24 arrivé dans quelques dossiers où il y a eu une
25 interférence politique. On nous a demandé de

1 préparer des demandes. Moi, j'ai exécuté la demande
2 qui m'a été faite par la ministre ou le cabinet de
3 la ministre. J'ai préparé des documents, j'ai signé
4 ces documents-là comme de quoi je les avais vus et
5 je les ai envoyés. Ça... ils ont été repris et
6 signés par mon supérieur sous-ministre adjoint et
7 par mon supérieur sous-ministre en titre aussi qui
8 ont autant de responsabilités que moi à cet égard-
9 là. Et c'est parce que les autorités du Ministère
10 l'avaient demandé pas parce que je souhaitais le
11 faire nécessairement. Mais, on parle quand même
12 d'un maximum de trente (30) dossiers.

13 Q. **[652]** Mais, vous n'auriez pas été tenté de faire
14 comme les fonctionnaires, c'est-à-dire ne pas
15 signer quand vous étiez pas d'accord?

16 R. Disons que ça aurait pu être une façon, de préparer
17 les documents et de les transmettre aux autorités
18 du Ministère sans les avoir signés. Ça aurait pu
19 être, ça aurait pu.

20 Q. **[653]** Mais, vous l'avez pas choisi.

21 R. Non, parce que c'est des travaux qui sont
22 admissibles en vertu des programmes. Les programmes
23 disent que ces travaux-là sont admissibles. La
24 ministre a été élue, puis elle est redevable devant
25 les citoyens, c'est elle qui est responsable pour

1 le Ministère. C'est une personne en autorité, elle
2 a les devoirs, elle a les obligations, elle a des
3 pouvoirs, elle les exerce, puis elle les a exercés
4 dans ce cas-là. Elle nous a demandé de le faire.
5 Est-ce qu'on aurait pu ne pas signer? Peut-être.

6 (14:51:35)

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[654]** Sur cette question-là, Monsieur Tremblay,
9 vous, vous avez choisi de les signer.

10 R. Oui.

11 Q. **[655]** Comme vous dites « on me demandait de les
12 signer », c'est ça votre argument? Vous les avez
13 signés parce qu'on vous a demande de les signer.

14 R. Parce que c'est des projets qui étaient
15 admissibles.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[656]** Justement, là-dessus, pour cette excuse-là,
18 là, si on regarde ça plus finement, là. Dans la
19 description des travaux admissibles, c'est plutôt
20 des généralités, au sens, là, c'est quand vos
21 fonctionnaires plus loin font des commentaires, ils
22 viennent dire « dans ces travaux-là, admissibles,
23 il y a des choses qui ne sont pas admissibles. » Et
24 c'est ça qu'ils vous disent exactement dans leurs
25 commentaires.

1 R. C'est pas tout à fait ce qui est écrit.

2 Q. **[657]** Ils ne sont pas reliés aux normes... aux
3 normes en vertu du régime. Donc, ces gens-là ont
4 fait leur travail, là. Ils sont venus vous dire
5 que... Oui, peut-être qu'on peut décrire
6 généralement le remplacement des conduites de
7 traitement, ça, c'est vrai que c'est admissible,
8 c'est votre excuse. Mais, dans la réalité, c'est ce
9 qu'ils s'apprêtent à faire concrètement, c'est
10 quelque chose qui va au-delà de ce qui est
11 nécessaire et c'est exactement ça qu'ils disent
12 dans leurs commentaires, que, dans le fond, la
13 municipalité a décidé de faire des travaux qui leur
14 coûtent beaucoup plus chers. Au lieu de rénover,
15 elle prend du neuf et c'est pas... et ça, c'est pas
16 relié.

17 R. Je suis très conscient de ce que vous dites.

18 Q. **[658]** Et là, vous êtes au-delà de ça, là. Votre
19 excuse, elle tient pas, Monsieur. Je m'excuse, là.
20 Ces gens-là ont fait leur travail.

21 R. Absolument.

22 Q. **[659]** C'est pas une description générale de travaux
23 qu'on dit admissibles. Après ça, quand on regarde
24 plus finement, on s'aperçoit que, dans ces travaux
25 dits admissibles, eux font des choses pas

1 nécessaires au programme.

2 R. Bien, c'est pas moi qui ai inscrit les travaux qui
3 étaient admissibles dans cette fiche-là
4 (inaudible).

5 Q. **[660]** Non, non, Monsieur. Écoutez, répondez-moi pas
6 ça. La question de ça, c'est que vos fonctionnaires
7 vous le disent. Ils font présentement, à
8 l'intérieur d'une description générale de tâches
9 admissibles, des tâches non reliées au programme de
10 mise à niveau. C'est ça que ces gens-là vous ont
11 dit.

12 R. Oui.

13 Q. **[661]** Ils vous disent même que la municipalité fait
14 un choix qui coûte plus cher. Elle se dote d'une
15 Cadillac alors qu'elle pourrait simplement la faire
16 réparer. C'est ça que ça dit essentiellement. Et,
17 là, vous, ils vous disent « faites pas ça »...

18 R. Mais, dans ce dossier-là, on nous a pas permis
19 d'utiliser... on n'a pas suivi les recommandations
20 des fonctionnaires.

21 Q. **[662]** Non, non, prenez pas l'excuse que les travaux
22 étaient admissibles.

23 R. Bon. C'est pas...

24 Q. **[663]** Vous saviez très très bien que c'était pas
25 relié, pas nécessaire de faire ça et ça coûtait

1 plus cher parce que la municipalité en faisait le
2 choix...

3 R. Vous avez raison.

4 Q. **[664]** ... et vous l'avez accepté, là. Mais, prenez
5 pas l'excuse des travaux admissibles, ils vous
6 l'écrivent que c'est pas relié au régime de mise à
7 niveau.

8 R. Bien, c'est-à-dire que pas relié à la mise aux
9 normes, mais les travaux admissibles pour les
10 infrastructures. La mise aux normes, c'est une
11 activité comme telle.

12 Q. **[665]** Oui, mais vous savez qu'une description de
13 travaux admissibles, là, c'est très très large.

14 R. Oui, comme dans les...

15 Q. **[666]** Et c'est dans les détails qu'on voit, en
16 fonction du régime de mise à niveau, est-ce que
17 c'était nécessaire ou non. Dans la liste des
18 travaux admissibles, il y a des choses qui sont pas
19 nécessaires et c'est ça que ces gens-là vous
20 disent. Ils vous disent « ils prennent l'option la
21 plus chère, alors qu'ils pourraient faire
22 réparer. » Et c'est ça. Et donc c'est pas
23 admissible à l'aide financière, c'est pas
24 nécessaire pour la mise à niveau. Et c'est vous,
25 vous prenez l'excuse que, dans une description

1 générale, c'est admissible. Non, non, les détails
2 montrent très clairement que c'est pas nécessaire
3 pour la mise à niveau. Bon.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[667]** Puis en faisant ça, on se trouve à donner de
6 l'argent de plus à quelqu'un puis forcément à
7 l'enlever à une autre municipalité.

8 R. J'en suis conscient, Madame.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[668]** Alors, votre devoir, c'était pas de voir
11 justement au meilleur usage des fonds qui étaient
12 confiés pour pouvoir en faire le maximum en
13 optimisant les projets puis en les nettoyant des
14 choses pas nécessaires qui étaient choisies à des
15 fins politiques par le cabinet politique. C'était
16 pas ça votre travail, Monsieur, votre grande
17 responsabilité, Monsieur Tremblay?

18 R. J'aurais dû, comme vous dites, peut-être...

19 Q. **[669]** Être plus ferme?

20 R. Plus ferme.

21 Q. **[670]** Devant la ministre, savoir dire « Non »?

22 R. Sauf que c'est arrivé qu'on a dit « Non », aussi,
23 je veux dire, je... il y a beaucoup de choses
24 que... que nous avons faites ou qui... avec
25 laquelle la ministre était pas nécessairement

1 d'accord.

2 Q. **[671]** D'autre part, ce qu'on regarde surtout, c'est
3 les choses, peut-être, que vous avez faites, même
4 de recommander des dossiers au moment où la
5 ministre n'a pas le droit de les signer et ce que
6 vous dites « C'est parce qu'on me le demandait. »
7 Finalement, là, écoutez, vous avez plié beaucoup à
8 la demande du ministre. Vous vous êtes soumis à ses
9 demandes.

10 R. Hum.

11 (14:55:14)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[672]** Oui? Bien il faut que ça soit enregistré.
14 Alors vous dites « Oui »?

15 R. Pardon?

16 Q. **[673]** La réponse que vous venez de donner doit être
17 enregistrée.

18 R. Oui, j'ai plié aux demandes de la ministre.

19 Q. **[674]** O.K. Vous venez de dire que la ministre a
20 fait beaucoup de choses avec lesquelles elle
21 n'était pas d'accord?

22 R. Non. C'est-à-dire que...

23 Q. **[675]** Bien c'est ce que vous venez de dire, là.

24 R. ... nous avons fait des choses...

25 Q. **[676]** Oui, avec lesquelles la ministre était pas

1 d'accord? Lesquelles?

2 R. Mais... et la ministre était pas toujours...

3 Q. **[677]** Lesquelles?

4 R. Bien en fait... bon. Je devrais reprendre mon
5 explication...

6 Q. **[678]** Oui.

7 R. ... parce que... On a, par exemple, développé des
8 plans d'intervention pour les municipalités.
9 Lorsqu'on a imposé aux municipalités l'obligation
10 de faire un plan d'intervention, bien le cabinet et
11 la ministre étaient pas bien bien en accord avec ce
12 genre de projet-là qui avait... qui était des
13 exigences pour les municipalités. Par contre...

14 Q. **[679]** Qu'est-ce que vous voulez dire exactement par
15 « le plan d'intervention »? Qu'est-ce que vous
16 exigiez?

17 R. Le plan d'intervention, c'est... on a demandé aux
18 municipalités de faire un diagnostic, un
19 inventaire, un diagnostic et un plan d'intervention
20 pour les travaux à réaliser sur leur territoire.
21 Alors, faire l'inventaire de toutes leurs
22 infrastructures, le... de faire un diagnostic dans
23 quel état elles se trouvent, quels sont les travaux
24 qui doivent être priorisés et ainsi de suite.
25 Évidemment, c'était des obligations. Il y a eu

1 beaucoup de commentaires négatifs de la part des
2 municipalités puis la ministre était pas toujours
3 satisfaite et contente des exigences qu'on pouvait
4 avoir à l'égard de... des municipalités. Alors, je
5 veux dire, j'étais pas toujours...

6 Q. **[680]** Parce que les municipalités elles-mêmes ne le
7 voulaient pas?

8 R. Bien, absolument. C'est le genre de chose que...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[681]** On va regarder un dernier dossier dont je
11 veux vous parler aujourd'hui qui a déjà été produit
12 hier sous la cote 1823, le dossier de Saint-Siméon
13 qui arrive au cabinet en même temps que le dossier
14 de Saint-François-d'Assise. On en parlera un petit
15 peu, là. Alors 1823, vous avez à l'écran le dossier
16 501312, on voit, là, le dossier du MAMROT. « Ordre
17 de priorité pour le requérant, mise aux normes des
18 installations d'eau potable », O.K.?

19 R. O.K.

20 Q. **[682]** Qui commence comme ça. Pour l'accompagner...
21 Alors c'était la pièce 1823. On ajoute aujourd'hui
22 la correspondance qui se trouve à l'onglet 3,
23 Madame la Présidente, de votre cahier
24 d'aujourd'hui. Correspondance pour Saint-Siméon.
25 Une dizaine de courriels et de lettres.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors 1836.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Non, je vous proposerais 1823a, si c'est possible,
5 là, 1823a. Ça va compléter le dossier de Saint-
6 Siméon.

7

8 167P-1823a : Supplément au dossier Saint-Siméon
9 (501314) - Courriels en liasse

10

11 Q. **[683]** Alors, juste pour... on va regarder surtout
12 les courriels parce que ce dossier-là, on l'a vu un
13 petit peu hier. Alors, ça commence en date du
14 treize (13) mars deux mille sept (2007), Saint-
15 Siméon, de Yvan Dumont qui l'envoie... monsieur
16 Dumont l'envoie à monsieur Bélanger. Et monsieur
17 Gagnon.

18 Préparez les documents pour signature
19 de la promesse des deux dossiers.

20 Alors on parle de Saint-François-d'Assise et de
21 Saint-Siméon.

22 R. Hum hum.

23 Q. **[684]** Deux dossiers de la demande ci-après
24 concernant le taux d'aide. Conservez
25 ces courriels au dossier.

1 Alors, on voit dans le bas de la page un premier
2 courriel du douze (12) mars. Alors, c'était la
3 veille. On va toujours reculer dans le temps. C'est
4 monsieur Tremblay qui... vous-même, qui écrivez à
5 monsieur Dumont :

6 Yvan, pour faire suite à notre
7 conversation de ce matin concernant
8 les dossiers de Saint-Siméon et de
9 Saint-François-d'Assise, il a été
10 convenu [...]

11 Et je vois, il y a une flèche manuscrite, il est
12 écrit :

13 [...] décidé par les autorités de
14 préparer ou faire préparer une lettre
15 de promesse dans le programme PIQM à
16 un taux majoré de quatre-vingts pour
17 cent (80 %) dans les deux dossiers.

18 Alors c'est vous qui informez de la décision
19 politique monsieur Dumont. C'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[685]** O.K.

22 R. C'est mon courriel.

23 Q. **[686]** C'est beau. On va aller au courriel précédent
24 du huit (8) mars deux mille sept (2007). C'est
25 monsieur Gagnon, qui est un ingénieur...

1 R. Oui.

2 Q. **[687]** ... donc un chargé de projet, qui a traité le
3 dossier de Saint-Siméon, et qui est un peu long,
4 mais on va prendre les parties, principales
5 parties. On voit au deuxième paragraphe :

6 La Municipalité sollicite une aide
7 financière à un taux accru de quatre-
8 vingts pour cent (80 %) pour un projet
9 dont le coût global est estimé à
10 quatre millions huit (4,8 M\$).

11 R. Oui.

12 Q. **[688]** Il y a différents arguments qui sont avancés.
13 Et monsieur Gagnon répond à la dernière phrase :

14 À mon avis, ces justifications sont
15 faibles et loin d'être convaincantes.
16 J'ai fait l'analyse de l'impact de la
17 réalisation du projet [...]. Le
18 résultat de cette analyse est présenté
19 sous la forme du tableau standard
20 joint en annexe.

21 Et l'avant-dernier paragraphe en caractères gras :

22 Je recommande donc que l'aide
23 financière à accorder dans le cadre de
24 ce projet soit basée sur le taux
25 d'aide standard de cinquante pour cent

1 (50 %), et à moins de directive
2 contraire de préparer les documents
3 habituels.

4 Bon. On a une demande, une recommandation de votre
5 chargé de projet de le faire à cinquante pour cent
6 (50 %).

7 R. Oui.

8 Q. **[689]** On a une demande du cabinet, qui arrive
9 quelques mois plus tard... Oui, on est en mars.
10 Excusez-moi! Puis l'autre était le huit (8) mars.
11 Là, on est rendu, la demande du cabinet, vous
12 l'indiquez le douze (12) mars. Donc quatre jours
13 plus tard, vous dites que le cabinet a déjà fixé le
14 taux d'aide à quatre-vingts pour cent (80 %).

15 R. Oui.

16 Q. **[690]** Et qu'est-ce qui a été accordé dans ce
17 dossier-là? Est-ce que vous savez le taux d'aide
18 qui a été accordé?

19 R. On va le trouver dans les pages suivantes.

20 Q. **[691]** Allez au six (6), la lettre du six (6)
21 décembre deux mille sept (2007). Excusez-moi! Il va
22 y avoir des lettres, des demandes de monsieur
23 Lortie qui écrit à monsieur Asselin. Excusez-moi!
24 Ça, c'est de la correspondance. On va aller au
25 vingt et un (21) janvier deux mille huit (2008).

1 R. Oui.

2 Q. **[692]** Michel Gagnon qui écrit à monsieur Pierre
3 Asselin.

4 R. Michel Gagnon?

5 Q. **[693]** Oui, Michel Gagnon. Ça, c'est le sous-
6 ministre adjoint.

7 R. O.K.

8 Q. **[694]** Regardez, monsieur Gagnon, le sous-ministre
9 adjoint, qui écrit au maire de Saint-Siméon.

10 R. Oui.

11 Q. **[695]** La présente fait suite à la demande
12 d'aide financière accrue adressée à la
13 ministre des Affaires municipales,
14 madame Normandeau.

15 R. Oui.

16 Q. **[696]** Nous reconnaissons l'intérêt et la
17 priorité du projet. Toutefois, c'est
18 avec regret que nous devons vous
19 informer que le Ministère ne peut
20 donner suite à cette demande visant à
21 porter à quatre-vingt-dix pour cent
22 (90 %) le taux d'aide de quatre-vingts
23 pour cent (80 %) confirmé dans la
24 lettre de promesse remise à votre
25 attention le quinze (15) mars.

1 R. Oui.

2 Q. **[697]** L'analyse de l'impact fiscal ne nous
3 permet pas de le faire.

4 Les finances de la municipalité étaient
5 relativement en bonne santé et permettaient de
6 faire ces travaux-là.

7 R. O.K. Je n'avais pas vu la lettre.

8 Q. **[698]** Vous la voyez. Alors, dans cette lettre-là,
9 peut-être descendre, Madame Blanchette. Alors le
10 sous-ministre...

11 R. Donc, on refuse de donner jusqu'à quatre-vingt-dix
12 pour cent (90 %).

13 Q. **[699]** C'est ça.

14 R. Oui.

15 Q. **[700]** Allez quelque temps plus tard, le sept (7)
16 mai, plus loin, Madame Blanchette. De Jean-Pierre
17 Beaumont à Claude Lefebvre et monsieur Senhaji,
18 dans le dossier de Saint-Siméon.

19 Le cabinet nous demande de préparer
20 une promesse d'aide majorée à quatre-
21 vingt-sept pour cent (87 %). Selon les
22 règles et normes actuelles, le
23 ministre peut octroyer un taux pouvant
24 atteindre jusqu'à quatre-vingt-quinze
25 pour cent (95 %) les dossiers

1 d'alimentation en eau potable.

2 R. Oui.

3 Q. **[701]** Êtes-vous capable de l'expliquer? Comment se
4 fait-il que, à ce moment-là... O.K. On a une
5 recommandation d'une aide au taux de base à
6 cinquante pour cent (50 %). Le cabinet veut quatre-
7 vingts (80 %). Le sous-ministre adjoint écrit au
8 maire pour dire : « Non, on ne vous accordera pas
9 quatre-vingt-dix pour cent (90 %). » Et, là, on a
10 une décision du cabinet à quatre-vingt-sept pour
11 cent (87 %).

12 R. Oui.

13 Q. **[702]** Êtes-vous capable de l'expliquer?

14 R. Je ne sais pas. Je pense que c'est pour financer
15 d'autres types d'infrastructures, j'imagine, qui
16 n'étaient pas recommandées dans la lettre. C'est ce
17 que j'ai compris dernièrement qu'on m'a dit.
18 Financer des infrastructures qui n'étaient pas...

19 Q. **[703]** N'étaient pas prioritaires.

20 R. Prioritaires.

21 Q. **[704]** C'était des numéros 6 ou numéros 7?

22 R. Je ne sais pas.

23 Q. **[705]** Vous ne savez pas.

24 R. Réservoir, je pense.

25 Q. **[706]** Réservoir?

1 R. Oui.

2 Q. **[707]** Alors, ce n'était pas des travaux qui étaient
3 prioritaires dans ce cas-là?

4 R. Oui. C'est ça.

5 Q. **[708]** Regardez la dernière lettre de Jean-Pierre
6 Beaumont...

7 R. Oui.

8 Q. **[709]** ... à monsieur Tremblay.

9 R. Oui.

10 Q. **[710]** Et qui est datée du sept (7) mai deux mille
11 neuf (2009).

12 R. Oui, il dit qu'il n'y a pas d'argent dans le taux
13 majoré.

14 Q. **[711]** Bien, c'est ça, là ça vient...

15 R. Mais on en a trouvé de l'argent par la suite. Parce
16 que lui-même a signé la note à la ministre en date
17 du treize (13) mai.

18 Q. **[712]** Il l'a signée?

19 R. C'est parce qu'il y a des sommes qui se sont
20 dégagées ou on a fait l'inventaire des projets qui
21 étaient inscrits, puis il y en a qui sont partis.
22 Je ne sais pas mais...

23 Q. **[713]** Madame Blanchette, descendez un peu, Madame
24 Blanchette, regardez les lignes, juste avant
25 « objet »...

1 R. Oui.

2 Q. **[714]** ... on voit :

3 Si l'on tient compte uniquement des
4 promesses, il reste à peine trois
5 (3 M\$) ou quatre millions (4 M\$). Ce
6 qui constitue la seule réserve pour
7 couvrir les augmentations de coûts des
8 projets déjà promis à des taux
9 majorés.

10 R. Oui.

11 Q. **[715]** Parce que si on accorde un taux majoré, il
12 faut aller chercher cette enveloppe-là.

13 Cela est nettement insuffisant. Alors,
14 selon le CT à l'étude le taux majoré
15 ne pourrait dépasser soixante-six et
16 deux tiers (66 2/3).

17 Vous avertissez... Excusez-moi, monsieur Beaumont
18 vous avertit...

19 R. Monsieur Beaumont me dit qu'il n'y a plus d'argent
20 de disponible dans l'ensemble. Mais quelques jours
21 après on a dû trouver de l'argent à quelque part
22 pour faire la promesse à quatre-vingt-sept pour
23 cent (87 %).

24 Q. **[716]** O.K.

25 R. Parce que c'est... Je veux dire, dans une liste de

1 projets qui sont priorisés, il y en a parfois qui
2 s'éliminent. En tout cas, c'est la.... c'est la...

3 Q. **[717]** C'est l'explication que vous avez.

4 R. ... l'explication que j'ai, là, pour le moment.

5 Q. **[718]** Mais on voit qu'on est au bout des budgets.

6 R. Oui

7 Q. **[719]** On n'a pas beaucoup d'argent.

8 R. Oui. Il y a...

9 Q. **[720]** La majoration proposée...

10 R. Il y a un nouveau CT qui s'en vient.

11 Q. **[721]** Il y a une majoration qui est proposée. Vos
12 professionnels vous disent « non ».

13 R. Oui.

14 Q. **[722]** Et, encore une fois...

15 R. J'ai dit « oui ».

16 Q. **[723]** Vous avez dit « oui ».

17 R. Oui, parce qu'il y avait une demande du cabinet.

18 Q. **[724]** Et, avez-vous averti le cabinet que ça
19 commençait à être dangereux, à la limite, manquer
20 d'argent...

21 R. Sûrement.

22 Q. **[725]** Sûrement, mais c'est pas écrit nulle part.

23 R. Non.

24 Q. **[726]** O.K. Monsieur Tremblay...

25 R. Oui.

1 Q. [727] ... avez-vous écrit une lettre avec monsieur
2 Beaulieu à madame Normandeau au début de deux mille
3 neuf (2009)?

4 R. Monsieur... j'ai parlé avec monsieur Beaulieu...

5 Q. [728] Monsieur Jean-Paul, ça, là, l'ancien sous-
6 ministre en titre.

7 R. ... il y a quelque... il y a quelque temps et lui
8 me rappelait qu'il y avait peut-être une lettre qui
9 aurait été écrite à destination du cabinet pour
10 faire état de...

11 Q. [729] Du cabinet ou de madame Normandeau?

12 R. De madame Normandeau, là, je... je... je... je me
13 souviens pas d'avoir vu la lettre ou de l'avoir
14 écrite.

15 Q. [730] Vous souvenez-vous de cette lettre-là?

16 R. Pardon

17 Q. [731] Vous souvenez-vous de cette lettre-là?

18 R. Non.

19 Q. [732] Vous vous en souvenez pas?

20 R. Pas du tout.

21 Q. [733] Monsieur Beaulieu quand il... Est-ce que...

22 Je vous suggère que monsieur Beaulieu vous
23 rappelle... vous a rappelé que c'était, dans des
24 mots très diplomatiques, une critique à l'égard de
25 madame Normandeau, qu'elle intervenait beaucoup

1 trop dans les programmes d'infrastructure.

2 R. Hum.

3 Q. **[734]** Vous souvenez-vous d'avoir écrit cette
4 lettre-là avec monsieur Beaulieu?

5 R. De moi l'avoir écrite?

6 Q. **[735]** Oui.

7 R. Non, je m'en souviens...

8 Q. **[736]** D'avoir participé à la rédaction?

9 R. Je... Ça me dit rien.

10 Q. **[737]** Ça vous dit rien. Ça, avec monsieur
11 Beaulieu...

12 R. Mais... mais, c'est sûr... c'est sûr que, à un
13 moment donné, avec les autorités, il y a eu des
14 discussions à ce sujet-là, mais je me souviens pas
15 de cette lettre-là.

16 Q. **[738]** O.K. Vous vous souvenez pas de la lettre.
17 Mais il y a eu des discussions à ce sujet-là.

18 R. Oui.

19 Q. **[739]** Quelles discussions avez-vous eu avec les
20 autorités?

21 R. Avec les autorités? Monsieur Beaulieu?

22 Q. **[740]** Bien, vous venez de me dire, il y a eu des
23 discussions avec les autorités...

24 R. Bien, qu'il y avait des pressions du cabinet pour
25 inter... qu'il intervenait beaucoup dans les

1 dossiers, qu'il exigeait de l'aide financière
2 accrue, qu'il était... qu'il demandait de financer
3 des projets qui n'étaient pas, comment dire,
4 prioritaires...

5 Q. **[741]** Prioritaires.

6 R. ... selon nos...

7 Q. **[742]** En passant, début deux mille neuf (2009),
8 vous venez vous-même d'être promu au titre de sous-
9 ministre adjoint. Et, à ce titre-là, vous vous
10 souvenez pas d'avoir signé? Avez-vous vérifié,
11 avez-vous cherché cette lettre-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[743]** L'avez-vous trouvée?

14 R. Non.

15 Q. **[744]** O.K.

16 R. Et vous?

17 Q. **[745]** On verra. Alors, ce que je vous demande, vous
18 dites...

19 R. Je la cherche aussi.

20 Q. **[746]** ... qu'il y a eu... Alors, vous nous dites
21 que là... il y a eu des discussions. Alors,
22 discussions au moment où vous êtes rendu sous-
23 ministre?

24 R. Je sais pas quand, exactement quand il y a eu ces
25 discussions-là. Monsieur Beaulieu m'a pas dit de

1 date, rien.

2 Q. [747] En avez... Vous, avez-vous parlé avec madame
3 Normandeau de ça? Lui demander d'arrêter?

4 R. Non.

5 Q. [748] Avec son chef de cabinet?

6 R. Non.

7 Q. [749] Alors, quand vous dites on a eu des
8 discussions avec les autorités, à... avec qui vous
9 avez...

10 R. Moi, j'ai... bien, en fait, l'autre jour, monsieur
11 Beaulieu m'a téléphoné me disant que la Commission
12 allait communiquer avec moi. Et il me dit :
13 « Écoute, » il dit « il me semble que nous ayons
14 préparé une lettre, » probablement avec son
15 adjoint, « à l'intention des autorités pour leur
16 signaler leur intervention dans les programmes. »
17 Je me souvenais pas de telle lettre.

18 Q. [750] Êtes-vous d'accord avec moi que, si ça été
19 fait, c'est un événement marquant qu'un sous-
20 ministre dise à la ministre : « Wow! » C'est
21 marquant, là, dans une carrière.

22 R. Bien, si ça a été fait, c'est clair.

23 Q. [751] Et vous vous en souvenez pas.

24 R. Je me souviens pas du contenu, s'il y en a eu une,
25 puis je me souviens pas s'il y en a eu une ou pas.

1 Q. [752] Et d'autre part, vous dites « il y a eu des
2 discussions avec les autorités. »

3 R. Bien, il y a eu des discussions avec mon sous-
4 ministre, monsieur Gagnon et avec monsieur...

5 Q. [753] Mais, au moment où vous êtes vous-même sous-
6 ministre adjoint, avec qui vous pouvez en parler
7 au-dessus de vous? Monsieur Beaulieu?

8 R. Moi, lorsque j'ai été nommé sous-ministre adjoint,
9 il y avait un autre sous-ministre adjoint associé
10 qui était mon patron qui s'appelait Robert Sauvé...

11 Q. [754] Oui.

12 R. ... et monsieur Beaulieu.

13 Q. [755] Oui. Je voudrais juste aborder un dernier
14 sujet avant de terminer.

15 (15:11:17)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais, avant, sur ce sujet-là, est-ce que vous avez
18 aussi déposé... D'abord, est-ce que l'onglet 1 a
19 été déposé en liasse sous 1835b)?

20 LA GREFFIÈRE :

21 C'est parce qu'ils ont changé de feuille. L'onglet
22 1, c'est 1835, la fiche de conformité normative et
23 d'appréciation technique, 1835...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Non, moi, je parle de la liste des courriels.

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est 1835a.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 La liste des courriels vient d'être déposée sous
5 1835a.

6 LA GREFFIÈRE :

7 A.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Mais...

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Et elle... Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Dans l'onglet 1...

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... vous avez une liste de courriels auxquels vous
18 avez fait référence. À moins que, moi, ils soient
19 pas listés dans le bon onglet.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 C'est... il faut que je m'assure de ça. Ce matin,
22 il y avait...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il y a une lettre aussi de Yvan... adressée à Yvan,
25 de monsieur Gagnon à laquelle vous avez fait

1 référence tantôt.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Je vais... mon dossier a eu beaucoup de
4 difficultés, Madame la Présidente. Je vais vous
5 proposer tout à l'heure...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Parfait.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 ... avant de terminer, on prendre la pause pour
10 mettre ça en ordre.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais, c'est qu'il y a un... il y a un courriel
13 où... ça semble être un courriel de monsieur
14 Tremblay à Jean... un dénommé Jean-Pierre.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Et il faudrait juste voir c'est lequel, parce que,
17 là, à ma connaissance... il y a... Je veux... je
18 veux vérifier, Madame la Présidente, parce que ce
19 matin il y avait un problème avec les onglets qui
20 étaient pas en ordre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Q. **[756]** Alors, vous souvenez-vous, Monsieur Tremblay,
24 d'avoir écrit un courriel à un dénommé Jean-Pierre
25 pour lui dire que :

1 Le cabinet...
2 toujours relativement à ce dossier-là
3 ... nous demande d'accorder une aide
4 majorée à quatre-vingt-sept pour cent
5 (87 %) à Saint-Siméon dans Charlevoix.

6 R. Oui, bien, vous l'avez dans la...

7 Q. **[757]** S'il vous plaît m'informer si c'est
8 possible ou non.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 C'est la dernière page en bas.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, c'est la dernière page.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Ça fait partie des pièces qui ont été déposées tout
15 à l'heure sous 1823a.

16 R. Alors, vous avez... vous avez une réponse, là...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[758]** O.K.

19 R. ... de monsieur Jean-Pierre Beaumont qui m'est
20 adressée. Puis à la fin de la deuxième page...

21 Q. **[759]** O.K.

22 R. ... vous avez le courriel.

23 Q. **[760]** O.K. C'est bon.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Merci.

- 1 Q. **[761]** Je terminerai avec différents sujets,
2 Monsieur, avec un dernier sujet, dans les
3 technologies qu'on utilise pour faire du
4 traitement de l'eau. Vous savez qu'au Québec, les
5 firmes de génie, il y a deux... deux technologies
6 concurrentes.
- 7 R. Principalement, oui.
- 8 Q. **[762]** Oui. On parle de la technologie de Veolia ou
9 de John Meunier.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **[763]** Qui était la technologie proposée par quelle
12 firme?
- 13 R. Pas d'idée.
- 14 Q. **[764]** Pas d'idée. Vous savez pas si c'était la
15 technologie que seule Roche utilisait?
- 16 R. Non.
- 17 Q. **[765]** Non. Quelle était l'autre... les autres
18 technologies que...
- 19 R. Bien, en fait, il existe un comité sur les
20 nouvelles technologies.
- 21 Q. **[766]** Oui.
- 22 R. Il y a plusieurs firmes qui en font, mais je
23 connais pas leur nom. Vous avez...
- 24 Q. **[767]** GE Water.
- 25 R. Vous avez...

1 Q. [768] GE Water.

2 R. Connaît pas.

3 Q. [769] Vous connaissez pas.

4 R. Non.

5 Q. [770] Firme... technologie utilisée par d'autres
6 firmes de génie, mais pas par Roche?

7 R. Bien, non. Ça, je connais pas ça. Il y a Degremont,
8 me semble qui est... qui est une technologie, là.

9 Q. [771] Hum, hum.

10 R. Puis John Meunier, là, que... autrefois je
11 connaissais, mais sinon, non.

12 Q. [772] John Meunier qui est une firme du Québec qui
13 a été achetée par Veolia, une firme européenne.

14 R. Je ne sais pas du tout.

15 Q. [773] O.K. Je vous pose la question. Vous, avez-
16 vous déjà participé à un voyage toutes dépenses
17 payées, pour aller visiter les installations de
18 Veolia en Europe?

19 R. Jamais, Monsieur.

20 Q. [774] Jamais. Est-ce qu'à votre connaissance...
21 Êtes-vous allé visiter les installations de Veolia
22 à Europe?

23 R. Non.

24 Q. [775] Est-ce que, à votre connaissance, des gens du
25 cabinet sont allés visiter les installations de

1 Veolia?

2 R. Je ne sais pas.

3 Q. **[776]** Savez-vous si au cabinet, je vous parle bien
4 au cabinet politique, on favorisait la technologie
5 de John Meunier au Québec?

6 R. Non, je ne sais pas, mais... Non, je sais pas.

7 Q. **[777]** Non.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[778]** Qu'est-ce que vous vouliez ajouter?

10 R. Non.

11 Q. **[779]** Vous avez l'air plutôt hésitant.

12 R. Non, non. Je... je sais pas du tout.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[780]** Et vous savez pas si des gens ont participé
15 ou ont bénéficié d'avantages...

16 R. Écoutez, je sais même pas quel genre de technologie
17 a été présentée dans le cadre des dossiers. Je veux
18 dire, les ingénieurs sont des spécialistes de ça.

19 Q. **[781]** Hum, hum.

20 R. C'est leur travail.

21 Q. **[782]** C'est pas tellement le technique qui nous
22 intéresse.

23 R. Ils sont extrêmement compétents là-dedans.

24 Q. **[783]** C'est le choix de la technique.

25 R. Oui. Non, je connais pas ça.

1 Q. **[784]** Vous connaissez pas. Et vous savez... vous
2 savez pas s'il y a des avantages qui ont été donnés
3 à certains des membres du cabinet ou du Ministère,
4 des fonctionnaires...

5 R. Oui.

6 Q. **[785]** ... pour favoriser... qui favorisaient la
7 technologie de John Meunier.

8 R. Non.

9 Q. **[786]** O.K. Je proposerais, Madame la Présidente,
10 peut-être de prendre la pause à ce moment-ci,
11 j'achève. Je mettrais des choses en ordre.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je voudrais juste savoir maintenant si des parties
14 auront des questions pour monsieur Tremblay.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Oui, Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Est-ce qu'on peut en connaître
19 approximativement, sans vous en tenir rigueur, la
20 durée.

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Bien, oui. Moins de... moins de dix (10) minutes.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah! Oui.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je vais prendre la pause pour y réfléchir.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

6 Du côté du procureur, il n'y a pas de question.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Maître Houle?

9 Me DENIS HOULE :

10 J'aurai peut-être des questions, Madame, dépendant
11 de mes deux confrères.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 La durée approximative?

14 Me DENIS HOULE :

15 Ah! Le plus court...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est juste pour savoir...

18 Me DENIS HOULE :

19 ... le plus court possible, Madame.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Pardon?

22 Me DENIS HOULE :

23 Le plus court possible, peut-être quinze, vingt
24 (15-20) minutes au maximum.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me DENIS HOULE :

4 Si j'en fais.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Parfait.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (15:51:18)

11 LA GREFFIÈRE :

12 M. Jacques Tremblay, vous êtes toujours sous
13 serment.

14 M. JACQUES TREMBLAY :

15 Merci.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Alors j'avais terminé, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Alors qui donc se propose d'interroger?

20 Maître Décary?

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Madame.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Approchez-vous.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Je vous annonce, pendant que Maître Décary s'avance
3 que j'en poserai pas de questions, Madame.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Maître Tremblay?

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Sous réserve de ce que Maître Décary va poser comme
8 question, non.

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

10 Q. **[787]** Bonjour Monsieur Tremblay.

11 R. Bonjour.

12 Q. **[788]** Mon nom est Michel Décary. Je représente le
13 Parti libéral du Québec. Vous y avez, certainement
14 indirectement, fait référence. Vous aviez
15 connaissance sans doute de la politique nationale
16 de la ruralité, n'est-ce pas, qui avait été adoptée
17 en deux mille sept (2007) et vous avez également
18 parlé des municipalités dévitalisées. Vous
19 connaissiez également l'existence d'un plan
20 d'action gouvernemental à l'intention des
21 municipalités dévitalisées, n'est-ce pas?

22 R. Oui.

23 Q. **[789]** Et que le cumul de ces mesures de deux mille
24 sept (2007) faisait en sorte que le taux d'aide du
25 programme d'infrastructures Québec-Municipalités,

1 le PIQM, et au fond, sur l'infrastructure
2 municipale rurale a été modifié afin de permettre,
3 notamment, à la ministre d'attribuer une aide
4 pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent
5 (95 %), n'est-ce pas? Et ceci, c'est politique.

6 On conduit au premier CT qui autorisait la
7 ministre à pouvoir attribuer de l'aide jusqu'à
8 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) puis si j'ai
9 bien compris votre témoignage, lorsqu'on a fusionné
10 les deux programmes dont on vient de... dans la
11 documentation, on a fait... on a laissé tomber le
12 paragraphe, qui justement, attribuait à la ministre
13 ce pouvoir, n'est-ce pas?

14 R. Oui, il s'agit de l'harmonisation des programmes.
15 Parce qu'il y avait des éléments dans chacun de ces
16 programmes-là qui étaient différents de l'autre
17 programme. Par exemple, pour le remplacement des
18 conduites, dans un, on finançait à cinquante pour
19 cent (50 %), à l'autre, on finançait à soixante-six
20 et deux tiers pour cent (66,66 %). Alors, il y a eu
21 une harmonisation pour faire en sorte que ça soit
22 uniforme d'un programme à l'autre. En même temps,
23 qu'il y ait des possibilités d'augmenter les taux
24 majorés dans des cas...

25 Q. [790] Permis?

1 R. C'est-à-dire dans les cas sous la... la gouverne de
2 la ministre.

3 Q. **[791]** Oui.

4 R. C'est son pouvoir discrétionnaire.

5 Q. **[792]** Son pouvoir discrétionnaire qui pouvait aller
6 jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), mais
7 on va arriver dans le détail pour un instant. Et ce
8 que je comprends, c'est l'été deux mille huit
9 (2008), quand il est arrivé les incidents dont on
10 a... dont vous avez fait part, c'est-à-dire que par
11 inadvertance, tel qu'il semble que ça soit
12 mentionné dans le CT, on a fait disparaître le
13 pouvoir de la ministre.

14 R. Oui.

15 Q. **[793]** Vous là, le groupe des... des dirigeants du
16 Ministère, étiez-vous convaincus que comme c'était
17 retiré par inadvertance, et d'autre part que
18 justement les politiques prévoyaient expressément,
19 visaient justement à doter la ministre de ce
20 pouvoir discrétionnaire pouvant aller à quatre-
21 vingt-quinze pour cent (95 %) qu'il fallait
22 s'attendre, évidemment, à ce que le CT acquiesce à
23 votre demande d'amendement?

24 R. Oui. Absolument.

25 Q. **[794]** Et de fait, lorsqu'il y a eu les

1 décaissements, donc par la suite, il y a cette
2 autorisation de madame la ministre et il arrive un
3 stade de décaissement, est-ce que j'ai raison de
4 croire - je l'ai pas vérifié, mais - est-ce que
5 j'ai raison de croire qu'il y a pas un décaissement
6 qui s'est fait avant que le nouveau CT soit adopté
7 et qui donne ce pouvoir à la ministre?

8 R. Généralement, les promesses d'aide financière sont
9 bien en amont de la réalisation des travaux et du
10 décaissement des sommes d'argent. On peut pas...
11 le... le remp... Le paiement des sommes qui sont
12 dues aux municipalités se fait sur une base à
13 tempérament, sur des périodes qui vont jusqu'à
14 vingt (20) ans. Et une fois les travaux complétés
15 par la municipalité, il y a une vérification qui
16 est faite par le vérificateur du Ministère qui va
17 sur place dans la municipalité vérifier les
18 factures. Et une fois qu'on a la certitude qu'on
19 peut rembourser, bien là, à ce moment-là, la
20 municipalité fait un règlement d'emprunt et le
21 gouvernement s'engage à lui rembourser, sur une
22 période de temps, la partie qui le concerne.

23 Q. **[795]** Et je comprends le sérieux des CT, mais je
24 comprends également que dans ce cas-ci, selon moi -
25 c'est à vous que je pose la question - est-ce que,

1 selon vous, c'était pas tout simplement une erreur
2 technique qui s'est glissée dans la documentation
3 et que, par ailleurs, ça a toujours été la volonté
4 gouvernementale arrêtée depuis deux mille sept
5 (2007) de vouloir attribuer à la ministre ou au
6 ministre des Affaires municipales ce pouvoir,
7 n'est-ce pas?

8 R. Absolument.

9 Q. **[796]** Bon. Second point : vous avez parlé, vous
10 avez fait référence dans votre témoignage, de
11 municipalités dévitalisées. Les caractéristiques de
12 ces... Et vous avez fait, pardon, et vous avez
13 également fait état qu'il y avait à la suite de la
14 politique la liste... liste des municipalités
15 dévitalisées, n'est-ce pas? Ça, vous avez eu
16 connaissance de l'existence d'une liste?

17 R. Oui, oui, absolument. Une liste...

18 Q. **[797]** Il y a cent cinquante-deux (152)
19 municipalités...

20 R. Cent cinquante (150).

21 Q. **[798]** ... là-dessus. Bon. Et vous saviez que le
22 pouvoir de la ministre pouvait être utilisé dans le
23 cas de municipalités, d'abord de moins de deux
24 mille (2000) habitants...

25 R. Dépendamment des programmes, oui.

1 Q. **[799]** Dépendant des programmes, très bien.

2 Deuxièmement, que la ministre pouvait tenir compte
3 du taux d'endettement créé par l'implantation de
4 nouvelles infrastructures?

5 R. Oui, absolument. D'ailleurs, c'est des critères que
6 nous avons développés sur le plan administratif
7 pour faire des recommandations à la ministre.

8 Q. **[800]** Et également l'augmentation de la charge
9 fiscale par usager desservi à la suite de la
10 réalisation du projet, n'est-ce pas? Voir combien
11 ça va coûter de plus.

12 R. Oui, absolument.

13 Q. **[801]** Et est-ce que vous étiez conscient que le
14 cabinet ou la ministre - parce que je ne sais pas
15 précisément avec qui vous communiquiez, puis je
16 tiens pas à le savoir, là, pour le moment mais -
17 est-ce que vous étiez au courant que, ou ministre,
18 ou cabinet, ou les deux tenaient notamment compte
19 de l'augmentation de la charge fiscale? Que...
20 comme pour décider si, effectivement, une aide va
21 être attribuée?

22 R. Bien, les recommandations qui sont faites par les
23 fonctionnaires prennent en compte la charge fiscale
24 sur les ménages afin de proposer un taux d'aide
25 accrue.

1 Q. **[802]** Oui.

2 R. Ça, c'est sûr. Maintenant, le... c'est possible
3 qu'au cabinet ou la ministre puissent avoir utilisé
4 ces informations-là pour bonifier ou...

5 Q. **[803]** C'est ça.

6 R. ... augmenter l'aide majorée.

7 Q. **[804]** Dans sa discrétion.

8 R. Dans sa discrétion.

9 Q. **[805]** Qui n'était pas, comme tel, réglementée.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[806]** Ce que vous venez de dire quand même, c'est
12 que, déjà là, le programme tenait compte de ces
13 critères-là, là. Donc, avant même que la ministre
14 intervienne, c'est déjà pris en compte dans... dans
15 le document, dans l'aide que décident les
16 fonctionnaires?

17 R. Oui.

18 Me MICHEL DECARY :

19 Q. **[807]** Mais... et je vais aller plus loin, par
20 ailleurs, pour faire suite à ce qu'indique monsieur
21 le commissaire Lachance, mais également la
22 ministre, elle peut exceptionnellement, mais
23 « topper » pour employer une expression
24 (inaudible), elle pouvait aller au-delà, n'est-ce
25 pas, évidemment, dans sa discrétion, utiliser ce

1 pouvoir, notamment dans le cas des villes
2 dévitalisées, n'est-ce pas?

3 R. Elle avait la discrétion pour les villes
4 dévitalisées et pour les autres villes aussi.

5 Q. **[808]** Et pour les autres villes. Mais parlons des
6 villes dévitalisées maintenant parce qu'il y en a
7 beaucoup sur la liste. Qu'est-ce que c'est qu'une
8 ville dévitalisée? Quelles sont les
9 caractéristiques?

10 R. Je n'ai pas tous les critères.

11 Q. **[809]** Non, mais en avez-vous quelques-uns à
12 l'esprit?

13 R. J'imagine que le revenu des ménages, le taux, l'âge
14 des citoyens, la richesse foncière de la
15 municipalité, la superficie, la densité, j'imagine,
16 ça fait partie des critères.

17 Q. **[810]** Faible population? Population vieillissante,
18 en déclin, le fait que peu de moins de trente-cinq
19 (35) ans par rapport à la population, taux de
20 chômage élevé, dix-neuf point huit pour cent
21 (19,8 %) en moyenne, des revenus moyens de ménage
22 se situant à soixante-sept point six (67,6) du
23 revenu moyen des ménages québécois, pour donner
24 quelques illustrations de ce que c'est qu'une ville
25 dévitalisée. Et c'est dans ces cas, n'est-ce pas,

1 où très souvent madame la ministre a eu recours à
2 ce pouvoir discrétionnaire, n'est-ce pas, à votre
3 connaissance?

4 R. Oui.

5 Q. **[811]** Et je prends, par exemple, la ville de... On
6 a parlé de Saint-François-d'Assise. Je regarde à la
7 page 38 du plan d'action gouvernemental, le
8 quatrième village en haut, Saint-François-d'Assise
9 dans la MRC Avignon. C'est-tu bien dans la MRC
10 Avignon ça, Saint-François-d'Assise?

11 R. J'ignore.

12 Q. **[812]** Je mentionne ça, puis je ne veux pas
13 certifier, moi, que c'est le bon village, mais je
14 note qu'il y a un Saint-François-d'Assise. Et si
15 c'est celui-ci, il y a un indice de développement
16 de moins dix virgule soixante-quinze (10,75). Si
17 c'est le village, c'est vraiment un village
18 dévitalisé, n'est-ce pas?

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[813]** Dans le cas de Saint-Siméon, dans quel comté
21 se trouve ce village?

22 R. Je ne sais pas si on fait affaire... Il y a deux
23 Saint-Siméon, à ma connaissance. Un dans Charlevoix
24 ou cette région-là, puis un en Gaspésie. Celui-
25 là...

1 Q. **[814]** Est-ce que c'est celui de Charlevoix? Est-ce
2 que vous pouvez... Est-ce qu'il est possible de
3 vérifier, là, rapidement ou pas?

4 R. Une carte géographique ici... Je pense que c'est
5 celui dans la région de Charlevoix.

6 Q. **[815]** Oui. Et donc ce village, êtes-vous en mesure
7 de confirmer qu'il a moins de deux mille (2000) de
8 population? Il ne figure pas sur la liste. Je tiens
9 à vous le dire. Je ne l'ai pas trouvé. Juste pour
10 pas qu'on... Mais s'il a moins de deux mille (2000)
11 de population?

12 R. Je ne suis pas en mesure de le faire à ce moment-
13 ci.

14 Q. **[816]** Vous ne savez pas si c'est Charlevoix? Parce
15 que pour conclure, Madame la Présidente et Monsieur
16 Lachance, vous ne m'en voulez pas...

17 R. Mille quatre cent quatre-vingt-sept (1487) de
18 population. C'est dans Charlevoix.

19 Q. **[817]** Et c'est dans Charlevoix. Et c'est moins de
20 deux mille (2000). Et c'est bien donc le comté de
21 madame Marois, n'est-ce pas? Vous ne saviez pas?
22 D'accord. Je n'ai pas d'autres questions.

23 (16:05:51)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[818]** La politique de la ruralité, vous la

1 connaissez très bien?

2 R. Non.

3 Q. **[819]** Comment vous avez fait pour répondre aux
4 questions de maître Décary qui essayait de faire un
5 lien entre des mesures reliées à l'aide accrue et
6 la politique, et vous avez répondu oui que ça
7 découlait de cette politique? Et vous dites que
8 vous ne la connaissez pas bien.

9 R. C'est-à-dire que je ne connais pas très bien toute
10 la politique. Je connais quelques éléments de la
11 politique. J'étais présent au Ministère lorsqu'elle
12 a été adoptée et c'était sous la responsabilité de
13 mon patron, monsieur Robert Sauvé. Alors, j'en
14 connais quelques éléments.

15 Q. **[820]** O.K. Et ces éléments-là sont en lien avec les
16 questions?

17 R. Mais, c'est comme... c'est comme dans le domaine
18 des infrastructures, il y a des spécialistes qui
19 travaillent là-dedans. Et parmi les éléments...

20 Q. **[821]** Que vous connaissez, c'étaient les éléments
21 qui étaient reliés aux questions de maître Décary.

22 R. Bien, c'est-à-dire dans les programmes d'aide
23 financière, on parle notamment des programmes pour
24 des municipalités plus petites que deux mille
25 (2000) habitants.

1 Q. **[822]** O.K. Donc, est-ce que vous savez si cette
2 politique-là de la ruralité de deux mille sept
3 (2007), c'était une nouvelle politique ou une mise
4 à jour d'une politique existante?

5 R. Je ne crois pas qu'il y avait une politique sur la
6 ruralité avant que celle-ci ait été annoncée et
7 mise en oeuvre.

8 Q. **[823]** O.K.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Et, Monsieur Lachance, je vais répondre à la place
11 du témoin. Voilà. C'est pour fins de clarification,
12 ça va être très bref. J'ai devant moi la politique
13 nationale de la ruralité. Je suis à la page 29, à
14 la rubrique 4.3 - La modulation des politiques et
15 des programmes gouvernementaux, et on dit que... on
16 parle de la modulation pour permettre de l'aide
17 « modulation » dans ce sens-là. Et je suis à la
18 page 30, dernier paragraphe :

19 Les efforts seront concentrés dans les
20 secteurs névralgiques suivants :
21 l'habitation, les infrastructures et
22 services municipaux [...]

23 1. 2, c'est que à la page 45...

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[824]** Je ne suis pas un juriste, mais est-ce que

1 vous n'êtes pas en train de témoigner, là, vous?

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Non, mais c'est parce que...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Je suis pas un juriste, vous savez.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, mais c'est pas juste ça non plus. C'est pas...

8 c'est pas ça.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Très bien. J'arrête.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je comprends que vous nous pointez l'endroit,

13 mais...

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 C'est tout ce que je voulais dire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Non, non, mais c'est parce que l'idée, c'était pas

18 ça. Ce que le commissaire Lachance a pointé, c'est

19 que, que ça existe, peut-être, mais c'était le fait

20 que le témoin, lui, dit qu'il ne connaît pas bien

21 cette...

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Ah, pardon.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... cette loi-là qui fait que... et qu'il répondait

1 à vos questions d'abondance.

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Et Madame la Présidente, si vous me permettez,
4 j'abuserai pas, mais puisque c'est moi qui posais
5 la question, vous serez convaincu que je voulais
6 pas induire la Commission...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 J'ai compris que vous référiez la Commission aux
9 articles en question pour faire un point.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Et puis sous la rubrique - Le ministère des
12 Affaires municipales et des Régions, page 49, on
13 indique les efforts précisément. Je les lirai pas,
14 ils sont là. Mais, ça vise entre autres le fonds.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Je peux vous dire que je fais déjà des travaux là-
17 dessus.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Voilà. Je doute pas que vous connaissez ça beaucoup
20 mieux que moi. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Tremblay?

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Je n'ai pas de questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Houle?

3 Me DENIS HOULE :

4 Non, je n'en ai pas, Madame.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait. Alors, merci, Monsieur.

7 R. Merci, Madame. Bonjour.

8

9 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

10

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Je vais appeler monsieur Olechnowicz, s'il vous
13 plaît.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Monsieur Olechnowicz.

16 M. KAZIMIR OLECHNOWICZ :

17 Bonjour.

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce cinquième (5e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 KAZIMIR OLECHNOWICZ, ingénieur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[825]** Alors, bonjour, Monsieur Olechnowicz.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[826]** Il est déjà seize heures dix (16 h 10), puis
14 on a le temps de faire un bout de chemin en fin
15 d'après-midi et on complétera demain. Je vais vous
16 proposer peut-être, dès le début, de vous
17 présenter, en fait. Peut-être de nous parler de
18 votre formation pour commencer. Vous êtes
19 ingénieur.

20 R. Oui.

21 Q. **[827]** Depuis?

22 R. En fait, cette année, ça va faire quarante (40)
23 ans, donc j'ai l'air jeune, là, mais ça fait
24 quarante (40) ans que je suis ingénieur et puis, en
25 fait, j'ai gradué en soixante-quatorze (74) à

1 l'École Polytechnique et j'ai fait une maîtrise en
2 structure par la suite. J'ai été embauché une fois
3 par une petite firme, mon patron qui était Iréné
4 Dionne et depuis ce temps-là, bien, on a fait
5 grossir l'entreprise et elle est devenue CIMA, avec
6 le temps.

7 Ce que... pendant dix (10) ans, j'ai fait
8 beaucoup de techniques, donc de la conception de
9 ponts, de centrales, de bâtiments. Et puis à un
10 moment donné, j'ai... j'ai eu comme une... je me
11 suis donné une mission de créer une grande
12 entreprise québécoise qui appartient à ses employés
13 et qui va continuer dans le temps et qui sera pas
14 achetée par des américains ou des européens ou
15 autres.

16 Q. **[828]** Hum, hum.

17 R. Et ça a été ce que je me bats de faire depuis
18 quarante (40) ans. Et à date, on a réussi, même si
19 présentement on a beaucoup de voutours qui viennent
20 de d'autres provinces ou... c'est-à-dire d'autres
21 pays qui veulent acheter des firmes québécoises,
22 là, mais pour l'instant, nous, on veut continuer à
23 demeurer Québécois et faire l'inverse, c'est-à-dire
24 que nous, on a... on essaie de développer le reste
25 du Canada et ailleurs dans le monde.

1 Q. **[829]** O.K. Alors, ce qui nous permet de... on a
2 sauté à la fin...

3 R. Oui.

4 Q. **[830]** ... vous êtes aujourd'hui président de CIMA+,
5 une grande firme de génie qui regroupe combien...
6 combien d'ingénieurs?

7 R. Bien disons que depuis un an et demi, on a baissé
8 beaucoup. En fait, je sais pas si ça se sait
9 tellement, mais au Québec, dans le génie-conseil,
10 on doit avoir environ cinq mille (5000) emplois de
11 perdus depuis dix-huit (18) mois. Chez nous, chez
12 CIMA, c'est au-dessus de cinq cents (500) au Québec
13 qui s'est perdu. Alors présentement, c'est une
14 période difficile dans le domaine du génie-conseil.

15 Q. **[831]** O.K.

16 R. Donc, on est... présentement, on est... on est
17 environ mille sept cents (1700), on a été jusqu'à
18 deux mille trois cents (2300) il y a... il y a dix-
19 huit (18) mois.

20 Q. **[832]** O.K. Alors vous... et on va le faire
21 rapidement, juste le parcours, là, vous nous avez
22 parlé, alors, vous avez été embauché par monsieur
23 Dionne, vous dites?

24 R. Oui.

25 Q. **[833]** Le nom du cabinet?

1 R. C'était... bien dans le temps, ça s'appelait
2 Leclerc Riel Dionne.

3 Q. **[834]** O.K.

4 R. Et puis...

5 Q. **[835]** Vous y avez été et je comprends que c'est à
6 partir de ce cabinet-là que vous avez pris de
7 l'expansion?

8 R. Bien, c'est ça. Moi, jusqu'en quatre-vingt-six
9 (86), je suis devenu associé, jeune associé avec
10 monsieur Dionne parce que les deux autres associés,
11 Lucien Leclerc et Jean-Pierre Riel ont pris leur
12 retraite. Et... et à ce moment-là, j'ai... j'ai
13 commencé, pour devenir une grande firme, à penser à
14 faire des fusions d'entreprises.

15 Donc, j'ai fait vingt (20) fusions. Et
16 c'est pas des acquisitions, c'est des fusions, donc
17 souvent, je m'associais à des firmes qui étaient
18 plus grosses que moi et j'étais pas le plus gros
19 actionnaire. J'étais un associé parmi d'autres.
20 Mais mon but, ça a jamais été de faire de l'argent,
21 dans le sens que c'est sûr que si on avait voulu
22 faire de l'argent, depuis des années, on a eu des
23 offres de se faire acheter par des firmes
24 américaines, européennes et autres, là, et notre
25 but, c'était davantage de laisser un héritage aux

1 jeunes ingénieurs du Québec pour continuer à
2 grandir. Parce que la réputation des ingénieurs
3 québécois, dans le monde, est extraordinaire.
4 Malheureusement, ici, elle est pas trop bonne de ce
5 temps-ci, mais quand on regarde dans le domaine de
6 l'énergie, par exemple, puis qu'il y avait des
7 projets de centrales hydro-électriques, n'importe
8 où dans le monde ou de T&ND, « Transmission
9 distribution électrique », les meilleurs sur la
10 planète, présentement, c'est les Québécois. Je dis
11 pas juste les Canadiens, là, c'est les Québécois.

12 Et on avait des... dans tous les projets de
13 grosses centrales ou de... de lignes distribution,
14 c'était... il y avait toujours une firme qui était
15 soit RSW, SNC-Lavalin, Tecsalt, Dessau, CIMA un
16 peu, mais à moindre... moindre dimension. Et on a
17 une réputation... en tout cas, dans le domaine de
18 l'énergie, extraordinaire. Puis dans d'autres
19 domaines aussi.

20 Dans le domaine de l'eau, une firme comme
21 BPR était vue comme des champions dans le domaine
22 de l'eau. Ils sont aux États-Unis, en France. Donc,
23 on a développé, je pense que nos écoles
24 d'ingénierie au Québec, ici, sont réellement
25 supérieures, je dirais, à d'autres et on a

1 développé. Montréal, c'est une plaque tournante, à
2 mon avis, mondiale dans le domaine du génie qu'on a
3 développée avec les grandes firmes.

4 Malheureusement, il y a plusieurs de nos
5 firmes qui se sont fait acheter par des firmes
6 américaines ou autres et je pense qu'à moyen et
7 long terme, ce que ça fait, c'est que ça fait en
8 sorte que maintenant, les centre de décisions sont
9 pas nécessairement ici puis qu'on perd un petit peu
10 de... de leadership. Mais, il reste encore
11 d'excellentes firmes et... qui continuent à croître
12 à partir d'ici dans le monde.

13 Nous, contrairement à d'autres firmes qui
14 sont à la bourse, parce que ça aussi, on a eu
15 l'opportunité d'aller à la bourse, on n'a pas voulu
16 puis on aurait pu faire beaucoup d'argent en allant
17 à la bourse. On a préféré vendre nos actions aux
18 unités parce que nous autres, on est une société, à
19 nos employés et aux jeunes ingénieurs, qu'ils
20 puissent continuer. Alors moi, je suis le plus gros
21 actionnaire chez nous. J'ai cinq pour cent de... de
22 l'actionnariat ou de... des unités parce qu'on est
23 une société.

24 Q. **[836]** Société en nom collectif?

25 R. En nom collectif. Donc, en gros, je suis président

1 mais en fait, je suis un associé. Comme dans les
2 bureaux d'avocats, souvent, il y a pas de
3 président, c'est des... c'est des associés. En
4 réalité, on devrait être plus des associés et puis
5 bon, j'étais peut-être un peu le... le rassembleur,
6 alors ils m'ont choisi. Puis j'étais le plus jeune
7 en plus, parce que toutes les firmes que je
8 fusionnais, les gens étaient plus âgés. Ils étaient
9 des... des gens qui étaient... dans le temps que
10 j'ai commencé les fusions, j'avais dans... dans la
11 trentaine et les gens avaient peut-être dans la
12 cinquantaine. Ça fait que je ne sais pas, les gens,
13 bon, ils ont dit : « Tu as eu l'idée, là... ». Mais
14 moi, j'étais davantage responsable d'un secteur
15 d'activité.

16 Nous autres, on avait comme huit secteurs
17 d'activité chez nous et mon bébé à moi, c'était
18 l'énergie. Donc, je me suis occupé de l'énergie
19 jusqu'à il y a deux ans. Et il y a deux ans, on a
20 décidé, compte tenu de ce que je voyais, bien de
21 faire en sorte de dire que j'ai laissé un nouveau
22 vice-président responsable de l'énergie et là, j'ai
23 pris un petit peu la... un petit peu l'ensemble des
24 opérations de CIMA pour m'assurer qu'on allait tous
25 dans la même direction.

1 Q. **[837]** Faire de la gestion?

2 R. Oui, bien plus la planification stratégique, là.
3 Continuer le développement pancanadien et mondial.
4 On a cinq bureaux en... en Afrique. On a deux cents
5 (200) employés en Afrique. On a quand même treize
6 (13) bureaux dans le reste du Canada. Toutes les
7 provinces, à partir de l'Ontario jusqu'en Colombie-
8 Britannique, on a des bureaux. Et puis je peux vous
9 dire que les honoraires les moins dispendieux, et
10 de loin, au Canada sont au Québec. Nous, on
11 travaille beaucoup dans l'Ouest canadien. Puis les
12 gens... Le même ingénieur qu'ici, mettons au
13 ministère des Transports, on peut charger cent
14 vingt-cinq dollars (125 \$) de l'heure. C'est deux
15 cent cinquante dollars (250 \$), par exemple, en
16 Saskatchewan présentement pour le même ingénieur.

17 Donc, on fait bien, parce qu'on fait
18 travailler les gens au Québec sur des projets de
19 l'Ouest. Ils sont d'accord parce qu'il manque de
20 personnel. Le personnel est très dispendieux là-
21 bas. Et ça fait leur bonheur. Là, on vient de finir
22 un projet de près d'un milliard de dollars dans le
23 domaine d'une T&D (transmission et distribution
24 électrique). Et on a fait quatre-vingts pour cent
25 (80 %) du travail au Québec grâce au fait qu'Hydro-

1 Québec nous ont... ont cru au (inaudible), ont fait
2 en sorte que des firmes comme nous, on a pu
3 apprendre, et, là, on peut exporter. Et je pense
4 que, ça, c'est un élément majeur, à mon avis, des
5 firmes de génie, c'est d'être capable d'exporter
6 pour créer un bras de levier pour pas faire des
7 travaux uniquement ici au Québec, donc pour
8 exporter.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[838]** Si je peux me permettre.

11 R. Oui.

12 Q. **[839]** Le contrat que vous avez gagné en
13 Saskatchewan, vous l'avez eu de quelle façon, par
14 un appel d'offres?

15 R. Oui. Oui. En fait, le contrat qu'on avait gagné de
16 un milliard (1 G\$) est en Alberta. Et puis
17 c'était... Effectivement, il y a eu un appel
18 d'offres mondial. On était en compétition contre
19 des Britanniques, contre des gens de partout dans
20 le monde. Et je dirais qu'il y avait deux éléments.
21 L'élément premier, c'est l'expertise. Tantôt, je
22 disais que l'expertise québécoise dans le domaine
23 de l'énergie, elle est au summum au niveau de la
24 planète, là. Il n'y a personne... Les premiers à
25 avoir fait de lignes 735 kV dans le monde, ça a été

1 les Québécois. Et, ça, ça nous a donné comme une
2 porte réellement d'exportation. Et même chose au
3 niveau des grosses centrales. Les grosses
4 centrales, c'est les Québécois qui ont fait la
5 Baie-James et autres, là. Donc, mais effectivement,
6 on a gagné, un, sur la technique et, deux, notre
7 prix était compétitif évidemment. On avait des prix
8 québécois pour faire un projet en Alberta. Alors,
9 quand on était en compétition contre les
10 Américains, contre les Britanniques qui étaient nos
11 compétiteurs, bon, en tout cas, l'équation a fait
12 qu'on a été choisi puis on a gagné le projet.

13 Q. **[840]** Donc, c'est une pondération qualité-prix?

14 R. Oui.

15 Q. **[841]** Comme il y a dans le monde municipal?

16 R. Bien, c'est un secteur privé, effectivement, qui
17 nous avait choisis.

18 Q. **[842]** Le secteur privé a choisi une pondération
19 qualité-prix comme il y a dans le monde municipal
20 aussi?

21 R. Non, je ne dirais... Aucune comparaison. Non, non,
22 vous avez raison, vous avez raison. Sauf que le
23 monde municipal, c'est faux de dire qu'il y a un
24 facteur de pondération qualité-prix. Ce n'est que
25 le prix qui décide. Parce que le facteur de

1 pondération qui est pris, tout le monde a la note
2 de passage à soixante-dix (70). Puis après ça,
3 c'est le prix qui décide.

4 À la limite, Travaux publics Canada, ils
5 ont un système où est-ce qu'il y a un facteur de
6 pondération avec le prix, qui est quatre-vingt-dix,
7 dix (90/10). Mais le quatre-vingt-dix pour cent
8 (90 %), c'est réellement sur la technique. Et le
9 dix pour cent (10 %), le plus bas, il a dix points;
10 le deuxième a huit point; le troisième a six
11 points.

12 Ce qui fait que les gens mettent un juste
13 prix parce qu'ils n'ont pas intérêt de couper le
14 prix uniquement pour avoir deux points d'avance,
15 mais ils mettent le prix que ça coûte pour faire le
16 projet. Et de tous les systèmes avec prix, je
17 trouve que c'est un système qui est, s'il y en a
18 un, qui est un système qui est acceptable.

19 Malheureusement, la Loi 106, la vraie
20 réalité, ce n'est que le prix qui dessine. Et
21 présentement, je peux vous dire, il y a tellement
22 peu d'ouvrage dans le domaine municipal... Tantôt,
23 ce n'est pas pour rien qu'on a cinq mille (5000)
24 emplois de perdus ici au niveau de la province.

25 Il n'y a pas de projets qui sortent. Alors,

1 le peu de travail qui reste, les firmes plongent et
2 ils vont chercher à des prix pour garder leurs
3 dernières équipes qu'ils gardent en vie en espérant
4 qu'un jour l'économie va reprendre puis qu'ils vont
5 faire travailler leur monde. Mais je pense que ça a
6 été... La Loi 106, à mon avis, a été une erreur et
7 puis qui, j'espère, éventuellement, pourrait être
8 corrigée.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[843]** Merci. On aura peut-être la chance d'en
11 reparler demain à la fin de votre témoignage.

12 R. Oui.

13 Q. **[844]** Mais c'est intéressant. Alors, on était à la
14 question. On voulait peut-être juste suivre votre
15 parcours. Juste brièvement, CIMA, depuis quand le
16 nom de CIMA ou CIMA+ existe?

17 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Comme
18 je disais tantôt, on est réellement une compagnie
19 d'employés. À force de faire des fusions, on...
20 Moi, j'avais un petit bureau qui s'appelait RDO
21 (Riel Dionne Olechnowicz). On a fusionné avec un
22 bureau qui s'appelait Leclerc Nadeau Lambert, avec
23 un bureau qui s'appelait Paquet Dutil, et par la
24 suite, il y avait Dupuis Routhier Riel. Donc, là,
25 on a dit, on n'a pas pour avoir soixante-quinze

1 (75) noms. Alors, on a fait un concours. Et on a
2 demandé à nos employés de nous suggérer des noms.
3 Et parmi les noms suggérés, on a fait un concours,
4 et ça a été le nom CIMA qui a été choisi. C'était
5 une de nos employées du bureau de Québec qui nous
6 avait fait cette recommandation-là. Puis quand on
7 est arrivé pour faire accréditer CIMA, bien, on ne
8 pouvait pas parce qu'il y avait un monsieur Jean-
9 Pierre Cima, je ne sais pas trop, qui l'avait pris.
10 Alors, après tout le trouble qu'on s'était donné,
11 on a dit, bien, on va rajouter un +. Et c'est comme
12 ça qu'on est devenu CIMA+.

13 Q. **[845]** O.K. Et vous en occupez la présidence en fait
14 depuis la création?

15 R. Non. Au début, ça a été Raymond Leclerc qui était
16 quelqu'un qui était à Sherbrooke. Après ça, il y a
17 eu Paul Lambert et puis, moi, j'étais, disons après
18 Paul Lambert, comme le troisième... troisième
19 président, là.

20 Q. **[846]** O.K. Ce qui nous place à peu près en quelle
21 année le moment où vous prenez la présidence de
22 CIMA+?

23 R. Bien, en fait, ça doit faire plusieurs années, là,
24 je donne vingt... vingt, vingt-cinq (20-25) que je
25 suis président, là, en tant que tel.

1 Q. **[847]** Bon. Alors... et... alors, les travaux de la
2 Commission concernent surtout la période de mil
3 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à aujourd'hui.
4 On va s'en tenir essentiellement à ça. Je comprends
5 qu'à travers ces différentes occupations-là, vous
6 vous êtes occupé aussi de l'Association des
7 ingénieurs-conseils du Québec.

8 R. Oui, j'ai été président deux fois en, je pense, en
9 quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze (94-95)
10 et en deux mille quatre, deux mille cinq (2004-
11 2005), de mémoire.

12 Q. **[848]** Oui. Et...

13 R. Et j'ai été président deux fois aussi de
14 l'Association de l'industrie électrique du Québec.

15 Q. **[849]** O.K. Du Centre international de gestion de
16 projets.

17 R. Oui. J'ai été président pendant quelques années du
18 Centre GP, effectivement.

19 Q. **[850]** Bon. Alors... et vous... je comprends que
20 vous avez... il y a d'autres organismes auxquels
21 vous avez contribué, participez et même présidez,
22 là, Chambre de commerce de Montréal, de Laval.

23 R. Oui. Mais, en fait, j'ai été aussi sur plusieurs
24 fondations, conseils d'administration de
25 fondations.

1 Q. **[851]** Oui.

2 R. Donc, on s'est impliqué, là, dans différentes
3 fondations, effectivement.

4 Q. **[852]** O.K. Où se trouve le siège social de CIMA?

5 R. Pour l'instant... bien, il est à Laval.

6 Q. **[853]** Il est à Laval.

7 R. Il est à Laval, mais on fait toujours attention à
8 ça parce que quand on travaille chez des clients,
9 les clients aiment toujours penser que le siège
10 social est local, donc on... on dit pas trop...

11 Q. **[854]** O.K.

12 R. Les gens de Québec, par exemple, aiment bien penser
13 que le siège social est à Québec. Les gens de
14 Sherbrooke, il est à Sherbrooke.

15 Q. **[855]** Juste...

16 R. Les gens de Toronto, ils aiment bien penser ça,
17 mais la réalité, c'est qu'il est à Laval.

18 Q. **[856]** Juste pour nous, là...

19 R. Oui.

20 Q. **[857]** ... vous allez nous dire que c'est Laval.

21 R. Oui, oui. Oui, oui.

22 Q. **[858]** O.K. Merci.

23 R. Vu que personne d'autre nous écoute, là, ça fait
24 que...

25 Q. **[859]** Et dans quelles circonstances... tiens, dans

1 quelles circonstances vous êtes le... c'est rendu à
2 Laval? C'est avec la fusion avec le bureau de
3 monsieur...

4 R. Non. C'est-à-dire que, moi, je demeure à Laval.

5 Q. **[860]** O.K.

6 R. C'est une bonne raison.

7 Q. **[861]** Oui.

8 R. J'ai... effectivement, on avait un bureau à
9 Montréal et puis comme je demeurais à Laval, je
10 voulais travailler à Laval, à Ville de Laval.

11 Q. **[862]** Hum, hum.

12 R. Alors, on a ouvert un petit bureau à Ville de
13 Laval. Et pendant des années, j'ai tenté de
14 travailler à Ville de Laval, j'étais pas capable.
15 Je sais pas, j'avais pas les qualifications, il
16 faut croire, ou quoi là. Alors...

17 Q. **[863]** Il vous manquait un petit quelque chose.

18 R. Il me manquait certainement quelque chose puis...
19 mais je savais pas quoi.

20 Q. **[864]** O.K.

21 R. Alors, j'ai... il y avait trois bureaux qui
22 travaillaient à Ville de Laval. Il y avait Dessau,
23 Desjardins Sauriol, il y avait Gendre Lefebvre et
24 il y avait un plus petit bureau qui s'appelait
25 Dupuis, Routhier, Riel.

1 Q. **[865]** Oui.

2 R. Et dans mes vingt (20) fusions, une des fusions,
3 j'ai approché Lucien Dupuis puis Lucien Dupuis ne
4 faisait que du... Moi, je faisais pas de municipal,
5 je connaissais pas ce domaine-là du tout, j'étais
6 comme...

7 Q. **[866]** Quand vous dites « vous », c'est votre
8 société à ce moment-là ou...

9 R. Oui. Notre société au complet ne faisait aucun
10 travaux municipaux...

11 Q. **[867]** O.K.

12 R. ... ne connaissait pas le domaine. Et dans le
13 temps, moi, quand j'ai voulu travailler à Ville de
14 Laval, c'est parce qu'il y avait une usine
15 d'épuration qui s'en venait, une grosse usine et
16 puis j'aurais aimé... Moi, je suis ingénieur en
17 structure, j'ai une maîtrise en structure, alors
18 j'aurais aimé faire la structure du projet. Et je
19 me souviens, j'avais été voir le maire dans le
20 temps, puis j'avais compris que j'avais pas grand-
21 chance. Ça fait que j'ai... bon. J'ai dit : « O.K.
22 J'ai pas de chance. » Il y avait des firmes qui
23 étaient là depuis longtemps et je pense que c'est
24 Gendron Lefebvre dans le temps qui a eu le projet,
25 qui est devenu Tecsalt qui est devenu Aecon, donc,

1 ça, c'est dans la suite des... des choses, là,
2 donc, c'était une grande firme quand même.

3 Q. **[868]** Et quant à vous, bon, vous avez... vous avez
4 fusionné avec le cabinet de monsieur?

5 R. Dupuis.

6 Q. **[869]** Dupuis. O.K.

7 R. Oui.

8 Q. **[870]** Et c'est ce qui vous a permis de vous
9 installer et d'acquérir une expertise dans le
10 domaine municipal.

11 R. Bien, c'est-à-dire... Oui. C'est-à-dire que ça a
12 été... En fait, après ça, en fait, j'ai fait six
13 fusions avec des firmes dans le monde municipal.

14 Q. **[871]** O.K.

15 R. Alors, moi, je ne connais rien au monde municipal,
16 je l'admets, mais c'était quand même un secteur
17 d'activité où il y avait de l'activité, puis si on
18 voulait devenir une firme importante, partout
19 présente au Québec - on a vingt-trois (23) bureaux
20 au Québec, donc on est... on est présent quand même
21 assez partout - c'était important pour nous d'avoir
22 cette spécialité-là. Donc, Dupuis, Routhier, Riel a
23 été la première firme que j'ai fusionnée qui
24 faisait du monde municipal. Et en même temps, on a
25 fait une fusion avec un bureau de Québec, en fait,

1 ça s'est fait en même temps, Couture, Leclerc qui
2 était un bureau de Québec qui était également dans
3 le monde municipal et structure. Et c'est au moment
4 où on a fusionné Dupuis, Routhier, Riel, Couture,
5 Leclerc - et, nous, on s'appelait le Groupe LNR,
6 dans le temps, ça, c'était suite à la première
7 fusion... une série de fusions - qu'on a trouvé le
8 nom CIMA en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

9 Q. **[872]** O.K.

10 R. Donc, c'est en mil neuf cent quatre-vingt-dix
11 (1990) que j'ai fusionné avec Dupuis, Routhier,
12 Riel.

13 Q. **[873]** Je voudrais juste terminer sur cette partie-
14 là de la présentation. Vous nous avez dit, là,
15 peut-être pas en date d'aujourd'hui, les années
16 sont plus difficiles, mais dans le sommet, il y a
17 eu, vous êtes... il y a combien d'employés au
18 Québec chez CIMA?

19 R. Bien, disons, il y a dix-huit (18) mois, on était
20 environ, je dirais, mille sept cents (1700), mille
21 huit cents (1800) personnes au Québec. Il y en
22 avait peut-être deux cents (200) en Afrique à ce
23 moment-là. Nous, ça fait peut-être cinq ans qu'on
24 essaie de développer le reste du Canada. Puis on
25 est parti de rien. Donc, on commence à attirer les

1 plus petites firmes qui veulent fusionner parce
2 qu'au début quand on arrive dans une province puis
3 que le nom n'est pas connu, on est moins
4 intéressant. Alors, on avait peut-être cent (100)
5 personnes à ce moment-là dans le reste du Canada.

6 Q. **[874]** Et si on essaie de voir, vous nous avez
7 expliqué que c'est une société...

8 R. Oui.

9 Q. **[875]** ... une société en noms collectifs alors
10 qu'il appartient à ses associés...

11 R. Oui.

12 Q. **[876]** ... quel est peut-être le taux, le ratio
13 entre employés et associés?

14 R. Bien, si on regarde aujourd'hui, aujourd'hui on a
15 environ, je dirais, cent trente (130) associés. On
16 a ce qu'on a développé depuis quelques années ce
17 qu'on appelle les associés délégués. Donc, ça,
18 c'est, en général, ce sont des jeunes qu'on pense
19 qu'ils ont le potentiel de devenir des associés et
20 qui peuvent venir à nos réunions, l'assemblée
21 annuelle, qui participent à nos réunions de gestion
22 puis qu'on forme pour devenir des gens d'affaires.

23 Q. **[877]** Oui.

24 R. Et on a également depuis quelques années, donné la
25 permission également à tous nos employés d'acheter

1 des parts de l'entreprise pour qu'ils soient... On
2 a près de soixante pour cent (60 %) de l'ensemble
3 des gens qui travaillent, ça peut être la
4 réceptionniste, des adjointes ou autres, qui sont
5 propriétaires de l'entreprise. Ce qui a fait que, à
6 peu près pendant sept, huit ans de suite, on est le
7 meilleur employeur au Québec, puis on en est fiers.
8 Et on est le quatrième meilleur employeur au Canada
9 depuis plusieurs, depuis quelques années. Et on
10 vise de devenir le meilleur au Canada, en passant.
11 Donc, pour l'instant, on est quatrième.

12 Q. **[878]** Je veux juste terminer...

13 R. Oui.

14 Q. **[879]** ... avec ce chapitre-là. Au niveau des
15 dirigeants, en fait des actionnaires
16 majoritaires...

17 R. Il n'y a pas d'actionnaires majoritaires parce
18 que...

19 Q. **[880]** Non, des actionnaires qui détiennent les plus
20 grandes parts... Vous nous avez dit que vous
21 placez, et on va mettre des noms et des chiffres à
22 côté, vous détenez, vous dites, environ cinq pour
23 cent (5 %) des parts?

24 R. Oui, aujourd'hui, je détiens cinq pour cent (5 %).

25 Q. **[881]** Et peut-être vos principaux actionnaires?

1 R. Bien, il y avait Yves Théberge qui était à peu près
2 à... qui était le deuxième plus gros actionnaire,
3 et François Plourde, également tout près, Pierre
4 Moffet à Québec. Il y a... Jean-Pierre Normand ici
5 à Montréal.

6 Q. **[882]** Monsieur Théberge est parti?

7 R. Oui. Yves Théberge. Bien, disons qu'on lui a
8 demandé... Il est dans le procès Honorer
9 présentement.

10 Q. **[883]** Oui.

11 R. Alors, on a demandé qu'il se retire. Puis on va
12 attendre de voir qu'est-ce qui va arriver suite au
13 dossier, là.

14 Q. **[884]** O.K. Actuellement, à l'heure actuelle, est-ce
15 qu'il est exact de dire que la majorité des revenus
16 de CIMA proviennent du marché du Québec?

17 R. Oui. En fait, je dirais que oui. La majorité, oui.

18 Q. **[885]** Êtes-vous capable de nous faire un partage
19 entre les... dans les revenus de chez CIMA, entre
20 les revenus qui proviennent du secteur privé, des
21 secteurs gouvernementaux, même des secteurs
22 gouvernementaux partagés entre ministère des
23 Transports et peut-être Hydro-Québec dans le
24 domaine de l'énergie?

25 R. C'est sûr que ça fluctue un petit peu dans le

1 temps. Comme nous, on travaillait, par exemple,
2 dans le Plan Nord sur une mine qui s'appelait Bloom
3 Lake.

4 Q. **[886]** Oui.

5 R. Qui est un projet de un milliard (1 G\$). Alors,
6 c'est sûr que quand on a un projet comme ça privé,
7 ça fait augmenter, mais, là, le projet est arrêté.

8 Q. **[887]** O.K.

9 R. Mais je dirais que, définitivement que le domaine
10 public chez nous est plus gros que le domaine
11 privé, globalement. Il est peut-être de l'ordre de
12 soixante (60 %), soixante-cinq pour cent (65 %). Et
13 dans nos... Évidemment, dans le domaine public, nos
14 gros clients sont définitivement le ministère des
15 Transports, Hydro-Québec qui, bon, est une
16 parapublique. Puis on travaille beaucoup dans le
17 domaine hospitalier, donc tout ce qui est... Et,
18 évidemment, les projets également fédéraux. Donc,
19 tout ce qui est dans les quais, les ports, dans
20 bien des domaines, dans le domaine fédéral, dans
21 les ponts fédéraux et autres. Donc, on travaille...
22 Donc, dans le public, il y a le fédéral, il y a le
23 provincial et il y a le municipal. Mais le
24 municipal, comme je vous disais tantôt, il a
25 beaucoup baissé. Il y a eu un temps où c'était un

1 volume qui était intéressant chez nous. Mais disons
2 que depuis dix-huit (18) mois, ça a beaucoup
3 baissé.

4 Q. **[888]** Et est-ce que, dans cette part-là que vous
5 placez environ à soixante (60 %), soixante-cinq
6 pour cent (65 %) des revenus relevant du domaine
7 public, est-ce qu'on peut... si j'additionne Hydro-
8 Québec puis le ministère du Transport...

9 R. Oui.

10 Q. **[889]** ... les gros, les deux gros donneurs
11 d'ouvrage au Québec, est-ce que ça représente la
12 majorité de ces soixante-cinq pour cent (65 %) là?

13 R. Non.

14 Q. **[890]** Je comprends qu'il y a le fédéral. Non?

15 R. Peut-être pas la majorité. Je dirais que, sur une
16 année où est-ce qu'on a pu faire, à peu près deux
17 cent cinquante millions (250 M\$) de chiffre
18 d'affaires...

19 Q. **[891]** Oui.

20 R. ... je dirais que peut-être si j'additionne Hydro
21 puis MTQ qui étaient les deux plus gros, peut-être
22 à quatre-vingt-dix (90 M\$) ou pas loin de cent
23 millions (100 M\$)...

24 Q. **[892]** O.K.

25 R. ... qu'on a pu faire à un moment donné.

1 Q. **[893]** Bon.

2 R. Donc, ça... ça fluctue. Hydro, c'est assez
3 constant, nous autres.

4 Q. **[894]** Oui.

5 R. MTQ, ça... ça peut fluctuer. C'est sûr que dans les
6 cinq ans où est-ce qu'il y a eu le programme
7 d'infrastructures à partir de deux mille huit
8 (2008), ça a été une croissance exponentielle. Le
9 ministère des Transports mettons avait
10 traditionnellement, je sais pas moi, un milliard
11 ou... quatre (1,4 G\$) de projets. Ils ont montés à
12 quatre milliards (4 G\$), donc ça a fait que ça a
13 beaucoup accentué. En fait, suite au fait que le
14 viaduc boulevard Du Souvenir... non, Concorde qui
15 était tombé...

16 Q. **[895]** Oui, en deux mille six (2006).

17 R. ... ça a amené énormément de... de travail. Moi, je
18 me souviens que dès que le viaduc est tombé, il y a
19 eu des mandats pour analyser à peu près tous les
20 ponts au Québec et surtout les ponts qui étaient
21 dans le « plate » qu'ils appelaient, qui étaient un
22 peu semblables, donc ça a amené énormément de
23 travail.

24 Q. **[896]** O.K. Ça nous situe très bien.

25 R. Oui.

1 Q. **[897]** On va... on va aborder rapidement le secteur
2 des... de la politique provinciale de financement
3 des partis politiques. C'est la raison pour
4 laquelle nous vous invitons à venir témoigner ici
5 aujourd'hui. Comment... comment... initialement,
6 là, les fondements, là, de CIMA, plus petite
7 société, des bureaux qui fusionnent, vous n'étiez
8 pas en mesure de soumissionner sur les grands
9 contrats...

10 R. Non.

11 Q. **[898]** ... du Québec.

12 R. En fait, quand j'ai commencé, les dix (10)
13 premières années, on était principalement dans le
14 domaine privé.

15 Q. **[899]** Oui.

16 R. Donc, on travaillait dans des centres commerciaux,
17 des... des projets, des petites centrales
18 hydroélectriques, là, qui étaient... qui étaient
19 faites, mais c'étaient des plus petits projets, là,
20 à ce moment-là, définitivement.

21 Q. **[900]** À quel moment vous avez pris le tournant
22 justement de soumissionner sur des plus grands
23 projets...

24 R. Bien...

25 Q. **[901]** ... des grands, des grands projets du Québec,

1 là?

2 R. Bien, ça a été plutôt une fois que... en tout cas,
3 ma vision, c'était de devenir une plus grande
4 firme.

5 Q. **[902]** Oui.

6 R. Donc, ma première étape, ça a été de convaincre des
7 confrères de d'autres firmes de dire « bien, si on
8 se regroupe, un plus un, ça peut faire trois. » Et
9 c'est comme ça un peu... Et c'est vrai parce que
10 quand on travaille chez un client puis mettons
11 qu'on a une spécialité, par exemple, quelqu'un a
12 une spécialité électrique puis le client est
13 extrêmement satisfait et tout ça, mais on peut lui
14 donner que des projets dans le domaine électrique.
15 Le jour où t'amènes le volet, par exemple, civil ou
16 structure ou autres, bien, là, tu peux, la même
17 personne qui a le contact avec le client peut dire
18 « bien, là, je peux t'offrir un service plus
19 complet. » Alors, ce que ça a fait, c'est que à
20 chaque fois que... je dirais, qu'on a fusionné...
21 Parce que si j'additionne l'ensemble des firmes
22 qu'on a fusionnées, ça donne peut-être six, sept
23 cents (600-700) personnes, sauf qu'à chaque fois il
24 se créait comme une croissance organique...

25 Q. **[903]** Une expansion.

1 R. ... d'expansion par le fait justement des contacts.
2 Je vais vous donner un exemple, là. Présentement,
3 on a fait une petite fusion avec une firme en
4 Alberta et qui travaillait chez... qui travaille
5 chez Suncor, c'est gros comme client. Et lui était
6 spécialisé dans le domaine justement au niveau
7 de... électrique, mais de l'instrumentation.

8 Q. **[904]** O.K.

9 R. Et maintenant qu'il est avec CIMA, bien, on a... il
10 a dit aux acheteurs de Suncor « bien, je peux
11 offrir plus de services » et depuis ce temps-là,
12 bien, on a eu des services dans de multiples
13 domaines qu'on a chez CIMA. Et la beauté, c'est
14 qu'une bonne partie de ce travail-là se fait au
15 Québec. Alors, ça donne une valeur ajoutée, on fait
16 travailler notre monde pour, je dirais, la
17 diminution de travail qu'il peut y avoir ici
18 temporairement, là, dans la province.

19 Q. **[905]** O.K. Les...

20 R. Donc, en grandissant comme ça, ça a fait que, là,
21 après ça, là, on est arrivé à l'étape de dire
22 « bien, on aimerait ça travailler également sur des
23 projets...

24 Q. **[906]** Des grands projets publics.

25 R. ... des plus grands. » Alors, c'est... Et je savais

1 pas, honnêtement, comment... comment y arriver, là.
2 Et également, bien, disons que tout en
3 faisant du travail. J'étais quand même un petit peu
4 à ce moment-là intéressé par... par la politique.
5 J'ai commencé dans les années quatre-vingts (80) au
6 début des années quatre-vingts (80), à m'impliquer
7 un petit peu localement dans... Moi, je demeurais à
8 Laval, dans Mille-Îles, avec mon... avec un jeune
9 qui... dans le temps, qui était jeune, aujourd'hui
10 il est comme moi, il est vieux. Et il se
11 présentait... il voulait se présenter pour le Parti
12 libéral. C'est Jean-Pierre Bélisle, un bon ami.
13 Alors, il m'a demandé : « Tu veux-tu me donner un
14 coup de main. » Alors, un peu bénévolement j'y ai
15 donné un coup de main. Et avec le temps... Il est
16 rentré, il a gagné, donc il était content. Puis ce
17 qui est intéressant de voir, c'est que ces gens qui
18 se présentent en politique-là, ils ont toujours
19 l'idée de changer la planète puis de faire les
20 meilleures choses au monde. En tout cas, j'ai... il
21 était certain qu'une fois qu'il était pour être
22 député ou ministre, il serait capable de changer
23 le... le Québec. Alors... et j'ai aimé ça et je
24 voulais en savoir un petit peu davantage. Donc,
25 j'ai... j'ai des gens qui m'ont proposé, il dit :

1 « Serais-tu intéressé, pendant une campagne
2 électorale, à être un « advance »? » Je savais pas
3 ce que c'était un « advance ». Alors, c'était de, à
4 l'occasion de, quand monsieur Bourrassa se
5 promenait d'un endroit à l'autre, de... d'aller
6 voir si la veille, mettons, si la salle est
7 conforme, tout est correct, est-ce que... c'est
8 important en politique de s'assurer que si on a un
9 premier ministre ou un futur premier ministre qui
10 vient, bien de donner l'impression que la salle est
11 pleine. Donc, si... si on pense qu'il va avoir cent
12 (100) personnes puis c'est une salle de cinq cents
13 (500), bien on va s'organiser pour avoir un rideau
14 pour donner l'impression qu'à cent (100) personnes
15 c'est plein. Donc...

16 Q. **[907]** Il y avait des petits trucs de politique à
17 apprendre?

18 R. Bien je pense que tout le monde le fait, là, je
19 veux dire, mais je pense c'est important de le
20 faire.

21 Q. **[908]** O.K.

22 R. Donc... alors j'ai fait un petit peu « d'advance »
23 cette fois-là et je dirais que ça... ça... oup!
24 J'ai commencé à comprendre un petit peu comment ça
25 fonctionnait puis là, j'ai... j'ai rencontré

1 monsieur d'Errico. Bien à la fin, c'est-à-dire ils
2 ont gagné les élections les libéraux puis tout ça
3 puis...

4 Q. **[909]** On va juste l'identifier, c'est monsieur
5 Tommy d'Errico?

6 R. Oui, Tommy d'Errico. Et puis... puis qui m'a dit :
7 « C'est bien, tu as fait du bénévolat puis tout ça,
8 mais il dit c'est important aussi peut-être si tu
9 peux donner un petit coup de main financier au
10 parti, ça serait apprécié. »

11 Q. **[910]** Alors on va juste... on va juste se situer à
12 cette époque-là. Aujourd'hui, j'imagine que vous
13 êtes en mesure peut-être de le dire ou si vous le
14 saviez déjà, est-ce que monsieur d'Errico occupait
15 une fonction particulière au sein du Parti libéral
16 en matière de financement?

17 R. Bien je pense c'est un bénévole, mais c'était comme
18 le responsable du financement politique à ce
19 moment-là pour... pour le Parti libéral, là, ça
20 fait que...

21 Q. **[911]** O.K. Alors là, vous avez donné... vous
22 donniez du temps, là on vous demande de donner des
23 sous?

24 R. Bien il disait : « Tu peux-tu contribuer? » Ça fait
25 qu'effectivement, on a... bon, j'ai contribué un

1 peu à ce moment-là et... et disons que ça a été le
2 début de... de mes contributions au niveau
3 politique. Et... et là aussi, bien en grandissant,
4 bien on a commencé à faire des offres de... de... à
5 répondre à des appels d'offres et autres projets.
6 Et... mais peut-être faire une parenthèse, c'est
7 que ça a été évolutif les... il y a pas toujours eu
8 des comités de sélection puis il y a pas toujours
9 eu, je dirais, des appels d'offres pour les
10 projets.

11 Q. **[912]** Oui.

12 R. Puis là, je vais remonter peut-être un petit peu
13 plus en arrière juste parce que c'est important, je
14 pense, de donner...

15 Q. **[913]** Oui, oui, prenez le temps de faire
16 l'histoire, là.

17 R. Quand... quand on... mon associé, Lucien Dupuis, me
18 contait que dans les années soixante (60), quand il
19 y avait pas d'ouvrage, il allait à Québec, par
20 exemple au ministère des Transports et il allait
21 rencontrer le ministre et puis il lui disait qu'il
22 connaissait, à ce moment-là, je sais pas c'est qui,
23 là, il disait : « Regarde, là, j'ai plus d'ouvrage
24 en transport » puis tout ça. Et il était revenu,
25 dans le temps, ils construisaient l'autoroute 10

1 des Cantons-de-l'Est, donc de Montréal à
2 Sherbrooke?

3 Q. **[914]** Oui.

4 R. Et il dit que : « Je suis revenu avec une partie du
5 projet à réaliser. » Et même dans le temps, les
6 entrepreneurs, il me contait que c'était du gré-à-
7 gré, là, je veux dire il y avait pas d'appels
8 d'offres publics pour les entrepreneurs. Les
9 entrepreneurs, mettons, pouvaient avoir des
10 projets... évidemment, dans le temps, les partis
11 politiques, quand tu étais du bon bord, puis c'est
12 un petit peu comme les employés, là, je veux dire,
13 si vous vous souvenez, dans le temps, si vous étiez
14 un fonctionnaire et que vous aviez voté libéral,
15 vous pouviez continuer, mais si vous étiez pas du
16 bon côté, c'était l'Union nationale, bien là,
17 vous... vous pouviez perdre votre emploi puis
18 c'était peut-être quelqu'un qui avait voté du bon
19 côté qui avait l'emploi. Et avec le temps, je pense
20 qu'on a... on a donné la permanence aux gens pour
21 pas que ça se reproduise.

22 Mais je dirais que dans le domaine du
23 génie-conseil, ça a été évolutif aussi. Ça a été...
24 on est parti d'un moment où les mandats étaient
25 carrément donnés... pouvaient être donnés

1 directement par les ministres ou l'influence, peut-
2 être, des gens qui étaient en charge des caisses
3 électorales ou autres, là. Et je dirais qu'avec le
4 temps, ça a été comme transitoire. Il y a eu peut-
5 être une période où les gens ils avaient un peu
6 plus de pouvoirs et... mais là, on a mis en place
7 des systèmes de, mettons, je dirais de comité de
8 sélection et tout ça et aujourd'hui, bien on voit
9 que c'est... pour un politicien, c'est à peu près
10 impossible de... d'avoir une influence sur des
11 projets en tant que tels, là.

12 Q. **[915]** O.K. Alors, les... vous avez commencé votre
13 implication en politique. Vous avez commencé à
14 faire des contributions personnelles?

15 R. Oui.

16 Q. **[916]** À ce moment-là, par conviction?

17 R. Oui. Bien... oui, oui, oui. Puis aussi, ce que je
18 me suis rendu compte, c'est qu'en fusionnant avec
19 les autres firmes, les autres faisaient la même
20 chose, c'est-à-dire localement. Mettons, mes gens
21 de la Ville de Québec, bien eux autres aussi
22 contribuaient à leur député, au ministre local un
23 petit peu. Les gens de la région de Sherbrooke ou
24 de Gatineau, peu importe. Donc, c'était, mettons,
25 tout le monde dans les firmes à leurs dimensions,

1 contribuait un petit peu localement, là. Puis ça
2 dépendait, là, des partis. Il y en a que c'était...
3 qui étaient plus d'un côté libéral ou Parti
4 québécois, là, par la suite ou l'ADQ ou autre, là,
5 mais on avait... mes associés, de façon générale,
6 contribuaient d'eux autres mêmes, là. En fait, dans
7 les différents bureaux.

8 Q. **[917]** Ça existait... ça a existé de tous les temps,
9 ils le faisaient. C'est pas suite à des discussions
10 de direction chez CIMA...

11 R. Non.

12 Q. **[918]** ... où on a décidé de s'impliquer en
13 politique?

14 R. Non. Non, en fait, à un moment donné, autant... en
15 fait, au fédéral qu'au provincial qu'au municipal,
16 quand vous devenez un joueur un petit peu plus
17 important, bien vous êtes sollicité. Les gens... et
18 surtout à partir du moment où... où vous avez de
19 l'ouvrage, des contrats. En fait, les premières
20 personnes que, à tous les niveaux, les gens
21 appellent, c'est les gens qui travaillent déjà avec
22 le gouvernement. Donc, ils disent : « Bon bien
23 écoutez, vous avez déjà de l'ouvrage avec le
24 gouvernement, est-ce que vous pourriez nous donner
25 un coup de main? » Et ça, c'est vrai pour je vous

1 dirais tous les partis politiques.

2 Q. **[919]** Madame la Présidente, moi je vais peut-être
3 vous proposer, il est quatre heures quarante-cinq
4 (16h45), je vous cacherai pas que la journée a été
5 un peu longue, là, si on peut-être profitait de la
6 pause, on ne finira pas ce soir, on aborde les
7 sujets du financement politique. On pourrait
8 reporter ça à demain?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, je vais essayer de...

11 R. Dites « Kazimir », c'est plus simple.

12 Q. **[920]** Non, non, non, quand même. Monsieur
13 Olechnowicz?

14 R. Olechnowicz.

15 Q. **[921]** Olechnowicz. Alors à demain.

16 R. Vous allez répéter ça toute la nuit? Merci.

17

18

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

19

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

SERMENT

Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN, sténographes officiels, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)
Sténographe officielle

Claude Morin (Tableau #200569-7)
Sténographe officiel